ECOWAS COMMISSION
COMMISSION DE LA CEDEAO
COMISSÃO DA CEDEAO

AFD

Etude de capitalisation transversale du Programme Agroécologie en Afrique de l'Ouest (PAE)

Rapports thématiques – Mai 2025

Ce rapport a été réalisé dans le cadre de la mise en œuvre de la politique agricole de la CEDEAO, l'ECOWAP, et plus précisément du Programme Agroécologie en Afrique de l'Ouest, mis en œuvre par la Commission de la CEDEAO à travers son Agence Régionale pour l'Agriculture et l'Alimentation (ARAA). Les résultats de cette étude ont été validés lors d'un atelier régional de mise en discussion des résultats provisoires, les 6 et 7 février 2025 en distanciel.

Cette publication a été produite avec le soutien financier de l'Union Européenne et de l'Agence Française de Développement. Le Groupement AVSF-IRAM-INADES Formation, via l'Unité de Coordination du Programme, a supervisé l'élaboration technique de ce rapport, au bénéfice de la CEDEAO et de ses Etats-Membres.

Le Groupement LARES-GRET-Inter Réseaux a réalisé ce rapport. Les experts ayant collaboré sont :

- Laurent Levard
- Ismaïl Moumouni
- Yvon Saroumi
- Esther Ogouniyi Adimi

Ont également contribué à l'élaboration du rapport les experts suivants :

- Fakunle Aremu
- Aïssata Ndiaye
- Armelle Oga

Financé par

Réalisé par

Avec l'appui technique de

Ce rapport est publié sous la seule responsabilité de l'Agence Régionale pour l'Agriculture et l'Alimentation (ARAA) de la CEDEAO et ne reflète pas nécessairement les opinions de l'Union Européenne ou de l'Agence Française de Développement, de la CEDEAO et ses Etats Membres.

Pour de plus amples renseignements, veuillez contacter :

COMMISSION DE LA CEDEAO

Agence Régionale pour l'Agriculture et l'Alimentation
4e et 5e étages, immeuble de la CRBC - Place de la Réconciliation, Cité OUA, Quartier Atchanté
01 BP 4817 Lomé 01, Togo

araa@araa.org +228 22 21 40 03 www.araa.org araaraaf

Pour citer ce document :
Commission de la CEDEAO - Agence Régionale pour l'Agriculture et l'Alimentation, Etude de capitalisation transversale du Programme Agroécologie en Afrique de l'Ouest (PAE) – Rapports thématiques, 2025

Crédit photo couverture : © CEDEAO

© CEDEAO 2025

La copie, le téléchargement ou l'impression du contenu de ce document pour une utilisation personnelle sont autorisés. Il est possible d'inclure des extraits de ce document dans des documents, présentations, blogs, sites internet et matériel pédagogique, sous réserve de faire mention de la source et du copyright. Toute demande en vue d'un usage public ou commercial ou concernant les droits de traduction devra être adressée à la CEDEAO.

Table des matières

Introduction ... 3
I- Partenariats innovants pour des initiatives réussies en agroécologie ... 6
1.1. Introduction ... 6
1.2. Synthèse des expériences ... 7
1.3. Enseignements et conclusion ... 13
1.4. Conclusions relatives aux politiques publiques ... 17
II- Innovations pour des systèmes de culture agroécologiques ... 19
2.1. Introduction ... 19
2.2. Synthèse des expériences ... 19
2.3. Enseignements et conclusions ... 21
2.4. Conclusions relatives aux politiques publiques ... 34
III- Dynamiques des marchés des produits agroécologiques ... 38
3.1. Introduction ... 38
3.2. Synthèse des expériences ... 39
3.2.1. Produits agroécologiques et catégories de consommateurs ... 39
3.2.2. Approches de commercialisation des produits agroécologiques ... 39
3.3. Enseignements et conclusion ... 43
3.3.1. Effets positifs, négatifs / insuffisance d'effets ... 43
3.3.2. Conditions de mise en œuvre et conditions de succès ... 46
3.3.3. Effets et conditions de mise en œuvre pour les femmes et pour les jeunes ... 49
3.3.4. Conditions de durabilité ... 50
3.3.5. Conditions de mise à l'échelle ... 51
3.4. Conclusions relatives aux politiques publiques ... 52
IV- Formation professionnelle et insertion des jeunes dans les systèmes agroécologiques ... 54
4.1. Introduction ... 54
4.2. Synthèse des expériences ... 55
4.3. Enseignements et conclusion ... 60
4.4. Conclusions relatives aux politiques publiques ... 64
V- Cadres de concertation multi-acteurs pour l'inclusion de l'agroécologie dans les politiques publiques ... 66
5.1. Introduction ... 66
5.2. La mise en place des cadres de concertation nationaux multi-acteurs (CCN) ... 66

5.3. L'Alliance régionale 3AO 75

VI- Recherche participative, dispositifs d'appui-conseil, co-création de connaissances et d'innovations agroécologiques adaptées aux besoins des producteurs 78

6.1. Introduction 78

6.2. Synthèse des expériences 79

6.3. Enseignements et conclusion 83

6.4. Conclusions relatives aux politiques publiques 87

VII- Systèmes d'élevage agroécologiques 88

7.1. Introduction 88

7.2. Synthèse des expériences 89

7.3. Enseignements et conclusion 92

7.4. Conclusions relatives aux politiques publiques 101

Annexes 103

Annexe 1 : Liste des personnes rencontrées dans le cadre des études pays 103

Annexe 2 : Autres personnes consultées dans le cadre de la phase 3 de l'étude de capitalisation 109

Annexe 3 : Ressources documentaires générales utilisées dans le cadre de la phase 3 de la capitalisation (en complément des ressources consultées lors de la phase 2) 109

Introduction

Le livrable 3 – Rapport d'analyse de l'étude de capitalisation transversale du Programme Agroécologie en Afrique de l'Ouest (PAE) de la CEDEAO a pour but de présenter, pour chacune des sept (07) thématiques de la capitalisation :

- les enseignements et conclusions des expériences soutenues par le PAE : effets positifs, négatifs et insuffisance d'effets ; conditions de mise en œuvre et conditions de succès ; conditions d'effets positifs pour les femmes ; conditions d'effets positifs pour les jeunes ; conditions de durabilité ; conditions de mise à l'échelle ;
- les conclusions relatives aux mesures, cadres et dispositifs d'accompagnement incitatifs pouvant être mis en œuvre par les pouvoirs publics nationaux, locaux et régionaux.

La rédaction du livrable s'est appuyé sur :

- le travail préalablement réalisé dans l'étude de capitalisation et rassemblé dans le livrable 2 – Rapport de la phase exploratoire ;
- les études pays de la phase de terrain et d'analyse (phase 3). Ces études avaient pour objectif, sur la base du travail préalablement réalisé (rapport de la phase exploratoire), de mener une analyse approfondie d'un échantillon de dix-huit expériences (au moyen de visites de terrain dans six pays) qui a notamment permis de tester un certain nombre d'hypothèses formulées dans le cadre de la phase 2 et de tirer des enseignements provisoires relatifs aux sept (07) thématiques retenues. Les six pays sélectionnés (Bénin, Côte d'Ivoire, Ghana, Nigeria, Sénégal, Togo) l'ont été de façon à garantir une diversité de situations (diversité des thématiques des actions menées dans le cadre des partenariats Organisation professionnelle agricole – centres de recherche – centre de formation et par les centres de formation, diversité de situations quant à la dynamique nationale autour de l'agroécologie et à la mise en place du cadre de concertation national - CCN), s'assurer de la diversité linguistique (intégration d'au moins un pays anglophone), inclure à la fois les espaces côtiers et les espaces sahéliens, prendre en compte les contraintes liées à la situation sécuritaire. La liste des expériences étudiées dans le cadre des études pays est présentée à la suite ;
- l'atelier régional de mise en discussion des résultats provisoires (6 et 7 février 2025), réalisé en distanciel avec environ 80 participants.

Tenant compte qu'il s'agit de mener une étude de capitalisation, les enseignements et conclusions reflètent souvent les points de vue exprimés par les acteurs, mais également dans certains cas le résultat de l'analyse propre des experts mobilisés.

Les expériences étudiées dans le cadre des études pays sont plus précisément :

- six (06) expériences de mise en place de cadres de concertation national (CCN) pour l'agroécologie (dans chacun des six pays),
- quatre (04) expériences de partenariat entre organisation professionnelle agricole, centre de recherche er centre de formation (Bénin, Côte d'Ivoire, Ghana, Nigeria),
- cinq (05) expériences de centres de formation (Bénin, Côte d'Ivoire, Ghana, Nigeria, Sénégal),
- trois (03) projets de terrain (un au Sénégal et deux au Togo),

- une expérience relative à la mise en place de marchés institutionnels pour les produits agroécologiques (Togo).

La liste précise des expériences étudiées est présentée ci-dessous (tableau 1).

Tableau 1 : Expériences étudiées dans le cadre du rapport de capitalisation.

N°	Pays	Expérience de partenariat OPA-CR-CF	Centre de formation	CCN, Projet PAE et autres
1	Bénin	FUPRO (Fédération des Unions de Producteurs du Bénin, chef de file) - INRAB (Institut National des Recherches Agricoles du Bénin) - SolCA (Sol Consult Africa)	Ferme agroécologique de Tcharm Fora de l'Organisation des ruraux pour une agriculture durable (ORAD)	CCN
2	Côte d'Ivoire	Coopérative des producteurs d'igname de Kouassi-kouassikro, Laoudi Bâ, Dabakala et Tieningboué (COOPABA) - CSRS (Centre Suisse de Recherche Scientifique) - AGRINNOV (chef de file)	Centre de formation ANADER Gagnoa-Lakota	CCN
3	Ghana	Award Winners' Association (NAFFAWAG) - CIR-CSIR (Crop Research Institute of Council for Scientific and Industrial Research - CNTA (Centre for No-Till Agriculture, chef de file)	Kumasi Institute of Agriculture (KITA)	CCN
4	Nigeria	SOFAN (Sorghum Farmers Association of Nigeria) - Institute for Agricultural Research (IAR), Ahmadu Bello University (chef de file) - National Agricultural Research, Extension and Liaison Services (NAERLS), Ahmadu Bello University	Agricultural and Rural Management Training Institute (ARMTI)	CCN
5	Sénégal		Ferme des 4 chemins	CCN- Projet PAREFA
6	Togo			CCN - Projet ProCEPA – Projet PEFARD - Alimentation scolaire/marchés institutionnels

La liste des personnes rencontrées dans les six pays où ont été menés les études-pays est présentée en annexe.

En complément, une revue documentaire a permis d'intégrer des enseignements issus des derniers rapports des correspondants nationaux (CN) du PAE et du rapport annuel 2024 et PTBA 2025 du PAE (thématique 5), des conclusions provisoires de la rencontre régionale sur l'agroécologie organisée par l'Alliance 3AO et Wafronet à Abuja (thématique 5) et de l'expérience des périmètres bocagers au Burkina Faso associant les éleveurs transhumants (thématique 7).

I- Partenariats innovants pour des initiatives réussies en agroécologie

1.1. Introduction

La transition agroécologique nécessite des actions conjuguées d'une diversité d'acteurs qui opèrent à divers niveaux. Il s'agit des organismes publics comme privés de recherche, de vulgarisation agricole, de transformation et/ou de commercialisation des intrants et des produits agricoles, des organisations de producteurs, etc. Ces acteurs assurent leur fonction par des actions qu'ils mènent bien souvent seuls ou parfois en collaboration formelle ou non formelle avec d'autres acteurs. Mais, la complexité et les exigences de l'agroécologie font naître au niveau des acteurs une prise de conscience de la nécessité de rechercher des complémentarités et des synergies d'actions autour d'enjeux communs. La promotion de l'agroécologie nécessite une bonne coordination des actions de toutes les parties prenantes. Les projets partenariaux semblent avoir l'avantage de mettre ensemble des acteurs provenant de diverses institutions, assurant des fonctions et des expertises complémentaires. Des partenariats efficaces sont essentiels pour mieux utiliser les ressources, faciliter la co-construction, partager les connaissances et promouvoir l'agroécologie à grande échelle. Des efforts ont été faits ces dernières années dans le cadre de divers programmes comme le PAE de la CEDEAO pour encourager et développer des initiatives de partenariats pour l'agroécologie.

Ces expériences méritent d'être capitalisées et valorisées en vue de produire plus d'impacts. Il convient donc de se demander quels sont les types de partenariats innovants mis en place pour des expériences réussies en agroécologie. L'importance de cette thématique repose donc sur le fait qu'elle explore comment les collaborations novatrices peuvent catalyser et soutenir la transition agroécologique. Les partenariats innovants peuvent aussi se voir au niveau supra notamment diverses institutions de mobilisation des ressources financières et d'accompagnement des acteurs ou partenariats à la base.

Ainsi, la capitalisation sur la thématique « **Partenariats innovants pour des initiatives réussies en agroécologie** » vise à analyser diverses expériences de partenariats accompagnées par le PAE, à tirer des enseignements et conclusions pouvant orienter non seulement acteurs impliqués dans développement de l'agroécologique mais aussi les décideurs politiques appelés à prendre des mesures publiques pouvant favoriser leur développement, la durabilité et leur mise à l'échelle des expériences réussies.

L'analyse s'appuie sur les enseignements tirés de la phase préparatoire de l'étude de capitalisation, dont une revue de littérature et sur les expériences suivantes étudiées dans le cadre des études-pays :

- au Bénin, le partenariat Fédération des Unions des Producteurs du Bénin (FUPRO-Bénin), le Cabinet Sol Consult Africa (SolCA) et l'Institut National des Recherches Agricoles du Bénin (INRAB) ;
- en Côte d'Ivoire : Partenariat AGRINNOV (chef de file), la Coopérative des producteurs d'igname de Kouassi-Kouassikro, Laoudi Bâ, Dabakala et Tieningboué et le Centre Suisse de Recherche Scientifique (CSRS) ; élargi un peu à la plateforme d'innovation sur l'igname incluant plus d'acteurs ;

- au Ghana : Partenariat entre Award Winners' Association - CIR-CSIR (Crop Research Institute of Council for Scientific and Industrial Research - CNTA (Centre for No-Till Agriculture);
- au Nigeria : Partenariat entre l'Institut de recherche agricole (IAR), l'Université Ahmadu Bello, Zaria (Leader), les Services nationaux de liaison pour la recherche agricole et la vulgarisation (NAERLS) de l'Université Ahmadu Bello, Zaria et l'Association du sorgho et du mil du Nigéria (SMAN) ;
- au Sénégal : Partenariat CNCR (Conseil National de Concertation et de Coopération des Ruraux), la DPV (Direction de la Protection des Végétaux) et l'ISRA (Institut Sénégalais de Recherches Agricoles) ;
- au Togo, le partenariat entre le Mouvement Alliance Paysanne du Togo (MAPTO), la Coopération pour l'Appui au Développement Intégral (CADI) et le Centre pour l'Ecologie et le. Développement (CED).

1.2. Synthèse des expériences

a) Description des partenariats

Les types de partenariats appuyés par le Programme Agroécologie (PAE) sont donc variés et impliquent des acteurs locaux, régionaux, et internationaux pour promouvoir des pratiques agroécologiques innovantes. Ces partenariats sont établis avec des ONG, des institutions de recherche dont les universités, des agences gouvernementales, et des organisations paysannes, dans le but de renforcer les capacités des agriculteurs et d'améliorer la durabilité des systèmes agricoles. Les partenariats appuyés par le PAE englobent également des dimensions multiples, touchant à la finance, la production, la transformation, l'innovation technologique, et la gestion des risques, en intégrant une grande diversité d'acteurs pour promouvoir une agriculture durable. Au nombre des partenariats clés, on trouve ceux avec des associations villageoises d'épargne et de crédit (AVEC), qui facilitent l'accès aux services financiers pour les petites exploitations agricoles ; mais aussi ceux entre des institutions bancaires et les organisations de producteurs. Le PAE soutient également des partenariats avec des compagnies d'assurance, permettant de développer des produits tels que l'assurance sécheresse au Burkina Faso (70). D'autres partenariats innovants impliquent des collaborations entre universités, centres de recherche, et groupements paysans, favorisant la co-construction de dispositifs d'expérimentation et de formation (6). Les structures de santé animale sont également intégrées dans ces partenariats pour assurer une approche holistique des activités agricoles (1). Enfin, ces partenariats incluent des collaborations visant à promouvoir des systèmes de certification participative tels que le SPG (72).

Les partenariats s'établissent alors à divers niveaux :

- *partenariat pour la mise en œuvre de programmes régionaux* : la gestion de programmes ayant différentes composantes et touchant différents secteurs (recherche, vulgarisation, formation, marché, crédit, etc.) à l'échelle des 15 pays de la CEDEAO requiert un dispositif institutionnel particulier dont la forme peut varier d'un programme à un autre. La gestion du PAE implique l'autorité politique et décisionnelle (DADR), un comité de pilotage et un comité technique de suivi pluri-institutionnels, un consortium chargé de la mise en œuvre du projet (AVSF, Inades Formation et IRAM) et une unité de coordination du programme (UCP) chargée de la gestion opérationnelle ;
- *partenariats entre les programmes régionaux et les acteurs nationaux :* le PAE a suscité

l'identification de correspondants nationaux au sein des ministères chargés de l'agriculture pour servir de points focaux Agroécologie. Ces correspondants nationaux font l'ancrage institutionnel national du programme en facilitant l'organisation des actions de renforcement de capacités des acteurs, la coordination des interventions de différentes parties prenantes à travers l'animation de cadres nationaux de concertation des acteurs de l'agroécologie, la supervision des projets de terrain et la mobilisation de financement public pour la mise à échelle des acquis du PAE ;

- *partenariats entre les programmes régionaux et des consortia régionaux* : dans ce registre, le PAE a accompagné la mise en place d'un consortium constitué de neuf (9) universités ouest africaines du Bénin, du Sénégal, du Burkina Faso et du Nigéria pour l'animation d'un MOOC en agroécologie. Ce type de partenariat porte sur des objets pour lesquels une forte mutualisation des ressources humaines, matérielles, logistiques et financières est nécessaire ;
- *partenariats entre les acteurs nationaux* : l'innovation et la mise à échelle de bonnes pratiques en agroécologie requiert des actions conjointes entre des chercheurs, des agents de vulgarisation, des distributeurs d'intrants et des producteurs et dans certains cas bien d'autres.

L'objectif particulier des partenariats entre acteurs nationaux est de renforcer les liens entre la recherche, la vulgarisation agricole et les paysans en vue de promouvoir les innovations agroécologiques, et plus généralement le développement de pratiques et de systèmes agroécologiques[1]. Les types acteurs impliqués dans les partenariats sont des (i) centres de recherche publics ou privés chargés de faciliter la production et l'accès aux nouvelles variétés, technologies à travers des expérimentations agroécologiques et des intrants comme les plantes fertilisantes ; (ii) aux centres de recherche d'expérimenter, de transférer les pratiques issues de leurs expérimentations en appui à la transition agroécologique, ou d'appuyer les agriculteurs dans leurs expérimentations propres, et (iii) organisations paysannes et professionnelles agricoles, des entreprises privées ou des organismes de services/conseils regroupant parfois plusieurs organisations. C'est le cas par exemple du CNCR au Sénégal qui regroupe 28 fédérations et unions paysannes actives à différents niveaux. Les chefs de file des consortia ayant reçu un appui du PAE sont peuvent être issus de chaque catégorie d'acteurs. On distingue des cas où les trois (03) partenaires font partie d'une plateforme plus large, formelle ou informelle, impliquant d'autres acteurs comme les distributeurs d'intrants, les commerçants réunis autour d'une filière. Dans certains cas, il s'agit d'un partenariat qui a été initié plus tôt dans un autre cadre, les acteurs mettant alors à profit l'opportunité du PAE pour poursuivre leurs actions, les renforcer ou affronter un nouveau défi. Le partenariat peut également regrouper des institutions qui avaient déjà collaboré formellement ou informellement dans le passé et qui reprennent une relation de coopération dans le cadre du PAE.

- **Initiation, mise en place et maintien des partenariats : opportunité d'un appui externe**

Comme motivations, les partenariats sur le terrain permettent (i) aux producteurs de bénéficier d'un appui pour la mise en œuvre de pratiques agroécologiques qui répondent à leurs besoins,

[1] On entend ici développement de pratiques et systèmes agroécologiques l'ensemble des processus d'expérimentation, d'adaptation et d'expansion de systèmes agroécologiques à différentes échelles – de la parcelle ou de l'unité d'élevage à l'exploitation agricole dans son ensemble, jusqu'au territoire. On notera que le terme d'innovation inclut en réalité la mise en œuvre de pratiques et systèmes déjà connus ou existants à petite échelle.

l'amélioration des rendements agricoles face aux défis climatiques.et de relations commerciales sécurisées ; (ii) aux structures privées (par exemple AGRINNOV en Côte d'Ivoire) de développer les activités financières et d'améliorer leur viabilité financière, et (iii) aux centres de recherche d'expérimenter, de transférer les pratiques issues de leurs expérimentations en appui à la transition agroécologique, ou d'appuyer les agriculteurs dans leurs expérimentations propres. Après un diagnostic approfondi sur les besoins identifiés, les parties prenantes conviennent d'un Plan de Travail Budgétisé Annuel (PTBA) comprenant des activités comme les visites d'échanges, les formations sur diverses thématiques de l'agroécologie (production de biopesticides, fertilité et restauration des sols, compostage en tas ou compost liquide, lutte antiérosive, etc.), la production et la préservation de semences et, le renforcement des dynamiques locales (Dytaes/Dytael). Les technologies généralement promues sont relatives aux plantes fertilisantes, à l'agriculture de conservation, à l'agriculture biologique, à de nouvelles variétés résistantes à la sècheresse, aux biopesticides et à des engrais organiques.

Dans certains cas, des partenariats préexistants sont identifiés et renforcés alors que dans d'autres les partenariats sont plutôt suscités. Les partenariats suscités se justifient souvent par la nécessité d'agir malgré l'absence d'initiatives convaincantes à la base. Cependant, ce type de partenariat montre des signes de fragilité en termes d'efficacité et de durabilité. Les partenariats sont constitués à la suite d'appels à candidature, d'appels à projets ou de contractualisation directe avec des partenaires identifiés. C'est le cas également du consortium chargé de la mise en œuvre du PAE et celui chargé d'animer le MOOC en agroécologie. Les appels ont l'avantage de respecter en théorie les procédures conventionnelles de passation des marchés mais leur aboutissement demande souvent beaucoup temps. Le « gré à gré » est plus rapide mais apparaît comme une approche de favoritisme.

Le financement du PAE a permis de couvrir les coûts liés à la recherche et au développement des technologies agricoles, de soutenir les activités de sensibilisation et de formation des producteurs et, lorsqu'un partenariat et des activités de soutien à l'agroécologie préexistaient, d'élargir l'impact du partenariat en impliquant davantage de bénéficiaires. Cependant, les membres de plusieurs consortia estiment que, si leur partenariat repose sur une vision commune de long terme, la mise en œuvre dépend de ressources financières qui ne sont pas toujours disponibles.

- **Définition d'objectifs communs et succès des partenariats**

Chaque acteur joue un rôle spécifique dans les partenariats. Les agriculteurs sont supposés être au cœur du processus, participant activement à l'expérimentation et à l'évaluation des pratiques sur leurs propres parcelles. Ils remontent des informations sur les défis rencontrés, ce qui alimente les ajustements nécessaires pour concevoir des produits adaptés à leurs réalités (24). Ils contribuent aussi à l'entretien des infrastructures agroécologiques, comme les haies et les périmètres bocagers. Les ONG, comme AVSF et Eclosio, sont responsables de la coordination, de la formation, et du soutien technique. Elles ont organisé des formations sur l'utilisation des charrettes asines et des kits de compostage, et facilitent les réunions entre producteurs pour co-construire des règles d'utilisation des équipements. Par exemple, ARFA avec l'appui financier de AVSF, a joué un rôle crucial dans la conception des machines d'enrobage en identifiant les contraintes des agriculteurs et en travaillant avec des artisans locaux pour produire des prototypes adaptés (36).

La confiance et la transparence sont parfois indiquées comme des valeurs sous-tendant les partenariats. Mais la plupart des partenariats repose plutôt sur des objectifs communs formulés autour de la promotion de pratiques agroécologiques en vue d'améliorer durablement les

rendements, la sécurité alimentaire et la résilience des systèmes alimentaires à travers une approche participative et inclusive. Cependant des malentendus ont émergé dans certains cas dans la définition des priorités et des intérêts spécifiques des acteurs. En conséquence, certains acteurs sont moins impliqués dans la mise en œuvre du projet et des activités ont été ralenties au démarrage.

a) Formalisation des partenariats

- **Accords entre les parties prenantes**

Dans la plupart des consortia, y compris le consortium chargé de la mise en œuvre, une convention ou un mémorandum d'entente a été établi, où les rôles et responsabilités de chaque partie prenante sont clairement définis. Ces accords fixent les engagements mutuels, en précisant les contributions matérielles ou financières de chaque partie, qu'il s'agisse d'intrants agricoles, d'équipements, ou de services (70). Les accords tentent donc d'établir les bases d'un partenariat durable, favorisant la mise en œuvre de pratiques adaptées, le partage des innovations et l'atteinte d'objectifs communs en matière de développement agroécologique. C'est le cas par exemple dans les partenariats appuyés par le PAE au Sénégal, au Nigéria et au Ghana. Mais, en dépit de ces accords, une sensibilisation continue a été nécessaire dans certains pays comme le Ghana pour s'assurer que tous les membres, y compris les acteurs de terrain, comprennent pleinement leurs rôles respectifs. Dans certains cas, la convention a lié seulement deux des acteurs, le troisième ayant manifesté apparemment un faible intérêt pour le projet. « Un accord formel oral et non écrit est ce qui nous a lié jusqu'ici. Il (le Directeur) n'avait pas pris au sérieux le projet avec PAE » nous a confié un responsable d'une structure leader d'un consortium. Cependant des divergences de vue ont parfois aussi été notées sur les rôles des acteurs.

- **Conflits et mécanismes de résolution des conflits au sein des consortia**

Les accords entre les parties prenantes prévoient des dispositions visant à éviter les conflits. Les conventions de partenariat indiquent également qu'en cas de conflits, les parties essaieront de le résoudre à l'amiable. Mais si les parties ne sont pas satisfaites de la solution trouvée, elles pourraient se rapprocher du tribunal pour le règlement de leur différend. Les acteurs soulignent l'importance des dialogues et médiation interne dans la résolution de conflit, privilégiant ainsi des solutions basées sur un consensus. Dans la plupart des consortia, aucun conflit n'a été signalé. Dans certains cas, des divergences sont signalées particulièrement lors de crises, comme les attaques de ravageurs au cours des desquels les acteurs face à l'urgence ne s'entendent pas toujours sur les méthodes de gestion des ravageurs à privilégier, les uns préconisant l'utilisation ponctuelle de produits chimiques et les autres optant pour les mesures de lutte agroécologiques. Des conflits sont aussi notés dans la gestion des fonds pour conduire les activités, le chef de file ne voulant pas libérer les fonds aux autres parties prenantes comme cela se doit. Ces situations mettent les mémorandums d'entente à l'épreuve mais offrent aussi des opportunités de dialogue et de renégociation ou de clarification des objectifs en vue de convenir de solutions adaptées, conciliant les impératifs de productivité et les principes de durabilité.

b) Gouvernance, communication et prise de décision dans les partenariats

- **Gouvernance des partenariats**

Des comités locaux de suivi ou des comités de pilotage sont souvent créés pour maintenir une communication constante entre les partenaires et assurer une coordination efficace. Des renforcements des capacités de certaines parties prenantes se sont relevés parfois nécessaires.

Ainsi, afin d'encadrer la gouvernance et la transparence des coopératives créées dans le cadre de certains partenariats, des manuels de gestion ont été élaborés, incluant des procédures administratives, comptables et financières. Cette démarche s'inscrit dans une volonté de rendre les coopératives plus autonomes et de renforcer leur capacité de gestion et de coopération à long terme (1).

- **Canaux formels et informels de communication entre partenaires**

Les partenariats sont maintenus actifs grâce à divers mécanismes de collaboration tels que des échanges réguliers entre les partenaires du projet (24). Les canaux formels et informels sont utilisés en fonction des besoins de communication. Parmi les canaux formels, on trouve les rencontres physiques et virtuelles, les courriels, des lettres officielles, des communiqués, et des rapports. Des réunions de suivi sont organisées en présentiel sur une base régulière (mensuellement), comme au Sénégal. En revanche, elles ne sont pas organisées au Bénin et au Ghana à une fréquence fixe mais en fonction des besoins du projet. Dans tous les cas, ces réunions physiques ou virtuelles visent à assurer le suivi des avancées des activités, à prendre des décisions et ajuster certaines orientations si nécessaire. En parallèle, des canaux informels comme les groupes WhatsApp et appels téléphoniques sont de plus en plus utilisés pour une communication rapide et directe. Ces deux types de canaux permettent de s'adapter à différents contextes, que ce soit pour des échanges officiels ou pour des discussions plus informelles et réactives, selon l'urgence et la nature des informations à partager.

- **Processus de prise de décision et niveau de participations des acteurs**

Les partenaires participent de façon générale à la planification et la mise en œuvre des activités. Les processus de prise de décision sont consultatifs et collaboratifs. Organisés par les chefs de file des consortia, ils sont qualifiés parfois de hiérarchiques, parfois d'équitables selon les cas par les acteurs. La présence de structures étatiques dans les consortia semble cependant générer une asymétrie de pouvoir en faveur de ces derniers. Cette présence entraine par ailleurs un allongement des délais administratifs et un ralentissement des processus décisionnels. Dans certains cas, l'implication des partenaires dans les décisions clés varie en fonction de l'expertise spécifique de chaque institution. Par exemple, les centres de formation peuvent avoir une plus grande influence sur le choix des contenus des modules de formation à enseigner (exemple du Bénin). De la même manière, le centre de recherche impliqué au Ghana exerce souvent une influence dominante lors du choix des technologies à promouvoir car il détient les données scientifiques permettant de justifier des choix. Au Bénin par exemple, la question du niveau d'implication d'OP ne se pose pas car la FUPRO est le chef de file du consortium. Cependant, des efforts sont faits là où ce n'est pas le cas (Côte d'Ivoire, Ghana, Nigéria par exemple) pour inclure les organisations de producteurs lors des discussions sur la mise en œuvre sur le terrain, notamment pour adapter les technologies aux besoins locaux.

c) Répartition des ressources, soutien technique et renforcement des capacités

- **Répartition des ressources entre les partenaires**

L'affectation des ressources du PAE a été décidée au début du projet en fonction de l'importance des rôles que chacun doit jouer dans le projet. Au Sénégal par exemple, le CNCR bénéficie d'un budget légèrement plus élevé que celui de la DPV et l'ISRA parce que son rôle est plus large et inclut la promotion et l'appui à d'autres plateformes, telles que la Dytaes au niveau national et les Dytaels au niveau local. Le fait que la distribution des ressources repose sur des bases claires, notamment

sur les rôles et responsabilités, et qu'elle soit définie dans l'accord de partenariat dès le début du projet évite l'émergence des conflits, permet une collaboration harmonieuse et efficace et facilite l'atteinte des objectifs communs.

Les défis notés dans l'allocation des ressources proviennent de l'inadéquation entre le budget alloué aux partenariats et les activités prévues par ceux-ci. Parfois le chef de file n'accepte pas de libérer les ressources comme cela se doit au profit des autres membres du consortium. Pour réduire l'impact de l'insuffisance des ressources sur l'efficacité du partenariat, les parties prenantes du Bénin par exemple ont dû recourir à un financement additionnel. Par ailleurs, ces ressources sont libérées avec un retard qui a entravé le déroulement des activités de formation et de démonstration sur le terrain dans beaucoup de projet.

- **Types de renforcement des capacités ou d'accompagnement fournis aux parties prenantes**

Les principaux renforcements des capacités fournis aux parties prenantes par le PAE ont porté sur la gestion administrative et financière et le suivi-évaluation aux leaders des consortia et des visites d'échange. Mais l'accompagnement du PAE inclue aussi les missions de suivi à mi-parcours et des missions d'appui à la résolution de problèmes. Ces différents appuis ont permis aux bénéficiaires gestionnaires de projet de pouvoir mieux suivre les progrès réalisés dans la mise en œuvre des activités. Les capacités acquises ont permis non seulement de mieux gérer le projet, mais sont aussi valorisées dans la gestion d'autres projets. Plusieurs soutiens supplémentaires sont souhaités par les membres des consortia pour améliorer leurs capacités des collaborations. Le développement des compétences en négociation, gestion de partenariats et réseautage est fondamental pour les partenaires. Ce soutien leur permet non seulement d'élargir leur réseau et d'explorer de nouvelles opportunités de collaboration, mais aussi d'attirer davantage de financements.

d) Innovation dans les partenariats

Les partenariats se caractérisent par leur innovation et leur capacité d'adaptation, principalement à travers la coopération et l'expérimentation de nouvelles solutions. L'un des aspects novateurs réside dans la coopération multisectorielle qui implique différentes parties prenantes telles que les agriculteurs, les ONG, les institutions de recherche et de vulgarisation agricole, et les organisations communautaires. Ces partenariats facilitent l'échange de connaissances et d'expériences entre les parties prenantes, renforçant ainsi l'innovation collective (24). En outre, des initiatives comme la mise en place de comités locaux de suivi et de comités de pilotage favorisent une gouvernance participative (1).

Les partenariats, impliquant une diversité d'acteurs, tant au niveau local qu'au niveau national et international, innovent également dans leur configuration institutionnelle. Ils sont souvent formalisés par des contrats qui définissent clairement les rôles et responsabilités de chaque acteur, garantissant une organisation plus efficace et de la synergie. Cette formalisation permet de mobiliser des ressources variées et d'assurer une répartition équitable des tâches et des bénéfices. L'implication des agriculteurs dans la gestion coopérative et la gouvernance des projets est un autre aspect clé, renforçant leur appropriation des innovations et assurant un meilleur développement des pratiques agroécologiques à long terme. Des formations participatives et des réseaux de conseillers paysans sont également mis en place pour accompagner les producteurs dans le développement de nouvelles pratiques agroécologiques, tout en créant un environnement d'apprentissage collaboratif (73).

Sur le plan des pratiques agricoles, les partenariats introduisent des innovations techniques comme l'enrobage des semences ou institutionnelles comme les systèmes participatifs de garantie (SPG), des kits d'insertion et des formations sur l'élaboration de plans d'affaires (71), et des réseaux de semenciers de plantes fertilisantes (Stanilas ABOKI, Point focal partenariat FUPRO, SolCA, INRAB). Ces démarches permettent une amélioration de la productivité tout en respectant les principes de durabilité (72). Plusieurs produits ont été coconçus dans le cadre des partenariats pour faciliter le développement des pratiques agroécologiques. Parmi ceux-ci, on trouve des charrettes asines, qui facilitent le transport des matériaux de compostage (31), de kits de compostage, kits enrobeurs-tamiseurs, (36), des machines pour l'enrobage des semences. De nouveaux produits alimentaires développés sont par exemple des jus de fruits, des purées de tomate et de piment, et des huiles végétales (72). Ces produits diversifiés augmentent la valeur ajoutée des cultures locales et soutiennent la sécurité alimentaire des communautés.

1.3. Enseignements et conclusion

1.3.1. Effets positifs, négatifs / insuffisance d'effets

Le partenariat a généré plusieurs effets positifs au niveau non seulement des producteurs et autres acteurs économiques comme les commerçants mais aussi des structures membres des consortia. Les principaux effets notés sont l'amélioration des capacités et des rendements des producteurs (nombre de bénéficiaires, taux de mise en œuvre des innovations agroécologiques, fertilité des sols, augmentation des rendements, etc.) et les retombées sur les institutions partenaires qui gagnent en expertise, en crédibilité, en visibilité et en réputation.

Plusieurs exemples montrent le recours croissant à de de nouveaux produits issus des partenariats. Par exemple, 66 % des producteurs ont demandé des équipements spécifiques liés aux pratiques agroécologiques (31). Un autre cas promu par ARFA et AVSF est celui de l'enrobage des semences, où 37 exploitations familiales non-membres de coopératives ont utilisé 259 kg de semences enrobées (36). Dans un projet lié au Système de Riziculture Intensive, 200 producteurs ont été formés au lieu des 120 prévus initialement, ce qui reflète une demande supérieure à celle anticipée (1). Par ailleurs, les kits d'insertion utilisés dans le Projet d'Appui à la Transition Agroécologique au Mali (ATAMS) ont bénéficié à 77 % des jeunes formés, tandis que des guides pédagogiques sur l'agroécologie ont été largement diffusés (71). En termes de longévité, les initiatives comme les AMAP (Associations pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne) ont vu leur nombre de membres passer de 20 à 296 en dix ans, témoignant d'un engouement croissant pour l'agroécologie (72). Les effets constatés au niveau des producteurs montrent aussi que le partenariat a permis le renforcement des capacités des animateurs paysans (par exemple 50 au Sénégal) et des producteurs (par exemple plus de 1000 producteurs) dans la mise en œuvre des pratiques agroécologiques. Il a également facilité l'introduction et la mise en œuvre de nouvelles technologies (par exemple un taux de mise en application de 80 à 90% de variétés améliorées de sorgho adaptées au climat au Nigéria, large utilisation de plantes améliorantes) a permis d'améliorer la productivité (par exemple passant de moins de 1,0 tonne/ha à 2,5-3,0 tonnes/ha)[2]. Dans certains cas spécifiques comme en Côte d'Ivoire et au Nigéria, le partenariat a permis de garantir des prix transparents et des délais de paiement améliorés dans la commercialisation de l'igname. On note donc que le degré d'utilisation des produits et de mise en œuvre de techniques agroécologiques varie selon les

[2] Les divers effets de la mise en œuvre d'innovations agroécologiques est développé dans le rapport thématique 2 « Innovations pour les systèmes de culture agroécologiques ».

contextes et les initiatives. Dans certains cas, l'appropriation des techniques reste limitée, très peu d'agriculteurs valorisant les pratiques agroécologiques dans leurs exploitations.

Pour les membres des consortia, en plus du renforcement des capacités des techniciens comme au Bénin et au Sénégal (PAREFA), le partenariat a permis de créer de la complémentarité et de la synergie des interventions des acteurs, d'étendre leur cercle d'intervention en travaillant avec de nouveaux groupes de producteurs, et d'accroître la visibilité, la crédibilité et la réputation des structures partenaires. Ce capital symbolique pourrait permettre de mobiliser davantage de soutien des partenaires techniques et financiers dans le futur. L'expérience du Ghana indique par ailleurs que les effets et impacts obtenus seraient encore plus importants si le suivi était renforcé et constant et si les ressources étaient suffisantes pour une mise à échelle des innovations.

Des effets négatifs sont également notés dans certains cas. Les processus de choix des acteurs, comme les correspondants nationaux, peuvent provoquer des frustrations et même des conflits internes au seins des organisations. Une gestion inappropriée des partenariats se traduisant par exemple par une implication insuffisante d'un acteur, des rapports de force déséquilibrés ou de la lourdeur administrative, peut conduire à une altération des relations de confiances entre les acteurs.

1.3.2. Conditions de mise en œuvre et conditions de succès

Les défis rencontrés dans la mise en œuvre des partenariats sont d'ordre culturel, organisationnel, financier. Pour qu'un partenariat marche, il se dégage un certain nombre de conditions de mise en œuvre et de succès.

La création de relations de confiance a pris un certain temps dans plusieurs consortia, surtout ceux dont les membres n'avaient jamais véritablement mis en œuvre conjointement un projet. Dans certains cas, ce manque de confiance s'est manifesté par les difficultés de mobilisation effective de certaines parties prenantes dans la mise en œuvre des actions. L'existence d'un contrat écrit formalisant la collaboration en décrivant les rôles, les responsabilités et les ressources allouées à chaque partie prenante a été importante dans l'établissement des relations de confiance.

Un fort intérêt des producteurs pour l'agroécologie est nécessaire pour obtenir leur engagement. Cependant dans la plupart des projets partenariaux, une réticence a été notée chez certains producteurs à mettre en œuvre les pratiques agroécologiques. La conduite des actions de sensibilisation mettant l'accent sur les avantages à long terme de ces pratiques, notamment en termes de durabilité et d'augmentation des rendements a permis de réduire cette réticence. Les témoignages positifs de certains agriculteurs, qui ont constaté une nette amélioration de leurs rendements, ont également joué un rôle décisif dans la persuasion des autres producteurs à mettre en œuvre ces nouvelles pratiques.

Des différences de cultures organisationnelles se sont également exprimées entre les acteurs publics et privés, les derniers déplorant les contraintes administratives des premiers qui rendent l'exécution des activités plus complexe et moins flexible. Similairement des divergences de compréhension de l'agroécologie ont été rapportées au sein des membres des certains consortia, indiquant ainsi la nécessité d'une clarification du concept de l'agroécologie pour faciliter son appropriation par les acteurs.

L'insuffisance de ressources financières et le retard dans leur mise à disposition a rendu difficile la mise en œuvre efficace de certaines activités de tous les types de consortium/partenariat. En ce qui concerne les retards, il faut noter que le financement des activités sur le terrain est le fruit du

partenariat entre l'AFD/Union Européenne et l'ARAA/CEDEAO. L'ARAA reçoit des fonds de l'AFD/UE suivant les modalités de cette dernière. Elle transfère une partie de ces fonds à un ensemble de structures dans les pays (ministères, chefs de file des consortia) suivant également ses modalités. La chaîne de comptes rendus suit le chemin inverse. Dans un tel dispositif, une défaillance dans un maillon rejaillit négativement sur toutes les composantes. Ces retards ont affecté le calendrier des activités. Heureusement, dans certains cas, un avenant au projet a permis de prolonger la durée et d'ajuster les délais, offrant ainsi un répit pour terminer les activités restantes.

Bien que des efforts semblent avoir été faits dans certains partenariats pour inclure les jeunes et les femmes, leur intégration reste en général limitée. La participation des jeunes à certaines formations a été une véritable opportunité de renforcement de compétences. Grâce à cet apprentissage, ils ont acquis des connaissances pratiques sur la fertilisation organique des sols. Cela a positionné certains d'entre eux comme des leaders en matière de pratiques agricoles durables au sein de leur communauté. Là où des efforts sont faits, les résultats semblent en être à la hauteur.

1.3.3. Conditions d'effets positifs pour les femmes

Des technologies spécifiques et renforcement de capacités ont été développés au profit des femmes. C'est le cas par exemple du projet PAREFA au Sénégal où au moins trois technologies ont été proposées pour les femmes (Mour GUEYE, Chargé du Programme PAREFA) ou encore au Bénin où des femmes ont été initiées aux jardins de case (Omer AGOLIGAN, Directeur du Centre de formation TCHAM-FORA). Beaucoup de partenariats semblent n'avoir cependant pas ciblé délibérément leur intervention vers les femmes et les jeunes dès le début. En conséquence, peu d'effets spécifiques des projets sur ces groupes a été suivi et rapporté. Mais des femmes et des jeunes se sont retrouvés parmi les bénéficiaires. Aussi, dans certains cas comme en Côte d'Ivoire, les producteurs ont demandé à associer les femmes compte tenu de leurs rôles et responsabilités dans les exploitations agricoles.

Les effets négatifs des pratiques agroécologiques ont été notés en termes d'augmentation du temps de travail surtout des femmes. Les effets spécifiques du partenariat en faveur des femmes ont été visibles dans l'utilisation des plantes améliorantes et des pratiques agroécologiques innovantes. Représentant environ 40% des bénéficiaires du projet au Bénin par exemple, elles ont bénéficié d'une formation sur la préparation du *bokachi*, un fertilisant organique pour améliorer leur production et leurs rendements. Les productrices témoignent de l'impact positif de ces nouvelles méthodes, comme l'explique une agricultrice : "Ce que j'ai récolté comme maïs à l'hectare cette année est énorme, contrairement à l'an dernier où j'ai utilisé de l'engrais sur la même superficie" (femme productrice, Zakpota, le 5 décembre 2024).

1.3.4. Conditions d'effets positifs pour les jeunes

Bien que des efforts semblent avoir été faits dans certains partenariats pour inclure les jeunes, leur intégration reste limitée. La participation des jeunes aux formations sur la production du *bokachi* par exemple au Bénin a été une véritable opportunité de renforcement de compétences. Grâce à cet apprentissage, ils ont acquis des connaissances pratiques sur la fertilisation organique des sols. Cela a positionné certains d'entre eux comme des leaders en matière de pratiques agricoles durables au sein de leur communauté. Cette implication a non seulement élargi leur savoir-faire, mais leur a également permis de jouer un rôle clé dans la promotion des pratiques agroécologiques auprès de leurs pairs. Là où des efforts sont faits, les résultats semblent en être à la hauteur. Un engagement plus structuré et proactif est donc nécessaire pour tirer parti de leur potentiel et garantir une inclusivité.

1.3.5. Conditions de durabilité

Les expériences de partenariat dans différents pays montrent qu'un ancrage institutionnel est nécessaire pour garantir la pérennité des actions de promotion de l'agroécologie. Une gouvernance partagée et coordonnée implique de renforcer les capacités des institutions locales et nationales afin de favoriser la coopération entre les différents acteurs de l'agroécologie, du secteur public au secteur privé et la société civile. La mise en place d'un ancrage communautaire solide est tout aussi nécessaire pour garantir la durabilité des initiatives agroécologiques. Un tel portage facilite l'établissement de relations de confiance entre tous les acteurs locaux et le partage des connaissances. Le renforcement des compétences des leaders communautaires et des organisations de producteurs permet d'assurer la durabilité des pratiques agroécologiques même sans le soutien direct des partenaires de projets de caractère ponctuel.

S'inspirant de l'expérience de la Côte d'Ivoire, on peut dire que l'existence d'un modèle économique viable de la filière est donc essentielle pour motiver les acteurs privés à s'engager dans des partenariats de recherche participative et d'appui-conseil. Cela passe par le développement d'une offre de service de formations sur les techniques agroécologiques et un appui-conseil utiles aux producteurs qui permet l'établissement de relations d'affaires profitable à tous.

La disponibilité de financements internes et externes dans la durée est un important facteur de durabilité. Alors que le financement interne est nécessaire pour la continuité, le financement externe est important pour accélérer et lancer les phases initiales d'expérimentation et de renforcement de capacités des acteurs. Les subventions sont principalement dédiées aux investissements structurants, tels que les infrastructures, et sont encadrées par des règles claires pour éviter une mauvaise gestion financière. Des projets de plus longues durées peuvent permettre de garantir un impact plus durable en déployant une approche d'apprentissage progressif, en renforçant les capacités des acteurs locaux, et en consolidant les relations de confiance entre les parties prenantes. Des projets de 3 à 5 ans ou même plus, permettent une plus grande appropriation des pratiques agroécologiques par les acteurs locaux. Ils doivent couvrir l'ensemble des besoins des acteurs, depuis la recherche jusqu'à l'implémentation locale des pratiques agroécologiques et la valorisation de la production. Ils offrent également le temps nécessaire pour évaluer l'impact réel des interventions afin d'ajuster au besoin les stratégies.

1.3.6. Conditions de mise à l'échelle

Le mise à échelle des partenariats nécessite la prise en compte de plusieurs facteurs clés, tels que la concertation et le dialogue entre les parties prenantes, un accompagnement technique adapté, et le renforcement des capacités des producteurs. Par exemple, l'accompagnement technique des agriculteurs, comme dans les périmètres bocagers, est crucial pour garantir des résultats en matière de production et de revenus (24). Des processus de validation transparents et participatifs, ainsi que des comités de suivi et de pilotage, ont également contribué à l'inclusivité et à l'efficacité des projets (31).

L'efficacité des partenariats requiert la définition claire des objectifs et des règles dès le départ pour favoriser une collaboration et une répartition harmonieuse des responsabilités. Pour qu'un partenariat fonctionne, il faut qu'il existe un problème à la base dont la résolution peut être profitable à tous les acteurs. Ces problèmes sont relatifs à la dégradation des systèmes de production, avec des rendements très faibles. L'existence de partenariats non opportunistes, mais regroupant plutôt des acteurs qui travaillaient déjà ensemble autour d'objectifs communs facile la mise à échelle. De même, l'existence d'une possibilité d'établissement ou de renforcement des relations d'affaires peut contribuer à la réussite de la mise à échelle surtout avec les consortia

intégrant des acteurs privés. Cela suppose l'existence de débouchés/marchés pour valoriser l'augmentation de la production à des prix suffisamment rémunératrices.

Des expériences rapportées de divers pays, il ressort que la nécessité de tenir compte pour la mise à échelle de la durée et de l'inclusivité des actions de promotion de l'agroécologie. Ces actions doivent inclure des concertations entre toutes les parties prenantes avec des qui dépasse la traditionnelle hiérarchie verticale observée dans de nombreux projets, pour privilégier une approche horizontale, plus collaborative. L'expérimentation et la validation des technologies, en se faisant conjointement avec les producteurs, renforcent la relation de confiance entre les acteurs et permet de développer des solutions plus durables et adaptées aux réalités locales et une meilleure appropriation.

La durabilité des partenariats repose sur un financement mixte combinant des subventions externes d'organismes comme l'AFD et l'Union Européenne pour des investissements ciblés en matériel et renforcement de capacités, et des contributions locales ou des ressources autonomes pour l'entretien des équipements. Le financement continu et mieux adapté aux besoins spécifiques des activités locales permet d'accompagner davantage les producteurs à travers plus de visites d'échange, d'expérimentation, de parcelles de démonstration, etc.).

Dans la mise en place de partenariats entre acteurs de la recherche, de l'appui-conseil et d'une organisation agricole, il est important (i) d'impliquer effectivement tous les acteurs tout au long du processus, depuis la phase de conception jusqu'à la mise en œuvre sur le terrain. La transparence et l'existence d'intérêts partagés sont cruciales pour maintenir la flamme du partenariat allumée, (ii) de développer une approche inclusive, avec de véritables liens fonctionnels entre les différents acteurs, permettant de garantir que les intérêts des parties prenantes sont pris en compte dans le développement de solutions adéquates, et (iii) de conduire la capitalisation des expériences en vue de tirer des enseignements des processus partenariaux déployés en vue d'assurer leur valorisation et leur réadaptation dans d'autres contextes pour ainsi en faciliter une mise à échelle

1.4. Conclusions relatives aux politiques publiques

Se fondant sur les expériences de partenariat dans différents pays on peut dégager les recommandations suivantes relatives aux mesures, cadres et dispositifs d'accompagnement incitatifs pouvant être mis en œuvre par les pouvoirs publics nationaux, locaux et régionaux, notamment pour favoriser la durabilité et la mise à l'échelle des partenariats pour l'agroécologie.

1. Promouvoir l'établissement de partenariats entre institutions et organisations au moyen notamment du renforcement des capacités de collaboration des différents types d'acteurs (acteurs publics, OPA, etc.). Les institutions gouvernementales (ministères de l'agriculture, instituts de recherche, etc.) peuvent y jouer un rôle fondamental dans le développement de l'agroécologie à travers l'élaboration de Stratégies Nationales de Développement de l'Agroécologie et des cadres de concertation multi-acteurs.

2. Appuyer la mise en place des mécanismes de portage solide de l'agroécologie par les communautés rurales et les OPA, en vue d'assurer l'établissement de relations de confiance entre tous les acteurs locaux impliqués dans divers partenariats, le partage continu des connaissances même en l'absence d'interventions extérieures, et donc la durabilité des initiatives agroécologiques.

3. Mettre en place un cadre législatif favorable à des partenariats en faveur du développement de l'agroécologie, ainsi que des subventions, exonérations fiscales et crédits à taux préférentiels pour ces partenariats.
4. Allouer une partie du budget en faveur de l'agroécologie à la mise en place de partenariats structurants.
5. Clarifier en détail la question du montage institutionnel et des relations entre parties prenantes à divers niveaux dès l'étude de faisabilité. Une fois mis en place, il est nécessaire de prévoir un renforcement des capacités managériales pour les intervenants majeurs du dispositif.
6. Veiller à ce que les partenariats appuyés par les pouvoirs publics reconnaissent le rôle central des OPA dans leur pilotage des dispositifs de recherche et d'appui-conseil mis en place dans le cadre de ces partenariats qui doivent être au service des agriculteurs.

II- Innovations pour des systèmes de culture agroécologiques

2.1. Introduction

La transition agroécologique implique la mise en œuvre de changements techniques, notamment au niveau des systèmes de culture (changements de pratiques agricoles et de systèmes de culture). Ces changements techniques constituent donc des innovations pour les agriculteurs et agricultrices qui les mettent en œuvre. Elles peuvent être pour partie issues de connaissances et savoir-faire traditionnels (savoirs endogènes), pour partie issues d'autres régions et pays et pour partie d'expérimentations de la part de la recherche ou des producteurs eux-mêmes. Elles s'intègrent généralement dans des changements plus globaux des systèmes de production agricole. Avec les innovations concernant plus spécifiquement les systèmes d'élevage (voir thématique 7), elles sont donc au cœur de la transition agroécologique et doivent donc être abordées en tant que telles dans un travail de capitalisation sur l'agroécologie.

La thématique « Innovations pour des systèmes de culture agroécologiques » vise donc à faire le point sur les diverses innovations mises en œuvre dans le cadre des expériences appuyées par le PAE, à tirer des enseignements et conclusions relatives à leur développement[3], leur durabilité et leur mise à l'échelle, et à tirer des conclusions relatives aux politiques publiques susceptibles de favoriser ces différents aspects.

L'analyse s'appuie sur les enseignements issus de la phase 2 de l'étude de capitalisation (rapport de la phase préparatoire) et sur les expériences suivantes étudiées dans le cadre des études-pays :

- au Bénin, le partenariat FUPRO-SolCA-INRAB ;
- en Côte d'Ivoire, le centre de formation ANADER de Gagnoa-Lakota et le partenariat AGRINNOV-COOBAPA-CSRS ;
- au Ghana, le partenariat NAFFAWAG – CIR-CSIR – INTA (Center for No-Till Agriculture) ;
- au Nigeria, le centre de formation ARMTI et le partenariat IAR-NAERLS-SMAN ;
- au Sénégal, le centre de formation de la ferme des 4 chemins et le projet PAREFA ;
- au Togo, le projet ProCEPA et le projet PEFARD.

2.2. Synthèse des expériences

De nombreuses techniques agroécologiques innovantes sont mises en œuvre dans le cadre de projets soutenus par le PAE. Certaines de ces pratiques reprennent ou s'inspirent de pratiques et systèmes agroécologiques traditionnels, souvent d'une façon améliorée. Les principales innovations agroécologiques identifiées peuvent être ordonnées selon la classification présentée à la suite, les différentes catégories pouvant se recouper.

- **Diversification et rotation des cultures** : associations et rotations diverses permettant notamment de remplacer ou améliorer la jachère, usage de plantes couvrantes ou fertilisantes (généralement des plantes légumineuses notamment niébé, pois d'Angole et

[3] On entend par *développement des pratiques et systèmes agroécologiques* l'ensemble des processus d'expérimentation, d'adaptation et d'expansion de pratiques et de systèmes agroécologiques, à différentes échelles, c'est-à-dire de la parcelle ou de l'unité d'élevage à l'exploitation agricole dans son ensemble, jusqu'au territoire.

mucuna) en association, en rotation (y compris à la place de jachères) ou en inter-culture, production de champignons à base de compost.

- **Agroforesterie** : production de plants d'arbres, plantations et reboisement, régénération naturelle assistée (RNA), cultures sous ombrage (notamment café et cacao).
- **Intégration agriculture-élevage** : production, collecte, approvisionnement auprès d'éleveurs au moyen de partenariats, stockage (y compris au moyen de fosses fumières) et utilisation améliorée de fumier, production (y compris avec fosses compostières, et compostage rapide avec utilisation de champignon mycrotri)) et utilisation (application localisée par exemple) de compost, irrigation/fertilisation avec de l'eau issue de la pisciculture, transport, pâturage/divagation de porcs et volailles dans les cultures. La culture de légumes peut être intégrée à la pisciculture, l'eau de la pisciculture est alors utilisée comme engrais pour la culture des légumes, tandis que les déchets végétaux sont utilisés comme aliments pour la pisciculture. Comme le mentionne Fabèkouré Cédric Kambiré de l'IRSAT/CNRST (Burkina Faso), « *la durabilité des systèmes de culture ne peut se réaliser sans l'animal et sans l'arbre* ». D'autres innovations relatives à l'intégration agriculture-élevage visent à accroître la production animale. Nous les traitons dans la thématique 7. Systèmes d'élevage agroécologiques.
- **Recyclage ou valorisation de sous-produits d'origine végétale** : couverture du sol (ou incorporation) avec les résidus de culture (y compris paillage) et divers types de matière organique végétale, maintien des racines de légumineuses au sol, utilisation d'herbes, de biochar, de bokashi, de cabosses ou de cendres pour la fabrication de compost, fabrication de briquettes à partir de cabosses de cacao, production de bio-énergie.
- **Gestion et conservation des sols et de l'eau** : aménagement des terres en courbes de niveau, aménagements de bas-fonds au moyen de casiers séparés par des diguettes, agriculture de conservation (non travail et couverture végétale du sol), pratiques de couverture ou incorporation au sol de matière organique végétale (voir ci-dessus), zaï, demi-lunes, buttage en quinconce, etc.
- **Lutte biologique et autres alternatives aux pesticides** : production et utilisation de biopesticides (à base notamment moringa, de tabac comme fongicide, de piment et de neem comme insecticide, de l'ail comme acaricide, etc.) ou de cendres, plantes répulsives en association, pâturage de volailles dans les cultures, lutte intégrée, utilisation d'aflasafe contre les aflatoxines.
- **Mécanisation adaptée** (travail du sol, autres travaux culturaux ou post-récolte) **et transport animal**, qui peuvent, selon les situations, être considérés à la fois comme une pratique d'intégration agriculture-élevage (si la pratique implique l'usage d'énergie animale) visant notamment à augmenter et régulariser les rendements agricoles ou à mieux valoriser les produits, comme une pratique de gestion et conservation des sols et de l'eau et comme une alternative aux pesticides et aux herbicides. Dans le même temps, elle peut contribuer à maîtriser la quantité de travail, laquelle constitue souvent une contrainte pour le développement de l'agroécologie.
- **Pratiques de travail du sol améliorées (hors mécanisation)** : zaï, sarclage localisé, buttage en quinconce combiné à des butte serrées (densité de semis d'igname plus élevée) permettant de retenir l'eau de pluie.
- **Améliorations impliquant une protection contre la vaine pâture** : semis précoces, cultures supplémentaires (cycles plus long, plantes fertilisantes), maintien de la matière organique au sol, protection de plants d'arbres.

- **Semences** : production et certification de semences de qualité, à potentiel agronomique amélioré, adaptées au changement climatique (espèces et variétés ayant une meilleure résistance à la sécheresse comme le manioc et le pois d'Angole, cycles courts comme par exemple du sorgho, et parfois avec une qualité nutritionnelle améliorée, pépinières, banques semencières, techniques de conservation des semences. Les semences promues peuvent être paysannes, mais ce n'est pas toujours le cas.
- **Système de riziculture intensive** (SRI) qui combine différentes pratiques (amendement organique, sélection de semences, semis direct ou repiquage des plants issus de la pépinière).
- **Production d'énergie renouvelable** notamment l'énergie solaire permettant de motoriser certaines tâches et de réduire ainsi le temps de travail et sa pénibilité, de permettre l'accès à l'eau, d'abaisser certains coûts de production.

On constate que certaines innovations impliquent le recours à des intrants spécifiques acquis à l'extérieur de l'exploitation ou sont basées sur la production d'intrants agroécologiques. De même, certaines innovations impliquent le recours à des équipements particuliers ou à des investissements en capital biologique (animaux, arbres). Dans la réalité, les différentes pratiques sont généralement associées les unes aux autres, cette association étant nécessaire à leur efficacité et efficience, dans le cadre de systèmes de production plus agroécologiques. S'il ne s'agit pas d'une pratique à proprement parler agricole, les foyers améliorés peuvent permettre de réduire la pression sur le couvert arboré et favoriser la mise en œuvre de systèmes agroécologiques. Il existe d'autres innovations qui ne concernent pas directement les systèmes de culture, mais qui peuvent avoir un impact déterminant sur ceux-ci (innovations en termes de financement, d'organisation pour le soutien à l'agroécologie ou pour l'accès aux marchés, etc.). Les innovations relatives à l'accès aux marchés sont abordées dans le cadre de la thématique 3.

2.3. Enseignements et conclusions

2.3.1. Effets positifs, négatifs / insuffisance d'effets

Les travaux de capitalisation disponibles et les études-pays réalisées permettent de mettre en évidence un certain nombre d'effets positifs des innovations agroécologiques dans le domaine technique, économique et social, même si l'évaluation rigoureuse (et digne de confiance) de ces effets n'est pas systématique. Les résultats techniques et économiques mesurés proviennent souvent d'essais. Il existe donc un certain déficit en matière d'évaluation technico-économique en milieu paysan. Quoiqu'il en soit, les quelques chiffres évoqués montrent que, sur des sols dégradés, l'intensification agroécologique et la reconstitution de la fertilité des sols permettent souvent des augmentations des volumes de production considérables (en général de +20% à +100%). Plus généralement, la quantification des effets des pratiques et des systèmes agroécologiques reste relativement limitée.

Le tableau synthétique ci-dessous présente les principaux types d'effets attendus et observés des catégories d'innovations agroécologiques dans les systèmes de culture, en matière de :

- fertilité et santé des sols,
- disponibilité en eau,
- régulation des bio-agresseurs,

- production, en termes quantitatifs (amélioration des rendements moyens et de volumes globaux de production tous produits confondus), de régularité des rendements et donc d'adaptation au changement climatique et à la sécheresse, et de qualité de la production, ce qui peut permettre une meilleure valorisation sur le marché. Les effets en termes de production se traduisent aussi par des effets en termes de sécurité alimentaire,
- qualité sanitaire des produits et qualité de l'environnement (biodiversité, santé). Les effets sur la santé constituent parfois un effet important mis en avant par les agriculteurs et qui constitue donc une motivation importante pour le développement de pratiques agroécologiques. Ainsi, un jeune entrepreneur agricole ayant suivi des formations au centre de formation Tcharm Fora au Bénin souligne-t-il que :

« J'ai longtemps résisté aux suggestions du directeur du centre mais avec tous les exploits de son domaine agricole comparé au mien où j'utilisais les produits chimiques qui me rendaient constamment malade et m'amenaient à dépenser énormément, j'ai fini par renoncer et aujourd'hui, je ne regrette vraiment pas d'avoir suivi la formation à Tcharm-Fora. Aujourd'hui, je ne tombe plus malade et tous les produits qui sortent de mon champ tiennent longtemps sans se détériorer. Je continue même à venir au centre, apprendre et à inviter mes autres amis et membres de ma famille qui sont dans l'agriculture conventionnelle à faire comme moi »,

- maîtrise du temps de travail,
- maîtrise des coûts de production et degré d'autonomie économique des exploitations agricoles,
- coûts d'investissements.

Lorsque les innovations agroécologiques permettent un accroissement des rendements et de la production agricole (cas notamment de la mise en œuvre d'innovations permettant une reconstitution ou une amélioration notable de la fertilité de sols), l'efficience et la productivité globales des systèmes de production agroécologiques tendent à être améliorées, mais cela dépend également des effets en matière de coûts de production et de travail. Lorsque les innovations agroécologiques ne se traduisent pas nécessairement par une augmentation des rendements et de la production (par exemple, pratiques visant à substituer les engrais et pesticides de synthèse par des pratiques agroécologiques), l'efficience et la productivité globales des systèmes de production n'est pas toujours améliorée, surtout s'il y a des coûts supplémentaires ou une forte augmentation des besoins en travail. C'est dans ces situations que se pose la question de la valorisation des produits agroécologiques sur le marché, l'absence de supplément de prix par rapport aux produits conventionnels pouvant alors constituer un frein (voir ci-dessous et thématique 3 – Dynamique des marchés agroécologiques).

Tableau : Principaux types d'effets attendus et observés des catégories d'innovations agroécologiques dans les systèmes de culture

	Fertilité et santé des sols	Disponibilité en eau	Régulation des bio-agresseurs	Production (quantité, régularité, qualité)	Qualité sanitaire des produits, qualité de l'environnement (bio-diversitè, sanité)	Maîtrise du temps de travail / Réduction de la pénibilité du travail	Maîtrise des coûts de production / autonomie	Coûts d'invetsissements
Diversification et rotation des cultures	X		X	X	X	X (-)	X	
Agroforesterie	X	X	X	X	X	(-)		(-)
Intégration agriculture-élevage	X		X	X			X	(-)
Recyclage/valorisation de sous-produits d'origine végétale	X			X		X (-)	X	
Gestion et conservation des sols et de l'eau	X	X		X	X	(-)		(-)
Lutte biologique et mécanique et autres alternatives aux pesticides/herbicides			X	X	X (+ santé humaine)	(-)	X	
Mécanisation adaptée, tansport animal	X	X	X	X		X		(-)
Pratiques de travail du sol améliorées	X	X		X		X (-)		
Protection contre la vaine pâture				X				(-)
Semences			X	X	X		X	
SRI	X			X		(-)	X	
Energie renouvelable		X		X		X	X	(-)

Légende : X : possible effet positif ; (-) : possible effet négatif

Le tableau permet de mettre en évidence qu'un même type de pratique peut répondre à une diversité d'objectifs. Ceci s'explique notamment par le fait que les effets positifs en matière de fertilité et santé des sols, de gestion de l'eau et de lutte contre les bio-agresseurs se traduisent également par des effets positifs sur la production. Dans certains contextes, l'augmentation du volume de production à l'hectare peut permettre de diminuer la surface cultivée annuellement en cultures alimentaires et donc de réduire le temps de travail pour certaines tâches ou de consacrer une partie de l'assolement à des plantes fertilisantes ou fourragères.

Certaines innovations permettent une maîtrise du temps de travail (notamment les associations permettant une réduction de la surface cultivée et donc du temps de travail, la mécanisation adaptée et les pratiques de travail du sol améliorées), mais d'autres innovations peuvent au contraire avoir un effet en termes d'accroissement du temps de travail (fabrication de compost, dispositifs d'aménagement des sols, désherbage manuel, etc.), ce qui explique souvent l'absence de développement de ces innovations. Par ailleurs, si plusieurs innovations contribuent à réduire les coûts de production (et donc à accroître l'autonomie économique des exploitations), certaines se traduisent par un accroissement des coûts d'investissement.

A ces divers effets dans les domaines environnemental, agronomique et socio-économique, il convient d'ajouter les effets et impacts en matière culturelle et sociale, c'est-à-dire en termes de savoir-faire et connaissance, de reconnaissance sociale, d'organisation des agriculteurs et des autres acteurs et de gouvernance.

2.3.2. Conditions de mise en œuvre et conditions de succès

Les conditions de mise en œuvre et de succès des innovations peuvent être classées de la façon suivante.

- **Perception des effets des pratiques agroécologiques par les agriculteurs et adéquation des pratiques et effets à leurs objectifs**, notamment les objectifs économiques et liés à la sécurité alimentaire, l'objectif de limitation du risque face à des accidents climatiques, ainsi le plus ou moins grand intérêt à investir dans l'écosystème en fonction des modes d'accès au foncier et de la plus ou moins grande précarité (précarité qui pousse à privilégier les objectifs de court terme). Il existe plus généralement une tension entre les objectifs de court terme d'amélioration des rendements et des revenus et l'objectif de durabilité, et donc d'investissement de plus long terme dans l'écosystème comme l'illustre l'expérience de l'AMRTI au Nigeria : beaucoup d'agriculteurs sont sous pression pour accéder à des ressources financières et donc pour accroître la production à court terme, ce qui peut être contradictoire avec la logique d'investissement à rentabilité différée de l'agroécologie. Ils tendent alors à abandonner les pratiques agroécologiques. Une condition essentielle du développement de l'agroécologie est donc l'existence d'une prise en compte simultanée des impératifs et objectifs de court terme de l'agriculteur et des objectifs de durabilité de plus long terme, avec par exemple, des plantes qui contribuent à la restauration des sols tout en garantissant des produits vivriers à court terme. Ceci explique par exemple que le pois d'Angole, comestible, soit souvent préféré au mucuna. La question du coût d'opportunité de la force de travail est également essentielle, alors que l'agroécologie implique souvent l'utilisation de davantage de force de travail. Ainsi, à Tieningboué en Côte d'Ivoire, les agriculteurs ayant par ailleurs des opportunités de valorisation de leur force de travail dans la culture d'anacardier ont moins intérêt à une intensification agroécologique dans les productions vivrières.

- **Connaissances et savoir-faire** (y compris en matière de gestion sociale de certains dispositifs). La mise en œuvre de pratiques et de systèmes agroécologiques requiert, de la part des agriculteurs, des connaissances et des savoir-faire spécifiques, généralement très différents et parfois plus complexes que celles et ceux nécessaires à la mise en œuvre des pratiques de la révolution verte. Si beaucoup de ces connaissances et savoir-faire sont de nature traditionnelle, certains sont nouveaux, ce qui implique d'une part, la recherche de pratiques qui ne soient pas trop complexes, et, d'autre part, l'existence de dispositifs de formation, de suivi post-formation et d'appui-conseil adaptés, incluant l'existence d'une phase d'expérimentation de la part des agriculteurs eux-mêmes, y compris en vue d'éventuelles modifications et adaptations à la situation spécifique de leur exploitation agricole.

- **Adaptation des techniques au contexte agro-environnemental**, notamment la faible disponibilité en eau qui limite certaines pratiques (production de compost, diversification en saison sèche, etc.) ou leur succès (mort de jeunes arbres par manque de précipitations.

Dans les communes de Koumébé et Daha Balla (région de Kaolack) au Sénégal, l'insuffisante disponibilité en eau s'est traduite par la mort des jeunes plants d'arbres fruitiers distribués par le projet PAREFA.

- **Travail**. Comme mentionné ci-dessus, certaines innovations agroécologiques impliquent souvent une utilisation importante de force de travail, notamment pour la fabrication et le transport de compost, la fertilisation organique, le désherbage manuel en substitution des herbicides, le système de riziculture intensive, ou encore dans les phases d'investissement, et parfois les travaux sont particulièrement pénibles. Ceci constitue souvent un frein important au développement de l'agroécologie. L'existence d'alternatives techniques et la disponibilité d'équipements (animaux de traction, charrues et autres outils mécanisés, motoculteurs, gestion du compost adaptée) constituent alors une condition importante pour le développement de l'agroécologie. Les agriculteurs peuvent adapter les pratiques pour éviter ce type d'effet négatif. C'est le cas dans les régions de Kaolack et Kaffrine au Sénégal dans le cadre du projet PAREFA où les agriculteurs ont renoncé aux pratiques de retournement du fumier.

- **Matière organique.** La matière organique ou biomasse -et donc sa production, sa collecte, son transfert, sa conservation et sa réutilisation au sein du système de production agricole – est bien souvent au cœur de la transition agroécologique. Si la transition agroécologique permet de produire davantage de matière organique, les problèmes posés sont relatifs à la faible disponibilité initiale de matière organique (pour déclencher un processus de transition), aux concurrences existantes pour l'utilisation de la matière organique disponible et aux moyens pour la valoriser. Au Togo (projet ProCAPA, Région des Plateaux et Centrale), l'accès à des matières premières végétales, à des déjections animales et à l'eau constitue par exemple un facteur limitant à la fabrication de compost. L'existence de la pratique du compost y dépend notamment largement de l'existence d'une activité d'élevage significative. Dans la région du Moyen Mono au Togo (projet PREFARD), les résidus de culture qui pourraient être mobilisés pour la production de compost sont consommés par le bétail. La production et la transformation de matière organique sont souvent limitées par la disponibilité et l'accessibilité à de l'eau. La **maîtrise de l'eau** constitue donc un élément essentiel.

- **Conditions et environnement économique** :
    - La transition agroécologique peut requérir des investissements spécifiques (infrastructures, équipements, plantations, animaux) et des coûts supplémentaires y compris au-delà de la phase d'investissement. La question est donc posée de la **disponibilité d'équipements et des intrants** adaptés (semences, biopesticides, intrants pour la fabrication de biopesticides, etc.).
    - Outre la question de la disponibilité, le manque **d'accès à ces moyens de production** constitue souvent un facteur limitant au développement de l'agroécologie, ce qui pose la question du **financement**. C'est par exemple le cas des outils de traction animale à proximité du centre de formation de Tcharm Fora au

Bénin. Concernant les intrants agroécologiques, ceux-ci sont souvent plus onéreux que les intrants conventionnels. Dans le cadre du projet PEFARD au Togo (Région des Plateaux), un dispositif de Crédit Intrants Agroécologique (CIAE) a été mis en place. Plusieurs exemples sont rapportés de mauvaise qualité des intrants, ce qui a un puissant effet en termes d'abandon des innovations de la part des agriculteurs (exemple d'une commune dans le cadre du partenariat FUPRO-INRAB-SolCA au Bénin). Les équipements nécessitent des outils de financement adaptés et variés en fonction notamment du coût et de la durée de dépréciation économique. Il apparaît important de penser conjointement et d'articuler offre de crédit / subvention / accompagnement technique. Les groupes d'épargne et de crédit villageois peuvent répondre à cette contrainte en évitant notamment les taux d'intérêts élevés. Pour permettre aux familles les plus pauvres d'accéder à des équipements (charrettes, charrues, etc.) et animaux de traction, certains projets (RAFIA au Togo) ont mis en place un mécanisme d'acquisition en commun des matériels et de gestion collective de ces matériels. Mais un mécanisme financier d'amortissement desdits matériels n'est pas mis en œuvre, ce qui peut poser à termes des problèmes de renouvellement. Lorsque les intrants agroécologiques sont fabriqués sur l'exploitation (compost, biofertilisants, biopesticides, biorépulseurs), tous les agriculteurs n'ont pas les moyens de le faire (manque de disponibilités en force de travail, en matières premières, etc.)

- La question **des débouchés pour les produits agroécologiques** et de **leur reconnaissance sur les marchés** constitue souvent une limitation majeure. L'investissement dans des innovations agroécologiques, et la prise de risques que cela peut impliquer, suppose l'existence de marchés suffisamment rémunérateurs et stables, surtout quand les innovations ne se traduisent pas par une augmentation notable des rendements et de la production agricoles (voir ci-dessus). L'établissement de relations d'affaires suffisamment solides avec les acteurs de la filière aval constitue alors un élément important. Lorsqu'il apparait même nécessaire de garantir un prix différencié, supérieur aux produits conventionnels (voir ci-dessus), la reconnaissance des produits agroécologiques dans les magasins de distribution suppose l'existence de signes distinctifs, un conditionnement adéquat et un système de garantie adapté avec une reconnaissance officielle des pouvoirs publics comme c'est le cas au Nigeria. L'insuffisante demande pour des produits agroécologiques sur les marchés locaux y limite par ailleurs la rentabilité de l'agroécologie et décourage les agriculteurs (expérience du centre AMRTI au Nigeria). La valorisation des produits agroécologiques au moyen de leur transformation peut supposer quant à elle la création d'unités de transformation des produits agroécologiques. Ces questions sont développées dans le cadre de la thématique 3. Dynamique des marchés des produits agroécologiques.

- **Accès au foncier et aux ressources naturelles**. L'accès au foncier et aux ressources naturelles (notamment pour les femmes et les jeunes) et les conditions d'accès (sur le court terme, garantie de protection des cultures, couvertures végétales et aménagements du sol,

sur le plus long terme, garantie d'accès au foncier, et donc aux investissements agroécologiques que constituent l'amélioration de la fertilité du sol ou la plantation d'arbres) conditionnent bien souvent la possibilité pour les agriculteurs de mettre en œuvre certaines pratiques agroécologiques, et plus généralement de s'engager dans une transition vers des systèmes agroécologiques. En Côte d'Ivoire, un paysan explique ainsi que « *on ne plante pas de cajanus ou de mucuna sur la terre [de jachère] qui n'est pas à soi* ». Au Burkina Faso, la plantation d'un arbre est assimilée à une volonté de s'accaparer la terre et n'est donc pas concevable pour qui n'en est pas propriétaire. A noter par contre que, en Côte d'Ivoire, la loi de 2019 qui donne la propriété d'un arbre à celui qui l'a planté contribue au développement du cacao sous ombrage. Au Sénégal, dans la région de Kaffine, l'absence de convention locale avec les éleveurs effectivement appliquée limite les possibilités de régénération naturelle assistée (RNA), car les jeunes pousses sont consommées par les animaux. Au Bénin, la destruction de cultures agroécologiques par des animaux a constitué un important facteur de découragement de producteurs.

- **Méthodes et dispositifs d'intervention**. Les méthodes et dispositifs d'intervention des actions de promotion et de soutien à l'agroécologie déterminent dans une large mesure les conditions de l'expérimentation, de l'appropriation, du développement et de la pérennité des changements agroécologiques. Au-delà du fait que les agriculteurs assistent à des démonstrations dans des conditions agro-environnementales proches des leurs, la possibilité d'expérimenter dans des champs dédiés à l'expérimentation mais aussi dans leur propre exploitation en apportant éventuellement des adaptations apparait essentiel pour le développement des innovations agroécologiques. La prise en compte par les interventions externes de la réalité sociale est également essentielle en termes d'acceptabilité (organisations coopératives, leaders locaux, structuration sociale). L'existence d'une durée d'intervention suffisante constitue un élément important de succès (voir ci-dessous partie relative à la durabilité), sachant que, bien souvent, les décaissements tardifs retardent la durée effective des interventions. Ces questions sont développées dans le cadre de la thématique 3 relative à la recherche participative et aux dispositifs d'appui-conseil, ainsi que dans le cadre de la thématique 1 relative aux partenariats.

- **Politiques publiques**. Le contenu et les modalités de mise en œuvre des politiques publiques peuvent constituer des facteurs plus ou moins favorables ou limitants au développement de pratiques agroécologiques (politiques d'approvisionnement, subvention ou facilitation du financement des équipements, matériels biologiques et intrants ; politiques commerciales et agricoles influant sur les prix ; politique d'appui technique aux producteurs et à la commercialisation des produits issus de l'agroécologie ; politiques foncières et d'aménagement du territoire ; politiques de formation, de recherche et de conseil technique). Les politiques publiques, ainsi que les organisations agricoles, peuvent aussi contribuer à faire évoluer les perceptions de l'agroécologie de la part des agriculteurs, laquelle reste souvent négative. La priorité donnée par les pouvoirs publics aux cultures d'exportation peut par exemple constituer un frein au développement de l'agroécologie dans les cultures vivrières. Ainsi, un paysan de Tieningboué dans la région de Béré en Côte d'Ivoire exprime-t-il que « *Le Ministère [de l'agriculture] arrive et ne s'intéresse*

qu'à ça [l'anacardier]. Si vous faites de l'igname, c'est comme si vous n'étiez pas important dans la société ».

2.3.3. Effets et conditions de mise en œuvre pour les femmes

Effets

Certaines innovations agroécologiques offrent des opportunités d'emploi et de revenus pour les femmes, améliorent l'efficience des activités dont elles s'occupent, comme la fabrication et l'utilisation de compost dans le cadre du projet PAREFA au Sénégal (régions de Kaolack et Kaffrine) qui leur permettent d'améliorer la production maraîchère, laquelle constitue pour elles une source essentielle de revenus. Ceci contribue à l'amélioration de la sécurité alimentaire des familles. Les innovations agroécologiques peuvent également contribuer à améliorer l'auto-estime et la reconnaissance sociale des femmes.

Certaines innovations diminuent la quantité de travail, comme les associations niébé-manioc et igname-légumes ou l'accroissement des densités de semis d'ignames à Tieningboué dans la région de Béré en Côte d'Ivoire qui permettent de diminuer la surface totale mise en culture et donc le temps de travail du sol.

D'autres pratiques peuvent au contraire se traduire par une augmentation de la quantité de travail et de sa pénibilité pour les femmes, comme par exemple pour la fabrication et l'utilisation de Bocachi ou pour la gestion des semences améliorées dans le cadre du partenariat FUPRO-INRAB-SolCA au Bénin.

Conditions de mise en œuvre

Lorsque les pratiques agroécologiques se traduisent par une augmentation de la quantité de travail et de sa pénibilité pour les femmes, leur développement est limité. Au Bénin, certaines d'agricultrices formées par le centre de Tcham Fora renoncent aux activités agroécologiques qui impliquent un désherbage manuel qu'elles ne peuvent assurer correctement. Il apparait ainsi particulièrement important de prévoir l'introduction ou l'amélioration de la traction animale ou d'investissements permettant la petite mécanisation et la motorisation agricole.

De plus, les femmes ont souvent un accès au foncier plus précaire, ce qui peut limiter leur intérêt pour des pratiques visant à améliorer durablement la fertilité du sol. Elles peuvent aussi être avoir difficilement accès à du foncier et, au sein de l'exploitation rencontrer des contraintes spécifiques ou pour réaliser certaines pratiques agroécologiques (non accès à la fumure organique, etc.). Dans de nombreuses communautés, les femmes sont confrontées à des barrières sociales et juridiques (notamment en matière de transmission des terres et de droits successoraux), n'ont pas de droits légaux sur la terre et dépendent donc des décisions des hommes de la famille, ce qui réduit leur capacité à investir dans des systèmes agroécologiques, comme c'est par exemple le cas au Bénin dans le cadre du partenariat FUPRO-INRAB-SolCA. Au Togo, dans le cadre du projet ProCEPA (Région

des Plateaux et Centrale), l'absence d'accès à la terre pour les femmes constitue une limitation à la plantation de parcelles boisées.

Ceci est aggravé par le fait que, dans des contextes où les solidarités familiales s'effritent et où les dynamiques de marchandisation et d'individualisme prennent de l'ampleur, les conditions d'accès à la terre pour les non-chefs de ménage et/ou d'exploitation peuvent devenir très difficiles. Par exemple, dans certains contextes ouest-africains, la formalisation de droits fonciers individuels et la marchandisation de la terre ont totalement fragilisé les droits des femmes que les systèmes coutumiers sécurisaient en matière d'usufruit.

L'accès au capital peut constituer une limitation particulièrement forte pour les femmes lorsque la mise en œuvre d'innovations agroécologiques implique un investissement de départ important. La mise en œuvre de dispositifs de financement du type associations villageoises d'épargne et de crédit peut contribuer à lever cette contrainte, comme c'est le cas au Togo dans le cadre du projet ProCEPA (région des Plateaux et Centrale), mais pas totalement lorsque l'accès au financement reste laborieux et consommateur de temps, ce qui peut amener les femmes à se détourner de l'agriculture et de l'agroécologie, comme c'est le cas avec l'expérience du Agricultural and Rural Management Training Institute (ARMTI) au Nigeria.

2.3.4. Effets et conditions de mise en œuvre pour les jeunes

Les effets et les conditions de mise en œuvre pour les femmes et pour les jeunes sont souvent semblables. Il existe cependant certaines spécificités qui justifient de traiter les deux aspects séparément.

Effets

La fabrication de compost ou de bio-pesticides génère souvent des emplois pour les jeunes. L'acquisition de connaissances techniques spécifiques contribue à l'auto-estime et à la reconnaissance sociale. Cependant, dans nombre de territoires, les jeunes tendent à déserter les activités agricoles pour des activités plus rémunératrices et moins pénibles, ce qui a pour conséquence qu'ils bénéficient moins des effets positifs de l'agroécologie que les plus âgés. C'est par exemple le cas dans le cadre du projet ProCEPA au Togo (Région des Plateaux et Centrale).

Conditions de mise en œuvre

La question du travail (productivité et rémunération, pénibilité) dont nous avons vu qu'elle constituait un élément central des conditions de développement de l'agroécologie est donc tout particulièrement importante concernant les jeunes. Ces-derniers peuvent aussi avoir difficilement accès à du foncier, ce qui limite leur possibilité de mettre en œuvre des pratiques agroécologiques, que ce soit au sein de l'exploitation ou en dehors. Ainsi, au Sud du Nigeria, le coût de location du foncier constitue-t-il souvent une limitation pour les jeunes. L'accès au capital peut constituer une limitation particulièrement forte pour les jeunes lorsque la mise en œuvre d'innovations agroécologiques implique un investissement de départ important. La mise en œuvre de dispositifs

de financement du type associations villageoises d'épargne et de crédit peut contribuer à limiter cette contrainte, mais pas totalement lorsque l'accès au financement reste laborieux et consommateur de temps, ce qui peut amener les jeunes à se détourner de l'agriculture et de l'agroécologie, comme c'est le cas avec l'expérience du Agricultural and Rural Management Training Institute (ARMTI) au Nigeria.

2.3.5. Conditions de durabilité

La question des conditions de durabilité des innovations agroécologiques est généralement peu abordée dans les travaux de capitalisation. Elle constitue cependant une question essentielle dans la mesure où les interventions visent à créer des conditions favorables au développement des innovations agroécologiques (notamment l'appui technique, les subventions et l'approvisionnement en intrants et en éléments de capital fixe) qui, une fois la durée de l'intervention passée, disparaissent bien souvent du paysage. L'intérêt des pratiques agroécologiques, ou encore les conditions nécessaires à leur mise en œuvre, peuvent alors disparaitre. Au Sénégal dans la région de Kaolack, à l'issue du projet PAREFA, les approvisionnements en fumier de volaille ou en aflasafe, réalisés directement par le projet, ont été interrompus, laissant les agriculteurs sans solution. L'intervention peut aussi être interrompue alors que les agriculteurs n'ont pas eu encore le temps de pleinement expérimenter et adapter les innovations proposées et d'acquérir une maîtrise technique suffisante. Cela peut être notamment le cas dans les situations où le cycle de production est pluri-annuel (plantation d'arbres dans des systèmes agroforestiers) : la poursuite d'un appui-conseil jusqu'à la phase de production peut alors être nécessaire.

Les principales conditions de durabilité des innovations agroécologiques identifiées sont mentionnées à la suite.

- **Durée de l'intervention suffisante** pour donner la possibilité de mettre en place dispositifs d'appui réellement participatifs (définition participative des thèmes et types d'innovations), aux agriculteurs de réellement acquérir des connaissances et savoir-faire nouveaux et expérimenter et adapter les innovations, de tirer profit des investissements agroécologiques à rentabilité différée, de s'organiser de façon durable, de garantir la permanence de conditions favorables à l'agroécologie à l'issue de l'intervention, notamment au moyen de l'établissement de relations partenariales et d'affaires avec d'autres types d'acteurs (ou encore l'accès aux équipements, intrants, services et débouchés commerciaux, comme mentionné ci-dessous). D'une façon générale, les effets des projets de courte durée (deux à trois ans) sont bien souvent de nature non pérenne, sauf s'ils s'inscrivent pleinement dans une stratégie préexistante et de temps long des acteurs locaux qui peuvent alors financer pour partie cette stratégie au moyen de projets successifs. En dehors de ce type de situation, les interventions inférieures à cinq ou six ans nous semblent devoir être exclues, ce qui pose la question, que ce soit au niveau national ou régional, de la durée des programmes d'intervention ainsi que la fréquente absence de mécanismes de reconduction permettant d'envisager dès le départ l'existence de plusieurs phases.

- **Maintien, à l'issue de la durée de l'intervention, des conditions de développement de l'agroécologie** :
    - dispositifs d'accès aux financements (achat d'intrants, d'éléments de capital fixe, accès au foncier) ;
    - intrants de qualité (semences, biopesticides, matière organique pour la fabrication de compost, etc.) et matériels nécessaires à la transition agroécologique ;
    - services d'entretien et de réparation des équipements et infrastructures ;
    - marchés rémunérateurs ;
    - mécanismes durables d'appui, de conseil et d'échanges techniques (ce qui implique l'existence des ressourcés humaines qui vont avec, notamment les techniciens et animateurs), même si l'appui-conseil peut être plus léger à la suite de l'intervention initiale.

Au Sénégal, dans le cadre du projet PAREFA, la non durabilité de l'accès à l'aflasafe pour lutter contre les aflatoxines dans la culture d'arachide, n'a pas permis la durabilité de son utilisation. La question de la durabilité ne se limite donc pas à celle de la durée des interventions.

- **Rentabilité économique des innovations hors subventions**, sauf en cas de mise en place d'un dispositif pérenne de subvention publique de l'agroécologie ou de rémunération des agriculteurs pour services environnementaux.
- Existence de **dispositifs pour la maintenance et la réparation des équipements collectifs** et **pour le financement du remplacement des équipements et autres éléments de capital fixe** arrivés en fin de vie utile.
- Existence d'une **organisation communautaire ou professionnelle agricole**, voire de **dispositifs de partenariat multi-acteurs**, permettant de poursuivre les dynamiques et actions enclenchées : négociations avec les fournisseurs d'intrants et de matériel et avec les acheteurs des produits ; dynamique d'échanges techniques et conseil agricole ; dispositif de financement ; règles et conventions avec les éleveurs pour permettre la viabilité des pratiques agroécologiques dans le temps, protéger les cultures, les réserves fourragères, les dispositifs de protection ou de couverture des sols et les arbres, y compris les jeunes plants dans le cas de RNA ; marchés rémunérateurs. En Côte d'Ivoire, à Tieningboué, dans le cadre du partenariat AGRINNOV-COOPABA-CSRS, la présence d'un appui technique a été pérennisée à l'issue d'un projet, les techniciens de ce-dernier s'étant constitués en entreprise de service de conseil technique, laquelle est financée grâce à son rôle d'intermédiaire dans les relations d'affaires entre agriculteurs, commerçants et fournisseurs d'intrants. Ces divers éléments permettent de souligner la nécessité de mieux intégrer les mécanismes de pérennisation dans la conception et la mise en œuvre des projets, en renforçant notamment la capacité des organisations paysannes à maintenir les animateurs et techniciens sur le terrain après la fin du financement externe, ou alors au moyen de la contractualisation entre organisations paysannes et entreprises de conseil agricole. Un renforcement des capacités des organisations paysannes en matière de formation, de gestion organisationnelle, et d'autonomie financière est donc indispensable pour maintenir et consolider les acquis au-delà de la période de l'intervention Cela inclut le développement de compétences en mobilisation des ressources, en gestion des infrastructures mises en place, et en adaptation des pratiques aux besoins évolutifs des exploitations.

- **Coordination entre acteurs locaux.** Par ailleurs, il est crucial de renforcer la coordination avec les acteurs locaux, notamment les collectivités territoriales, les services techniques déconcentrés, et les ONGs qui interviennent dans les zones, afin de garantir une appropriation collective des initiatives. Un accompagnement technique soutenu, axé sur un suivi post-projet structuré, pourrait résoudre les problèmes structurels et encourager un développement durable des innovations. Cette approche collaborative peut contribuer à la diffusion plus large et durable des pratiques agroécologiques.

2.3.6. Conditions de mise à l'échelle

La question de la mise à l'échelle est souvent peu abordée en tant que telle dans les travaux de capitalisation. En réalité, la question des conditions de mise à l'échelle rejoint d'une part celle de l'ampleur des effets positifs au regard d'éventuels effets négatifs et, d'autre part, celle des conditions de développement de l'agroécologie, questions déjà abordée ci-dessus.

Dans le cadre d'une intervention particulière de type projet, l'appui extérieur permet de générer des conditions favorables au développement de pratiques agroécologiques (appui-conseil, financement, subventions, accès à des marchés, etc.). Les agriculteurs non bénéficiaires peuvent difficilement mettre en œuvre les pratiques agroécologiques car ils n'ont pas accès à ces mêmes conditions, comme cela est par exemple le cas avec les agriculteurs voisins du centre de formation de Tcharm Fora au Bénin mais qui ne reçoivent pas les formations (et les financements et dotations en matériel qui vont avec). La multiplication des projets peut contribuer à un changement d'échelle, mais il apparait difficilement imaginable dans un pays donné de multiplier par 100, par 1000, etc. le nombre de projets. La question qui est donc posée est celle de la création de conditions générales (et donc non spécifiques à une zone ou à un nombre limité de paysans bénéficiaires) favorables au développement de l'agroécologie, et donc de l'existence d'organisations professionnelles agricoles fortes et de politiques publiques structurelles (non limitées à un territoire et à une période courte) susceptibles de générer un tel environnement.

Dans ce cadre, les projets réussis peuvent servir d'exemples ou d'amorces de processus d'expansion des innovations (à titre d'exemple, dans l'expérience d'appui du PAE étudiée à Tieningboué en Côte d'Ivoire, chaque paysan bénéficiaire du projet s'engage à organiser annuellement une visite de son exploitation pour dix paysans non bénéficiaires). Mais ceci implique que les projets ne soient pas isolés dans leur environnement, que les acteurs clés (communautés locales, leaders locaux et paysans, collectivités territoriales, secteur privé) soient pleinement impliqués dans les étapes de conception et de mise en œuvre de l'intervention. De cette façon, ils peuvent pleinement contribuer à faire connaître les résultats positifs au-delà du périmètre de l'intervention et contribuer tout à la fois à une plus grande durabilité et à un changement d'échelle. Au Nigeria, ce manque d'implication des acteurs locaux contribue à expliquer le peu de diffusion des résultats de certains projets en dehors du premier périmètre des bénéficiaires (expérience du centre de formation ARMTI).

En partant de l'hypothèse que les innovations agroécologiques soient adaptées à l'environnement agro-écologique, les conditions présentées à la suite apparaissent en règle générale essentielles à un tel changement d'échelle.

- **Bonne santé globale de l'économie paysanne et situation de sécurité alimentaire**, de façon à permettre aux agriculteurs familiaux, lesquels produisent l'essentiel de la production vivrière régionale et qui sont les plus susceptibles de mettre en œuvre des systèmes agroécologique, de prendre certains risques et d'intégrer, en plus des objectifs immédiats de sécurité alimentaire et de revenus, des objectifs de préservation de l'environnement et d'amélioration de l'écosystème cultivé.
- **Pleine intégration par les agriculteurs de l'objectif d'amélioration de l'écosystème**, ce qui pose la question de l'accès au foncier sur le court terme (question de la vaine pâture) et sur le plus long terme (sécurité d'accès au foncier et aux fruits des investissements agroécologiques que constituent les arbres).
- **Expansion des connaissances et savoir-faire propres à l'agroécologie**. Le Dr Hgaza du Centre Suisse de Recherche Scientifique (CSRS, Côte d'Ivoire) souligne ainsi que « *l'agroécologie ne va pas diffuser seule, car elle est beaucoup trop intensive en connaissances* ». C'est un aspect sur lequel les projets réussis peuvent servir de point d'amorce, à condition donc qu'un relai soit pris à la fin des projets pour ne pas perdre le capital humain que ceux-ci ont permis de renforcer. Cette question concerne à la fois les agriculteurs (qui peuvent contribuer à faire connaître les innovations qu'ils mettent en œuvre à d'autres agriculteurs) et les techniciens et cadres du développement. Concernant ces-derniers, il existe un enjeu d'accompagnement et de valorisation des cadres et techniciens formés dans la cadre de projets agroécologiques, mais également de formation plus large, indépendamment des projets (formation à l'agroécologie en tant que telle, mais aussi à des approches participatives de l'expérimentation et du conseil agricole). Par ailleurs, les programmes radios, vidéos et manuels en langues locales diffusées auprès des agriculteurs au moyen de réseaux sociaux et de nouvelles TIC peuvent jouer un rôle essentiel pour faciliter la mise à l'échelle. Au Togo, dans le cadre du projet ProCEPA (région des Plateaux et Centrale), l'intervention régulière de paysans ayant mis en œuvre des innovations dans des programmes radio en langue locale contribue à la diffusion des changements techniques, mais avec une absence de durabilité, les émissions étant liées au projet. La création de réseaux d'agriculteurs (visites de fermes, etc.) ou l'organisation d'évènements publics (foires, concours) peuvent constituer des éléments clé pour faire connaître plus largement les innovations, comme c'est le cas dans l'Etat de Kaduna au Nigeria (partenariat IAR-NAERLS -SMAN).
- Mise en place de **filières de fabrication et de distribution d'intrants agroécologiques et de matériel** nécessaire à une mécanisation adaptée, permettant notamment de maîtriser le temps de travail et réduire sa pénibilité.
- Mise en place de **dispositifs de financement de l'agriculture**, d'une part dans un objectif d'améliorer la santé globale de l'économie paysanne (voir ci-dessus) et d'autre part en vue de financer certains investissements nécessaires à la transition agroécologique (équipements et infrastructures, plantations, animaux), mais aussi à l'accès au foncier et à des intrants. En complément, l'existence de **dispositifs de subventions ou de prise en charge du risque pour certaines expérimentations et investissements** peut apparaitre nécessaire.
- Existence **d'un environnement institutionnel et économique favorable,** ne créant pas de biais en faveur de l'agriculture non agroécologique, voire favorisant l'agriculture

agroécologique (subventions, financement, conseil technique, etc).

- Existence de **débouchés rémunérateurs** pour les produits agroécologiques, et notamment dans les situations où des prix différenciés apparaissent nécessaire au développement des pratiques et systèmes agroécologiques (voir ci-dessus), ce qui pose la question de la structuration des filières permettant une juste répartition de la valeur ajoutée et, pour certains produits, la mise en place d'unités de transformation des produits agroécologiques ou de marchés différenciés permettant une reconnaissance (certifications, mécanismes de garantie participative) du caractère agroécologique des produits (voir thématique 3. Dynamique des marchés de produits agroécologiques).
- Existence de **règles concertées relatives à la gestion des espaces naturels et de conventions pour la gestion du foncier et des ressources naturelles avec les éleveurs**, de façon à garantir la viabilité des pratiques agroécologiques et notamment la protection des investissements agroécologiques.

2.4. Conclusions relatives aux politiques publiques

Il s'agit dans cette partie d'identifier les conclusions relatives aux mesures, cadres et dispositifs d'accompagnement incitatifs pouvant être mis en œuvre par les pouvoirs publics nationaux, locaux et régionaux, notamment pour favoriser durabilité et mise à l'échelle des innovations.

Place de l'agroécologie dans la politique agricole

1. Intégrer le soutien à l'agroécologie comme axe central de l'action du Ministère de l'agriculture et de l'ensemble des projets de développement agricole, avec une durée minimale d'intervention de six ans ou la planification de plusieurs phases successives.

2. Etablir des marqueurs harmonisés au niveau de la CEDEAO permettant d'identifier les financements publics destinés à soutenir l'agroécologie et de ceux destinés à l'agriculture conventionnels et fixer des objectifs ambitieux d'accroissement progressive de la part du financement à destination de l'agroécologie. Dans ce cadre, mettre en place des subventions ciblées à certains équipements et intrants agroécologiques et diminuer progressivement les subventions aux intrants et équipements non agroécologiques.

3. Dans le cas d'interventions en faveur de l'agroécologie limitées dans le temps (programmes et projets), prévoir une durée minimale de six ans ou l'existence de plusieurs phases successives, ainsi que la définition des conditions de durabilité des changements dès la phase de conception.

Financement

4. Faciliter l'accès aux fonds internationaux pouvant financer les initiatives en faveur de l'agroécologie, grâce à la mise en place d'un dispositif d'information et de formation des acteurs de l'agroécologie, et notamment les organisations de producteurs.

5. Mettre en place un dispositif de crédit agricole à destination de l'agriculture familiale, avec une priorité aux investissements agroécologiques et aux matériels agricoles permettant une meilleure maîtrise du temps de travail, notamment pour les jeunes et les femmes. Encourager la mise en place de dispositifs d'épargne et de crédit villageois.

Formation, recherche et conseil agricole

6. Refondre les programmes de formation agronomique universitaire et des instituts de formation technique en y mettant au cœur l'agroécologie en bonne place, et planifier une mise à niveau des formateurs. Transformer les centres de formation en centres de services pour la transition agroécologique (voir aussi la thématique 4 relative à la formation professionnelle)

7. Orienter la recherche en vue a) d'une participation plus importante des organisations agricoles à la définition des priorités et thèmes de recherche pour l'agroécologie ; b) d'une conduite de travaux d'identification, de capitalisation et d'amélioration de pratiques agroécologiques traditionnelles, souvent menacées d'oubli ; c) de travaux de recherche et de capitalisation d'expériences à succès portant notamment sur l'intégration agriculture-élevage, les alternatives aux pesticides, les pratiques permettant de limiter la pénibilité du travail (petite mécanisation et motorisation notamment), et d'appui à des expérimentations paysannes sur les thématiques concernées ; d) de favoriser la production de connaissances sur les effets socio-économiques et agro-environnementaux des pratiques agroécologiques et sur leurs conditions de développement, y compris du points de vue quantitatif, de façon à mieux apprécier les pratiques et systèmes les plus pertinents du point de vue des agriculteurs et notamment les femmes et les jeunes (ce qui implique des dispositifs les associant à la définition des critères d'évaluation), des communautés et de l'intérêt général, et de mieux identifier les leviers de politiques publiques à mobiliser prioritairement en fonction des divers contextes. Le développement de connaissances statistiques relatives à l'agriculture pourrait également intégrer une appréciation du degré de mise en œuvre de l'agroécologie à l'échelle territoriale et nationale.

8. Intégrer l'agroécologie et les démarches participatives (choix des thèmes et types d'expérimentations, choix des expérimentations elles-mêmes, échanges et formations entre pairs) comme axe central du dispositif de conseil agricole public, appuyer la mise en place de réseaux d'agriculteurs et de dispositifs d'appui-conseil participatifs sur l'agroécologie, notamment à direction des femmes et des jeunes. Concevoir et mettre en œuvre un dispositif de communication auprès des agriculteurs sur les innovations agroécologiques réussies (concours publics, foires, programmes radios, plateformes numériques, etc.) (voir également thématique 6 relative à la recherche participative et à l'appui-conseil).

Environnement économique et réglementaire

9. Appuyer la mise en place d'activités et d'industries de fabrication de moyens de production agroécologiques à grande échelle (semences paysannes, bio-pesticides, bio-fertilisants), avec notamment des exonérations fiscales dans le cadre d'une « politique fiscale verte » et une meilleure protection des marchés régionaux des bioproduits. Garantir en préalable la reconnaissance réglementaire des savoirs et pratiques paysannes en matière de bio-

intrants, de façon à éviter leur confiscation à des fins commerciales. Reconnaître au sein même de la règlementation le statut des alternatives aux pesticides, la possibilité pour les paysans d'utiliser et commercialiser leurs propres bio-intrants ; définir et mettre en place des normes sur les bio-intrants (qualité, composition, utilisation), surtout dans le cas de production à grande échelle. Assurer la mise en œuvre effective des conventions internationales concernant l'importation des pesticides les plus dangereux : recommandations de la Convention de Rotterdam de ne plus importer et utiliser dans le pays des pesticides inscrits à l'annexe III de cette Convention, interdire l'utilisation des pesticides très dangereux pour lesquels il a été prouvé qu'ils contribuent aux maladies non-transmissibles et aux troubles de la reproduction, en application des 8 critères édictés par la « réunion FAO/OMS sur la gestion conjointe des pesticides » ; améliorer le contrôle des flux transfrontaliers de pesticides qui se traduisent par la présence sur les marchés formels et surtout informels de nombreux pesticides non autorisés par le Comité sahélien des pesticides (CSP) ; renforcement de l'homologation des pesticides en accordant, dans le processus d'enregistrement, une attention particulière à l'évaluation des divers types de risques.

10. Appuyer la mise en place d'activités et d'industries de transformation des produits agroécologiques. Appuyer la certification de produits agroécologiques et la mise en place de filières rémunératrices pour un certain nombres de produits, y compris au moyen d'achats publics ; mettre en œuvre des dispositifs de valorisation des produits agroécologiques locaux auprès des consommateurs (introduction de l'agroécologie dans les écoles, campagnes de sensibilisation de masse pour mettre en évidence ses avantages pour la sécurité alimentaire, pour les santés humaine, animale et environnementale, emplacements sur les marchés, taxation des produits importés générant une trop forte concurrence vis-à-vis des produits locaux agroécologiques) (voir thématique 3 Dynamiques des marchés territoriaux agroécologiques)

Partenariats et coopération entre acteurs

11. Soutenir les partenariats multi-acteurs entre organisations paysannes, centres de recherche, conseil agricole, acteurs des filières en amont et en aval et collectivités territoriales pour le développement de l'agroécologie et de débouchés rémunérateurs et stables pour les produits issus de l'agroécologie (voir thématique 1 relative aux partenariats multi-acteurs).

12. Mettre en œuvre au niveau local des règles concertées relatives à la gestion des espaces naturels et appuyer l'établissement de conventions locales avec les éleveurs, de façon à : a) garantir la viabilité des pratiques agroécologiques et notamment la protection des investissements agroécologiques et b) intégrer agriculteurs et éleveurs dans une transition agroécologique partagée (voir également la thématique 7 relative aux systèmes d'élevage agroécologiques) ; promouvoir des approches de concertation au niveau communautaire et familial en s'appuyant sur des acteurs endogènes pour discuter plus largement avec l'ensemble des communautés des enjeux de préservation des terres et des ressources naturelles, d'équité dans l'accès au foncier des différents membres des familles (femmes, jeunes), sensibiliser aux causes structurelles des inégalités genrées d'accès au foncier et identifier les leviers au niveau des familles, des villages, des communes, qui pourraient

renforcer les droits fonciers des femmes au bénéfice de toute la communauté. Inciter les collectivités locales à libérer des terres, en particulier pour les femmes, pour l'agriculture agroécologique en groupes. Mettre en œuvre si besoin des réformes de la législation foncière favorables à ces évolutions.

13. Renforcer les activités opérationnelles des plateformes multipartites existantes et les alliances entre les agences gouvernementales, les ONG, les entreprises privées, les instituts de recherche et les organisations d'agriculteurs afin de favoriser le partage des connaissances, la collaboration et l'établissement de relations économiques ; favoriser la création de nouvelles plateformes.

III- Dynamiques des marchés des produits agroécologiques

3.1. Introduction

L'accès aux marchés représente l'un des principaux défis auxquels sont confrontés les producteurs/productrices engagés dans l'agroécologie. Bien que ce soit une problématique qui concerne bon nombre de produits agricoles locaux, elle est encore plus aiguë pour les produits agroécologiques. En effet, la production suivant les pratiques agroécologiques peut se traduire, selon les cas, par plus de travail, davantage de coûts (investissements et intrants spécifiques) ou de plus faibles rendements, comme c'est parfois le cas pour l'agriculture biologique. La reconnaissance de leur qualité par le marché, et donc l'obtention de prix supérieurs à ceux des autres produits agricoles, est donc souvent essentielle pour rendre leur production suffisamment rémunératrice et attractive pour les agriculteurs. En dépit d'une reconnaissance croissante de leur qualité supérieure et de l'intérêt grandissant des acteurs pour ces produits, en raison des avantages qu'ils offrent en termes de goût, de résistance au transport, de durée de conservation, etc., les produits agroécologiques rencontrent plusieurs obstacles dans leur commercialisation. Cela se traduit par une valorisation insuffisante des efforts des producteurs investis dans leur production. La reconnaissance de la qualité des produits agroécologiques est moins essentielle lorsque l'agroécologie se traduit par ailleurs par une augmentation significative des rendements agricoles (situations où l'agroécologie permet par exemple d'améliorer la fertilité des sols), même si l'existence de prix rémunérateurs et stables est toujours importante pour les agriculteurs.

Dans le cadre de cette étude de capitalisation transversale du Programme Agroécologie en Afrique de l'Ouest (PAE), la thématique des dynamiques des marchés des produits agroécologiques vise à documenter les initiatives mises en place pour améliorer l'accès à ces marchés. L'analyse s'appuie sur plusieurs sources, dont la revue documentaire et les entretiens complémentaires menés lors de la phase 2 de l'étude, qui ont permis de synthétiser les connaissances sur toutes les thématiques abordées, y compris celles concernant les marchés. Elle est également enrichie par les expériences étudiées au cours des missions et des études pays réalisées durant la phase 3 de la capitalisation. Les principales initiatives mises en avant dans cette thématique incluent :

- au Togo : le Projet de Consolidation et de mise à l'Echelle des Pratiques Agro-Ecologiques dans les régions des Plateaux et Centrale (ProCEPA) et le Projet de Promotion des Exploitations Familiales Agroécologiques productrices de maïs et de soja pour des Revenus Durables dans la région des Plateaux au Togo (PEFARD - Togo) ;
- en Côte d'Ivoire : l'initiative de partenariat AGRINNOV-COOBAPA-CSRS ;
- au Sénégal : le centre de formation de la ferme des 4 chemins et le Projet d'Appui à la Résilience des Exploitations Familiales Agropastorales (PAREFA).

L'analyse intègre également :

- des initiatives développées au Togo par certains acteurs clés de l'agroécologie et de l'agriculture biologique notamment le Réseau National Acteurs de l'Agroécologie du Togo (RéNAAT) et l'Association Nationale pour l'Agriculture Biologique au Togo (ANABIO Togo).
- des réflexions sur les modalités de prise en compte des produits agroécologiques dans les marchés institutionnels, avec un accent particulier sur ceux destinés à l'alimentation scolaire.

Ces éléments ont été approfondis à travers les échanges avec l'équipe du Projet de Promotion de Modèles d'Alimentation scolaire Intégrée en Afrique de l'Ouest (PMAI-AO).

3.2. Synthèse des expériences

3.2.1. Produits agroécologiques et catégories de consommateurs

Les produits agroécologiques issus de systèmes agricoles qui cherchent à harmoniser les pratiques de production avec les principes de durabilité écologique, sociale et économique ; sont à distinguer des produits conventionnels. Les systèmes de production agroécologique peuvent varier en fonction des modèles de transition adoptés, visant à réduire l'impact environnemental tout en améliorant la résilience des systèmes agricoles. Bien que l'agroécologie englobe une approche plus flexible et contextuelle, elle intègre en partie l'agriculture biologique, qui repose sur des normes plus strictes et des certifications officielles.

Dans la région de l'Afrique de l'Ouest, on distingue différentes catégories de consommateurs de produits agroécologiques notamment :

- **Les consommateurs sensibilisés aux enjeux environnementaux et sanitaires** : il s'agit de consommateurs souvent bien informés sur les questions de santé, de nutrition saine et de durabilité environnementale. Ils recherchent activement des produits agroécologiques identifiés par des labels, des certifications ou vendus dans des circuits dédiés (boutiques spécialisées, ventes directes, paniers hebdomadaires, etc.). Ces consommateurs, appartenant souvent aux classes moyennes et supérieures, sont généralement disposés à payer des prix relativement plus élevés pour accéder à ces produits.
- **Les consommateurs locaux non sensibilisés** : ils achètent les produits agroécologiques pour leur fraîcheur, leur goût ou leur qualité perçue, sans forcément en comprendre les spécificités agroécologiques. Leur motivation principale reste souvent la proximité avec les producteurs et la confiance établie, plutôt qu'une démarche consciente de soutien à l'agroécologie.
- **Les entreprises commerciales entités** : cette catégorie englobe des acteurs du privé tels que les entreprises de distributions (supermarchés), les complexes hôteliers, les entreprises de restauration, ainsi que d'autres entités cherchant à proposer des produits sains et de qualité à leur clientèle. Bien que ce segment présente un potentiel important pour la structuration des marchés agroécologiques, il reste souvent limité par des contraintes telles que l'approvisionnement régulier, la disponibilité des produits en quantité suffisante, ainsi que les coûts associés.

Ces différentes catégories de consommateurs montrent qu'il existe des segments variés sur le marché des produits agroécologiques, nécessitant des stratégies spécifiques pour mieux répondre aux besoins et attentes de chacun.

3.2.2. Approches de commercialisation des produits agroécologiques

Deux principales approches peuvent être distinguées en matière de mise en marché des produits agroécologiques en Afrique de l'Ouest (voir figure ci-dessous). La première, qui peut être qualifiée de classique, repose sur la commercialisation à travers des marchés ordinaires ou locaux, qui ne

sont pas spécifiquement dédiés aux produits agroécologiques. Ces marchés, généralement en plein air, permettent aux commerçants, y compris les producteurs, de vendre directement leurs produits aux consommateurs ou à des intermédiaires. Cette approche, la plus répandue dans la région, voit les producteurs agroécologiques proposer leurs produits aux côtés de ceux issus de l'agriculture conventionnelle. La seconde approche repose sur le développement de circuits de commercialisation spécialisés, permettant une meilleure valorisation des produits agroécologiques. Elle vise à favoriser une différenciation entre les produits agroécologiques et les produits conventionnels, et à garantir une rémunération plus juste aux producteurs. Pour ce faire, elle s'appuie notamment sur la création de points de vente dédiés, la commercialisation à travers des boutiques spécialisées, la participation à des foires et marchés agroécologiques, ainsi que la mise en place de mécanismes de vente groupée au sein de coopératives ou d'organisations de producteurs, etc. Cette approche intègre également l'utilisation d'outils numériques, tels que WhatsApp et les plateformes de vente en ligne, notamment à travers certaines initiatives qui développent des modèles de commerce électronique (*e-commerce*).
Il convient d'intégrer la vente directe sur les sites de production, en particulier pour le maraîchage, parmi les modalités de mise en marché des produits agroécologiques via des circuits spécialisés.

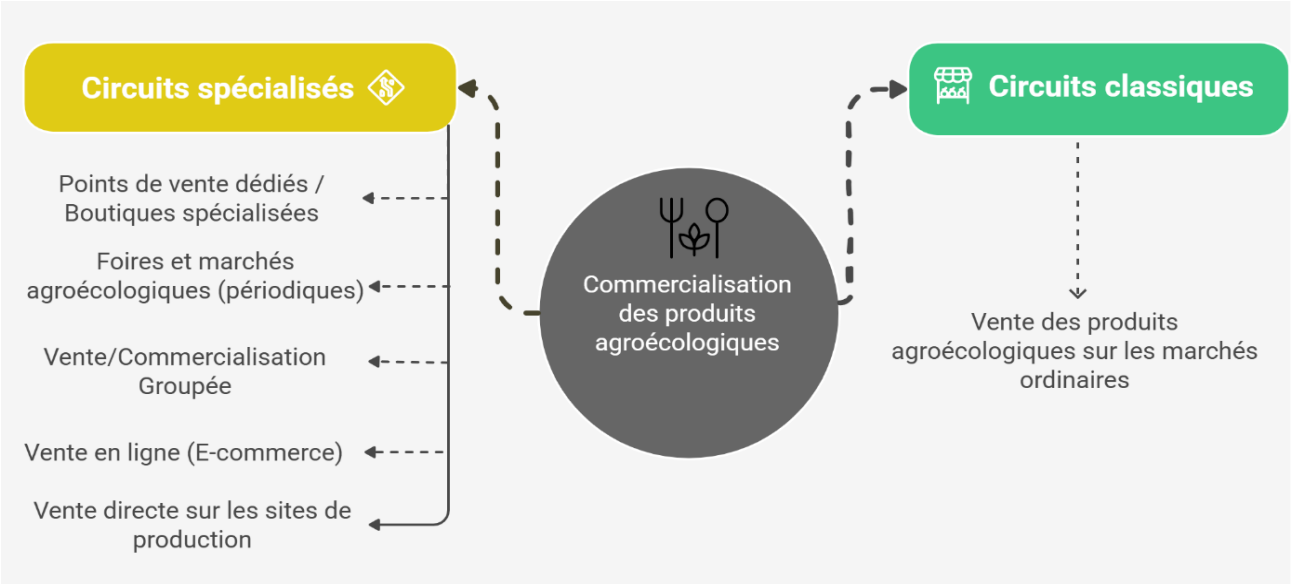

Figure 1 : Approches de commercialisation des produits agroécologiques en Afrique de l'Ouest

Des marchés ordinaires pour écouler des produits agroécologiques : dans le cadre des initiatives soutenues par le programme PAE, les deux approches de commercialisation des produits agroécologiques coexistent, avec une prédominance de la commercialisation sur des marchés ordinaires, reflétant ainsi la tendance générale dans la région. Les acteurs reconnaissent que, malgré la promotion croissante des pratiques agroécologiques, les débouchés spécifiques pour ces produits restent limités. Au Ghana, par exemple, il n'existe pas encore de marchés structurés dédiés aux produits agroécologiques. Ces derniers sont mélangés aux autres produits agricoles sur les marchés classiques (urbains comme ruraux), ce qui complique leur différenciation et leur valorisation. L'absence ou la faiblesse des marchés dédiés aux produits agroécologiques est une réalité partagée par plusieurs pays de la région. Au Nigéria, le marché de Dawanau à Kano, l'un des

plus grands marchés céréaliers de la région, est un exemple de marché conventionnel d'envergure qui accueille également des produits agroécologiques aux cotés des produits conventionnels, sans distinction claire. Des situations similaires sont également évoquées au Sénégal, au Togo, au Bénin, ou encore en Côte d'ivoire.

Organisation de points de vente et de marchés spécifiques autour de produits agroécologiques : au nombre des initiatives qui émergent dans les pays de la région pour structurer des circuits spécialisés et renforcer la visibilité de ces produits, figurent des projets soutenus par le PAE. C'est le cas par exemple du projet « Intensification Durable des Pratiques Agroécologiques dans la région des Savanes (IDPA-S)[4] », à travers lequel des points de vente ont été mis en place dans la région des Savanes (préfectures de Tône et de Cinkassé) au Togo pour des produits certifiés, comme les tomates conditionnées dans des bocaux de différentes tailles et proposées à des prix compétitifs. La certification est assurée par un comité local mis en place à cet effet. Les producteurs définissent ensemble des normes de production et de transformation, consignées dans un cahier des charges du SPG. Ce comité est chargé de suivre et d'évaluer les parcelles ou fermes de production afin de vérifier la conformité aux normes établies. Les producteurs qui obtiennent la certification peuvent commercialiser leurs produits sous le label SPG AE-SAVANES et bénéficier d'un point de vente dédié pour mieux valoriser leurs produits. Dans cette même dynamique d'amélioration de l'accès aux marchés pour les produits agroécologiques, la ferme *Les 4 Chemins* au Sénégal organise, à travers le marché Biodialaw, un rendez-vous mensuel chaque premier dimanche du mois. Ce marché permet de rapprocher producteurs et consommateurs en offrant un espace de vente où des agriculteurs externes proposent une large gamme de produits issus de l'agriculture biologique et agroécologique, tels que des légumes frais, du miel local, du lait et du fromage de chèvre, ainsi que des confitures. Jusqu'à 45 stands peuvent y être installés, avec une contribution symbolique de 5 000 FCFA par producteur, destinée à couvrir les frais logistiques et l'accès aux équipements nécessaires. Bien que cette initiative se présente comme un modèle intéressant pour promouvoir les produits agroécologiques et faciliter leur commercialisation au niveau local (en circuit court), sa fréquence mensuelle limite son potentiel en tant que débouché significatif pour des produits périssables comme le lait ou les légumes frais. En effet, ces produits nécessitent des circuits de commercialisation plus réguliers afin de prévenir les pertes, garantir leur écoulement et mieux répondre à la demande des consommateurs. Il faut noter que ce type de marché est similaire aux foires et événements promotionnels organisés pour les produits agroécologiques, qui constituent également un modèle répandu de commercialisation de ces produits dans les pays de la région.

Dans certaines expériences (bien qu'elles ne soient pas liées aux initiatives soutenues par le PAE), des points de vente dédiés aux produits agroécologiques sont également été installés dans des marchés ordinaires. C'est le cas au Bénin, par exemple, avec le Centre ACED, qui, en plus de soutenir les maraîchers de la commune de So-Ava dans la production de piment, tomate et amarante à partir de compost de jacinthe d'eau, a également aménagé plusieurs points de vente, dont un sur le marché d'Akassato, un marché conventionnel situé dans la commune d'Abomey-Calavi où les maraichers ont l'habitude de commercialiser leurs produits. Cette initiative vise à faciliter la mise en

[4] Le projet IDPA-S est mis en œuvre par le consortium composé de l'ONG Recherche-Appui et Formation aux Initiatives développement (ONG RAFIA), l'Union Régionale des Organisations de Producteurs de Céréales de la région des Savanes (UROPC-S), et de Synergie d'Action du Millénaire (SAM).

marché des produits agroécologiques dans de meilleures conditions sur des marchés conventionnels.

Commercialisation groupée de produits agroécologiques : des initiatives de vente groupée sont également développées pour la commercialisation des produits agroécologiques. L'un des exemples dans ce mode de mise en marché se rapporte à l'initiative de commercialisation groupée que développe en Côte d'Ivoire, la Société AGRINNOV, les Coopératives de producteurs d'igname et le Centre Suisse de Recherche Scientifique (CSRS). Dans le cadre de cette expérience, AGRINNOV en tant qu'intermédiaire, achète les ignames aux producteurs et les revend aux commerçants, tout en assurant un paiement rapide aux agriculteurs, généralement deux jours après la pesée, contrairement aux délais traditionnels plus longs dans la filière. Cette rapidité est rendue possible grâce aux réserves financières accumulées par AGRINNOV et à la nature échelonnée de la commercialisation. En amont, la société AGRINNOV joue un rôle clé en fournissant des conseils techniques aux agriculteurs pour le développement de pratiques agroécologiques, élargissant son soutien à l'ensemble de l'exploitation agricole selon les besoins des producteurs. Elle facilite également la distribution d'intrants agroécologiques en mettant en relation les entreprises et les agriculteurs, et assure la coordination entre tous les acteurs de la filière.

Cette dynamique de vente groupée se développe également dans plusieurs pays, avec un intérêt croissant de la part d'acteurs tels que les hôtels et restaurants pour les produits agroécologiques. Au Ghana, ce sont notamment les produits maraîchers issus de l'agroécologie qui attirent de plus en plus ces établissements. En Guinée, à Conakry, des producteurs collaborent avec des supermarchés et restaurants pour organiser la vente groupée de leurs produits. Par ailleurs, une nouvelle catégorie d'acteurs pourrait contribuer à accélérer l'essor des marchés institutionnels dédiés aux produits agroécologiques : ceux impliqués dans l'alimentation scolaire. Dans plusieurs pays de la CEDEAO où se met en place le Projet de Promotion de Modèles d'Alimentation scolaire Intégrée en Afrique de l'Ouest (PMAI-AO), les opérateurs chargés de promouvoir les initiatives d'alimentation scolaire intégrée s'intéressent de plus en plus à l'intégration de ces produits agroécologiques dans l'approvisionnement des cantines scolaires. Actuellement, bien qu'il n'existe pas encore d'expériences concrètes documentées, des réflexions sont en cours pour explorer les approches pouvant permettre d'intégrer les produits agroécologiques dans les achats destinés à approvisionner les cantines scolaires.

Une autre catégorie d'acteurs qui pourraient contribuer au développement des marchés des produits agroécologiques regroupe les acheteurs institutionnels chargés de constituer des stocks alimentaires. Dans la région, en dehors des sociétés nationales de stockage qui réalisent des achats pour alimenter les réserves gérées par les États, la Réserve Régionale de Sécurité Alimentaire (RRSA) de la CEDEAO procède également à des achats pour constituer des stocks de vivres destinés à répondre aux crises alimentaires et nutritionnelles. Toutefois, ces achats institutionnels portent généralement sur des volumes assez importants de produits agricoles, sans distinction spécifique concernant leur mode de production agroécologique. Par exemple, les achats réalisés dans le cadre de la RRSA se basent essentiellement sur des spécifications techniques visant à garantir la qualité et l'innocuité des produits, telles que le taux d'humidité, le taux de brisure ou la présence de métaux lourds, etc... Pour le moment, ces critères ne prennent pas en compte l'utilisation ou non d'intrants

chimiques, ni plus largement l'application de pratiques agroécologiques dans le processus de production. En somme, dans la pratique, les marchés institutionnels destinés à la constitution de stocks pour la prévention et la gestion des crises s'apparentent davantage, à ce stade, à une opportunité potentielle qu'à de véritables débouchés concrets pour les produits agroécologiques.

Du e-commerce dédié aux produits agroécologiques : en plus des points de ventes dédiés, de l'organisation des marchés spécifiques périodiques et de la commercialisation groupée, une autre forme émergeante de mise en marché des produits agroécologiques, se rapporte au commerce électronique. C'est un modèle que l'on retrouve par exemple dans l'expérience de la ferme *Les 4 Chemins* au Sénégal. En effet, cumulativement au marché mensuel Biodialaw, un système de paniers familiaux a été mis en place afin de fidéliser les clients et d'assurer une commercialisation régulière des produits agroécologiques. Les consommateurs intéressés s'enregistrent lors du marché et intègrent un groupe WhatsApp dédié. Ce canal de communication facilite le partage d'informations sur les produits disponibles, les prochaines ventes et les modalités de commande. Les clients peuvent ainsi passer commande selon leurs besoins (de manière hebdomadaire, mensuelle ou plus ponctuellement), avec une organisation adaptée pour la livraison. Aussi, au Nigéria, des plateformes de vente en ligne telles que Jumia et Konga s'intéressent de plus en plus aux produits agricoles dont des produits agroécologiques.

La vente directe sur les sites de production. Ce mode de vente ou achat direct sur les sites de production est souvent retrouvé dans les filières maraichères. Ce mode attire des commerçants qui s'approvisionnent directement auprès des producteurs, mais aussi certains consommateurs finaux soucieux de la qualité des produits. En privilégiant l'achat sur site, ces deux (02) catégories d'acheteurs (commerçants/revendeurs et consommateurs finaux) visent des prix plus accessibles grâce à la réduction des intermédiaires. De plus, les consommateurs cherchent à s'assurer de l'authenticité des produits agroécologiques et à se prémunir contre les fraudes fréquentes sur les marchés classiques, où des produits conventionnels sont parfois vendus comme biologiques ou agroécologiques.

3.3. Enseignements et conclusion

3.3.1. Effets positifs, négatifs / insuffisance d'effets

Les effets, tant positifs que négatifs, varient en fonction des modèles de mise en marché des produits agroécologiques. Dans le cadre de la commercialisation via les circuits classiques, notamment les marchés ordinaires, un problème majeur réside dans le manque de reconnaissance spécifique des produits agroécologiques, souvent confondus avec les produits conventionnels. Contrairement aux produits biologiques, qui bénéficient d'une reconnaissance relativement plus large, les produits agroécologiques sont encore moins connus dans les pays. Dans les situations où l'agroécologie ne se traduit pas par ailleurs par une augmentation sensible des rendements et volumes de production agricole, cette absence de distinction sur les marchés constitue l'un des principaux freins à la mise en œuvre de pratiques agroécologiques. En effet, sans différenciation claire, les produits agroécologiques se retrouvent en concurrence directe avec des produits conventionnels souvent moins coûteux, et les producteurs peinent à bénéficier de prix rémunérateurs. Au Togo par exemple,

bien que les projets ProCEPA et PEFARD aient prévu des actions pour améliorer les modalités de mise en marché des produits agroécologiques issus des exploitations bénéficiaires, notamment dans les régions Centrale et des Plateaux, il n'a pas été possible pour ces producteurs de vendre leurs productions sur des marchés spécialisés ou reconnaissant spécifiquement les produits agroécologiques. Dans le cadre du PEFARD, un partenariat a été établi entre le consortium de mise en œuvre du projet et le laboratoire de l'Université de Kara pour réaliser des analyses visant à différencier la qualité des produits agroécologiques et ainsi faciliter leur accès à des prix rémunérateurs. Toutefois, ce partenariat a rencontré plusieurs difficultés, notamment l'incapacité de réaliser certaines analyses dans la région, obligeant ainsi à les effectuer à l'extérieur, ce qui a généré des coûts supplémentaires non prévus dans le projet. Pour les bénéficiaires du PEFARD comme du ProCEPA, c'est le circuit classique de commercialisation sur les marchés ordinaires qui a été adopté. Cette situation a conduit bon nombre de ces producteurs à réduire leur production agroécologique à l'autoconsommation, faute de débouchés adaptés.

Toutefois, il convient de noter que ces marchés classiques offrent aux producteurs l'avantage d'accéder à une clientèle diversifiée. Bien que ces marchés locaux ne disposent pas de mécanismes spécifiques pour différencier les produits agroécologiques des produits conventionnels, les premiers peuvent être valorisés en raison de leur qualité perçue supérieure, notamment en termes de goût et de conservation. Cette perception positive attire les consommateurs soucieux de leur alimentation. En Côte d'Ivoire, l'expérience du partenariat AGRINNOV-COOBAPA-CSRS montre que les pratiques agroécologiques permettent d'obtenir des ignames de meilleure qualité (de taille moyenne plutôt que de gros tubercules, en raison d'une plus grande densité de semis et de cultures associées). Ces ignames sont ainsi mieux valorisées sur les marchés.

De même, en lien avec la question du prix, plusieurs travaux de capitalisation mettent en exergue le fait que les produits agroécologiques bénéficient de prix plus rémunérateurs à travers les circuits spécialisés. Cette différence de prix est due au fait qu'une partie des consommateurs / acheteurs est disposé à payer un prix plus élevé pour de tels produits (de meilleure qualité). Par exemple, au Sénégal dans le cadre du Projet « Yessal Sunu Mbay (YSM)[5], les oignons agroécologiques sont commercialisés autour de 250 Fcfa/kg, contre 150 à 200 Fcfa/kg pour les oignons conventionnels. En période de rareté, le prix des oignons agroécologiques peut atteindre 700 Fcfa/kg. Cette augmentation est due à la stratégie de vente différée, rendue possible grâce à la meilleure conservation des oignons, qui bénéficient d'une qualité supérieure. Les produits maraîchers agroécologiques se conservent mieux et sont plus compatibles avec les techniques de conservation accessibles aux exploitations familiales. De plus, ils résistent mieux au transport, ce qui est un atout important en l'absence, comme c'est de cas dans nos localités, de moyens spécifiques de transport des denrées alimentaires (camions frigorifiques par exemple). Ainsi, les pertes sont réduites (10 % contre 50 % pour les produits conventionnels), et après six mois, le prix des oignons peut atteindre jusqu'à trois fois celui de la récolte. Au Togo, la mise en vente de tomates en conserve certifiée SPG (Système Participatif de Garantie) au nom de la coopérative dans le cadre du projet IDPA-S, permet aux membres d'accéder à un prix plus intéressant que la vente directe de fruits frais. La tomate concentrée est conditionnée dans des bocaux de différents volumes, vendus à 300 Fcfa, 400 Fcfa,

[5] Le Projet « Yessal Sunu Mbay (YSM) : Assainir notre agriculture », porté par l'ONG Eclosio et soutenu par le PAE

600 Fcfa et 1000 Fcfa. Il faut noter que ces meilleurs prix sont principalement enregistrés dans le cadre des modèles de mise en marché via des circuits spécifiques (boutiques spécialisées ou dédiées aux produits agroécologiques, foires ou marchés périodiques spécifiques produits agroécologiques, ventes groupées etc..). Ils soulignent également l'importance du maillon transformation pour améliorer l'accès des producteurs à des prix rémunérateurs dans les processus de mise en marché des produits agroécologiques. Toutefois, la transformation seule ne garantit pas systématiquement l'écoulement des produits, même lorsqu'ils sont proposés via des circuits spécifiques dédiés aux produits agroécologiques. Dans le cadre de l'expérience du projet IDPA-S mené par l'ONG RAFIA au Togo par exemple, une difficulté majeure liée à la mise en place du point de vente réside dans le faible écoulement des produits agroécologiques transformés. Cette situation s'explique principalement par un manque de communication autour du point de vente et une sensibilisation insuffisante des consommateurs. De plus, des ruptures occasionnelles dans l'approvisionnement des produits agroécologiques ont été observées, contribuant à compromettre la fidélisation de la clientèle. Il est donc essentiel de développer des stratégies de communication, de promotion des produits et des points de vente, ainsi que de mener des actions de sensibilisation auprès des populations pour soutenir efficacement la dynamique de commercialisation.

En plus de favoriser l'accès à des prix plus rémunérateurs pour les produits agroécologiques, certains marchés spécifiques pour les produits agroécologiques présentent également des effets positifs en termes de sensibilisation des populations aux produits agroécologiques, de partage d'expériences entres les acteurs, et de renforcement de capacités des producteurs. C'est le cas par exemple du marché Biodialaw au Sénégal. Plus qu'un simple lieu de vente, ce marché favorise l'interaction directe entre producteurs et consommateurs à travers des dégustations et des échanges sur les pratiques agroécologiques. Les producteurs sont donc en contact direct avec les consommateurs et peuvent avoir des retours sur la qualité de leurs produits. Il constitue également un espace de sensibilisation, permettant aux familles de découvrir ces produits et aux agriculteurs d'échanger ou d'acquérir des semences. Dans le cadre de l'expérience de vente groupée, c'est la dimension relative au renforcement des capacités des producteurs qui ressort avec divers appuis apportés par AGRINNOV aux coopératives de producteurs d'igname.

Bien que la commercialisation sur les marchés ordinaires reste la plus observée dans les pays de la région, les circuits spécialisés connaissent un essor croissant. Portées par des initiatives locales et communautaires, ces alternatives ont pour objectif de promouvoir les circuits courts, d'encourager la consommation de produits locaux et de renforcer le développement des produits agroécologiques. Toutefois, leur mise en place demeure limitée par plusieurs contraintes, notamment l'absence d'infrastructures adaptées, le manque de reconnaissance institutionnelle et la difficulté à fidéliser une clientèle spécifique. À cela s'ajoutent les besoins en financement pour les investissements initiaux, tels que la mise en place des points de vente dédiés, les infrastructures de stockage, ainsi que le fonds de roulement nécessaire pour les opérations de suivi des producteurs, la collecte et l'entretien des produits stockés dans le cadre des ventes groupées.

Tableau 2 : Avantages et contraintes des circuits de commercialisation des produits agroécologiques

	Circuits classiques	Circuits spécialisées
Avantages	- Bonne accessibilité des produits au marché à travers la large clientèle qui fréquentent ces marchés - Volumes de vente potentiels élevés en raison de la forte fréquentation des marchés ordinaires - Réduction des coûts logistiques (des infrastructures sont déjà en place) - Moindre investissement initial en marketing	- Meilleure valorisation des produits à travers un ciblage des consommateurs souvent prêts à payer un prix premium pour des produits de qualité supérieure. - Bonne visibilité et différenciation des produits agroécologiques, grâce aux labels, certifications et présentations spécifiques. - Renforcement des liens entre producteurs-consommateurs (notamment à travers les foires et marchés agroécologiques). - Développement de réseaux d'acteurs - Amélioration de la traçabilité (rassurant les consommateurs sur les origine et conditions de production).
Contraintes	- Concurrence avec les produits conventionnels moins chers. - Absence de différenciation claire des produits agroécologiques des autres produits, faute d'étiquetage approprié ou de sensibilisation. - Prix de vente souvent moins attractifs - Manque d'infrastructures adaptées augmentant les risques de détérioration de la qualité des produits en raison des conditions de stockage, exposition et vente sur les marchés ordinaires (notamment pour produits frais) - Difficultés à assurer une traçabilité (origine et qualité) des produits.	- Accès limité à une clientèle restreinte - Coûts élevés de distribution en raison des investissements en marketing, en emballage et parfois en certification pour garantir la qualité des produits. - Risque d'une fréquentation irrégulière des points de ventes ou d'un manque de financement pour leur maintien - Difficultés à assurer une disponibilité régulière (notamment pour les produits frais ou saisonniers)

3.3.2. Conditions de mise en œuvre et conditions de succès

La mise en œuvre efficace des modèles de commercialisation des produits agroécologiques repose sur plusieurs conditions essentielles.

Renforcement des capacités des producteurs : en amont à la commercialisation, il faut des produits de qualité. L'accompagnement des producteurs à travers des formations et un appui technique est crucial pour contribuer au respect des normes agroécologiques et des engagements commerciaux. Dans le cadre de l'expérience de partenariat entre AGRINNOV, les coopératives de producteurs et le CSRS, AGRINNOV joue un rôle en termes de conseil technique aux agriculteurs pour le développement de pratiques agroécologiques. Cet appui-conseil s'est étendu au-delà de l'igname

à l'ensemble de l'exploitation agricole, à la demande des agriculteurs. Ce suivi est également capital pour favoriser la mise en pratique effective des pratiques agroécologiques par les producteurs. Elle vise à encourager également la fidélité de ces producteurs aux pratiques agroécologiques. En effet, avec l'amélioration de leur pouvoir d'achat, certains producteurs pourtant conscients de l'importance de l'agroécologie, peuvent être tentés d'investir dans des intrants chimiques, risquant ainsi de s'éloigner des principes agroécologiques. Or, sur le long terme, c'est précisément le caractère écologique de leurs produits qui constitue leur valeur ajoutée sur le marché. Le maintien des pratiques agroécologiques et la sensibilisation des producteurs à l'importance de cette différenciation sont donc essentiels pour garantir la durabilité de la commercialisation à un prix plus rémunérateur.

Différenciation par la transformation, une condition importante pour la commercialisation des produits agroécologiques : la réussite des initiatives de mise en marché des produits agroécologiques repose en grande partie sur la transformation des produits. Celle-ci permet de les différencier clairement des produits bruts, souvent dépourvus de signalétique. Les produits transformés, quant à eux, peuvent arborer des labels, certifications et mentions spécifiques à l'agroécologie, ce qui facilite leur identification et renforce leur attractivité sur le marché. Cette différenciation visuelle, notamment grâce au packaging, au marketing et à l'étiquetage, valorise l'approche agroécologique et contribue à une meilleure reconnaissance et valorisation économique des produits.

Respect des engagements contractuels dans le cadre des ventes groupées et marchés institutionnels : le succès des ventes groupées et des achats institutionnels repose sur le respect des contrats et des cahiers des charges établis. Le non-respect des engagements, notamment lorsque des opportunités de vente plus lucratives se présentent sur le court terme en dehors des circuits contractuels, fragilise les relations d'affaires et limite la structuration du marché. Certaines expériences soulignent l'importance de la capacité de collecte et de regroupement des produits, notamment dans le cadre des ventes groupées et des marchés institutionnels. L'organisation des producteurs en groupements ou coopératives vise à renforcer leur pouvoir de négociation des prix. Par exemple, en Côte d'Ivoire, la vente groupée d'igname est facilitée par une coopérative qui, bien que n'achetant pas directement les produits de ses membres, joue un rôle clé dans leur commercialisation et la négociation des prix.

Transparence dans la fixation du prix : il s'agit d'une condition essentielle pour une meilleure mise en marché des produits. En effet, la transparence dans la fixation des prix est essentielle pour instaurer la confiance entre les différents acteurs (producteurs, commerçants, consommateurs, etc…). Elle permet à ces acteurs de comparer les prix et de prendre des décisions éclairées, tout en incitant chaque partie à proposer des prix compétitifs. Dans le cadre de l'expérience de vente groupée d'igname en Côte d'Ivoire, les commerçants de Bouaké achètent les ignames à un prix préalablement établi, basé sur les cours des marchés de gros d'Abidjan ou de Bouaké, garantissant une transparence des prix. Chaque semaine, AGRINNOV communique ces prix aux agriculteurs, leur permettant de décider de vendre ou de stocker leurs produits en fonction des fluctuations du marché. Par ailleurs, il est essentiel d'assurer une transparence totale dans la répartition des revenus afin que les producteurs comprennent clairement le mécanisme de distribution et soient

assurés que leur travail est rémunéré de manière équitable. Par exemple, en Côte d'Ivoire, AGRINNOV a mis en place un système où le prix de gros payé par les commerçants est réparti de manière transparente : 60% pour le producteur, 25% pour AGRINNOV et 15% pour le transporteur.

Un dispositif de paiement rapide et sécurisé aux producteurs : l'une des principales contraintes dans le cadre des modèles de vente groupée et de marchés institutionnels porte sur le retard de paiement des producteurs et de leurs organisations après exécution des contrats. Traditionnellement, dans la filière igname en Côte d'Ivoire, les commerçants ne règlent les producteurs qu'après avoir eux-mêmes vendu le produit, entraînant des délais de paiement prolongés. Ces retards affectent la capacité des producteurs à subvenir à leurs besoins, malgré la vente de leurs productions, et expliquent en partie la réticence de nombreux producteurs ou coopératives à s'engager dans mécanismes de vente groupée, et des dispositifs de contractualisation comme les marchés institutionnels. Dans l'expérience de vente groupée d'ignames en Côte d'Ivoire, un facteur clé de succès est la capacité d'AGRINNOV à payer les coopératives rapidement après la livraison, soit environ deux jours après la pesée. Cette rapidité de paiement permet aux producteurs de disposer immédiatement de leurs revenus, améliorant ainsi leur trésorerie et leur motivation à participer à des initiatives de vente groupée. De plus, les paiements aux producteurs sont effectués via Mobile Money, réduisant les risques associés à la manipulation d'espèces.

Des systèmes de certification pour les produits agroécologiques : quand il importe que les produits agroécologiques soient mieux rémunérés que les produits conventionnels, la certification des produits agroécologiques est essentielle pour renforcer leur visibilité et crédibilité, assurant ainsi des débouchés stables aux producteurs. Elle rassure les consommateurs sur la qualité des produits et permet de créer un marché distinct, rémunérateur pour les producteurs. Au Togo, si dans le cadre du PEFARD, la dynamique visant à certifier les produits s'est heurtée aux contraintes liées à la conduite des analyses pouvant permettre de spécifier les éléments de différenciation de ces produits agroécologiques par rapport aux produits conventionnels, l'ONG RAFIA et ses partenaires quant à eux, ont opté pour un système de certification locale, le Système Participatif de Garantie (SPG), pour différencier les produits agroécologiques des conventionnels. Ce système a permis aux producteurs de tomates d'obtenir des prix plus élevés en valorisant leurs pratiques durables, renforçant ainsi la confiance des consommateurs et stimulant la demande. Le Réseau National des Acteurs de l'Agroécologie au Togo (RéNAAT) mène également des initiatives pour renforcer la commercialisation des produits agroécologiques, notamment en accompagnant 100 fermes dans le processus de certification SPG. Ces fermes bénéficient d'un programme de formation pour respecter les exigences du cahier des charges, avec une évaluation finale pour attribuer des labels à leurs produits. Bien que des dynamiques existent dans plusieurs pays pour mettre en place des systèmes de certification des produits agroécologiques, souvent en s'inspirant des certifications appliquées aux produits biologiques, il convient de noter que l'une des principales difficultés réside dans la nature même de l'agroécologie. Alors que l'agriculture biologique repose sur des normes précises et quantifiables, l'agroécologie au sens large se distingue par une diversité de pratiques adaptées aux contextes locaux, fondées sur des principes flexibles plutôt que sur des règles strictes. Ce caractère évolutif, où les agriculteurs améliorent progressivement leurs pratiques, rend complexe la définition de critères standardisés pour une certification uniforme et reconnue.

Sensibilisation des populations : lorsqu'il importe que les produits agroécologiques soient mieux rémunérés que les produits conventionnels, la mise en place de circuits de commercialisation spécialisés est essentielle pour assurer une meilleure reconnaissance et valorisation de ces produits, favorisant ainsi leur écoulement et offrant des débouchés stables aux producteurs. Cependant, des obstacles tels que l'absence de sensibilisation et de communication auprès des populations limitent une meilleure connaissance de ces produits. Des capitalisations des projets, tels que IDPA-S, soulignent que l'écoulement des produits agroécologiques est entravé par une communication insuffisante et une faible sensibilisation des consommateurs. Dans ce contexte, le RéNAAT mène depuis quelques années une campagne nationale de sensibilisation, mobilisant les médias pour informer les consommateurs sur la disponibilité de ces produits certifiés et les inciter à soutenir la dynamique en cours par leurs achats.

3.3.3. Effets et conditions de mise en œuvre pour les femmes et pour les jeunes

Les initiatives agroécologiques génèrent des effets positifs en matière d'autonomisation économique et d'inclusion des femmes et des jeunes, à condition que certaines conditions soient réunies pour favoriser leur participation active.

- **Effets pour les femmes et les jeunes**

L'intégration des femmes dans les initiatives agroécologiques contribue à leur autonomisation économique et à leur reconnaissance sociale. Le segment de la commercialisation constitue l'un des principaux domaines où les femmes sont fortement présentes dans les initiatives agroécologiques. Elles en sont les principales actrices, que ce soit à travers les marchés ordinaires /classiques ou les circuits spécialisés dédiés aux produits agroécologiques. Dans les marchés ordinaires, un exemple notable est celui du centre ACED au Bénin, où des femmes vendent des produits maraîchers au marché d'Akassato, bénéficiant d'un point de vente qui leur a été spécialement installé pour faciliter la commercialisation de leurs produits. Dans les circuits spécialisés, dans la région des Savanes au Togo par exemple, le Projet IDPA-S a permis de créer des emplois à travers le Système Participatif de Garantie (SPG). Une jeune femme a été recrutée pour gérer un point de vente de produits agroécologiques, tandis que deux coopératives comptant 36 membres, dont 10 femmes, ont été créées pour produire des intrants organiques. Les femmes sont également les principales actrices rencontrées dans les initiatives de transformation. Cette présence des femmes dans la transformation des produits et la commercialisation leur permet d'accroître leurs revenus, contribuant ainsi significativement à leur autonomisation économique et sociale. En effet, l'augmentation des revenus aide les femmes à diversifier leurs activités et renforce leur reconnaissance au sein de leurs familles.

En ce qui concerne les jeunes, les initiatives de commercialisation des produits agroécologiques offrent diverses opportunités d'emploi, notamment dans les systèmes de livraison (comme les paniers familiaux), les circuits numériques, et la collecte d'informations sur les prix et la disponibilité des produits pour des modèles de commercialisation groupée. La transformation des produits agroécologiques représente également une voie d'insertion professionnelle permettant aux jeunes mais aussi aux femmes de valoriser ces produits et d'en accroître la demande sur le marché.

- **Conditions de mise en œuvre**

Pour que ces effets se concrétisent pleinement, plusieurs conditions doivent être réunies. Tout d'abord, la participation active et structurée des femmes et des jeunes est essentielle. Il convient de créer un cadre qui facilite et encourage leur engagement dans les processus agroécologiques. Par ailleurs, des initiatives spécifiques doivent être mises en place pour offrir aux femmes des opportunités d'emplois adaptées, leur permettant d'accéder à des activités rémunératrices et d'améliorer leurs conditions de vie.

De plus, l'organisation des marchés et des circuits de distribution doit être optimisée afin de structurer efficacement les chaînes de valeur, facilitant ainsi l'accès des produits agroécologiques aux marchés. L'accès aux outils numériques et aux infrastructures constitue également un levier important, notamment pour les jeunes qui ont besoin de technologies adaptées pour participer efficacement aux systèmes de distribution, de transformation et de commercialisation.

Il est tout aussi important de développer les compétences techniques et entrepreneuriales des jeunes à travers des programmes de formation adaptés, renforçant ainsi leur implication et leur réussite dans ce secteur. Enfin, l'accès au financement doit être facilité par la mise en place de mécanismes financiers adaptés pour soutenir l'entrepreneuriat et le développement des activités des jeunes et des femmes dans le domaine de l'agroécologie.

3.3.4. Conditions de durabilité

Pour garantir la durabilité des initiatives de commercialisation des produits agroécologiques plusieurs leviers doivent être activés. Il s'agit entre autres :

- **du renforcement de la communication et de la sensibilisation :** l'un des premiers aspects à considérer est le renforcement de la communication et de la sensibilisation autour des produits agroécologiques. En effet, il est crucial de mieux faire connaître ces produits et d'expliquer leur intérêt, tant pour la santé des consommateurs que pour l'environnement. Une bonne communication peut contribuer à valoriser l'image des produits agroécologiques et à élargir leur marché ;
- **de la prise en compte de la question du pouvoir d'achat des consommateurs :** bien qu'une partie de la population soit prête à payer un prix plus élevé pour des produits de qualité, la majorité des consommateurs demeure très sensible au prix, principalement en raison de leur pouvoir d'achat limité. Cette réalité représente une contrainte majeure pour la diffusion des produits agroécologiques, qui sont souvent plus chers que les produits conventionnels. Dès lors, il importe d'accompagner les initiatives de sensibilisation sur la qualité et les avantages des produits agroécologiques en promouvant une politique de prix abordables. L'implication des États dans l'accompagnement des producteurs par des subventions en soutien à la production agroécologique, pour garantir des prix compétitifs pourrait jouer un rôle déterminant dans cette dynamique.
- **de la promotion des mécanismes d'agrégation de l'offre et de la demande :** l'augmentation de la part de marché des producteurs agroécologiques pourrait également s'appuyer sur la mise en place de mécanisme d'agrégation de l'offre et de la demande. Ce mécanisme aurait pour objectif de regrouper les producteurs afin d'augmenter leur pouvoir de négociation face aux acheteurs, notamment dans le cadre de ventes groupées. Une telle approche permettrait de rationaliser l'approvisionnement et de mieux répondre à la demande, tout en réduisant les

coûts de transaction, comme la recherche d'informations sur les prix ou les marchés ; ainsi que les couts liés aux aspects logistiques. Par cette mutualisation des efforts, les producteurs agroécologiques pourraient obtenir de meilleures conditions de vente, et les consommateurs bénéficieraient d'une plus grande disponibilité de produits à des prix compétitifs.

3.3.5. Conditions de mise à l'échelle

L'analyse des expériences documentées mets en lumière différentes conditions pour la mise à l'échelle des initiatives de commercialisation des produits agroécologiques. Dans un premier temps, il y a la question des mécanismes de certification des produits. La certification joue un rôle crucial en renforçant la visibilité et la crédibilité des produits agroécologiques, ce qui rassure les consommateurs sur leur qualité. Elle permet ainsi de créer un marché distinct pour ces produits, rémunérant adéquatement les producteurs et permettant de dépasser la stratégie de niche, en ouvrant de nouvelles opportunités commerciales à une échelle plus large.

Il existe aujourd'hui dans la région, plusieurs types de certification pour les produits agroécologiques et biologiques. Parmi ceux-ci, le Système Participatif de Garantie (SPG) se distingue comme étant le plus adapté aux réalités des producteurs qui rencontrent souvent des difficultés à accéder à des certifications plus coûteuses et complexes. Bien que ce système soit plus en plus répandu dans la région, de nombreux petits producteurs n'y ont pas encore accès en raison de contraintes financières. Il est essentiel de faciliter l'accès des producteurs aux certifications afin de renforcer la crédibilité de leurs produits et d'ouvrir de nouvelles opportunités commerciales.

Il est essentiel d'ouvrir des marchés institutionnels, tels que les achats pour l'approvisionnement des cantines scolaires ou encore la restauration collective (dans les centres pénitentiaires, universitaires, hospitaliers) aux produits agroécologiques. En effet, ces marchés présentent des avantages importants pour le développement des produits agroécologiques, notamment la prévisibilité et la stabilité de la demande. Les États pourraient mettre en place des conditions spécifiques, telles que des prix préférentiels, afin de stimuler l'intérêt des producteurs. Toutefois, il serait pertinent de procéder de manière graduelle, avec des volumes d'achats adaptés aux réalités de production locales et à la disponibilité des produits agroécologiques. Autrement, la mise en place d'un mécanisme efficace d'agrégation de l'offre serait indispensable pour répondre aux niveaux de demande attendus.

La mise à l'échelle des initiatives de commercialisation des produits agroécologiques nécessite également l'implication d'une diversité d'acteurs, y compris les collectivités locales, qui possèdent des capacités importantes en matière de promotion des marchés à l'échelle territoriale. Ces collectivités pourraient jouer un rôle clé dans l'émergence et la consolidation de marchés spécifiques autour des produits agroécologiques, en soutenant la création d'infrastructures adaptées et en facilitant l'accès des producteurs à ces marchés.

Dans cette dynamique, il est essentiel d'inscrire la commercialisation des produits agroécologiques dans une approche des chaînes de valeur ajoutée (CVA). En exploitant les opportunités existantes au sein des chaînes de valeur, les produits agroécologiques peuvent non seulement répondre à la demande de produits frais (non transformés), mais aussi conquérir de nouveaux segments de marché, notamment dans des domaines comme la transformation des produits. La transformation

peut en effet constituer un secteur clé pour l'élargissement de l'accès aux marchés et l'augmentation de la rentabilité des produits agroécologiques.

Il est également important de promouvoir des plateformes d'innovation pour explorer de nouvelles modalités de mise en marché, ainsi que de faciliter le partage d'expériences entre les acteurs du secteur. Cela favorisera l'émergence de solutions innovantes et renforcera les synergies entre les différents acteurs impliqués, facilitant ainsi la mise à l'échelle de ces initiatives agroécologiques.

3.4. Conclusions relatives aux politiques publiques

Au titre des mesures, cadres et dispositifs d'accompagnement incitatifs pouvant être mis en œuvre par les pouvoirs publics nationaux, locaux et régionaux, notamment pour favoriser durabilité et mise à l'échelle des dynamiques de mise en marché des produits agroécologiques, nous recommandons :

Renforcement des capacités des acteurs et structuration

1. Renforcer les capacités des producteurs et de leurs organisations à travers l'organisation des formations sur les pratiques agroécologiques, les stratégies de mise en marché, ainsi que sur la gestion de la qualité et de la traçabilité.
2. Soutenir les organisations de producteurs sur les aspects de commercialisation : la mise en place et la promotion de coopératives contribueraient à faciliter la commercialisation des produits agroécologiques par la négociation de meilleures conditions commerciales pour les producteurs.

Meilleure compréhension des marchés

3. Promouvoir les initiatives de recherche en vue d'améliorer la connaissance et la compréhension du marché des produits agroécologiques. Ces initiatives permettront entre autres d'identifier les segments de consommateurs potentiels (hôtels, restaurants, supermarchés, particuliers etc.) ; d'évaluer la demande en produits agroécologiques, y compris les volumes requis et les préférences spécifiques de chacun de ces segments. Elles permettront également d'étudier les mécanismes nécessaires pour assurer la traçabilité des produits, garantissant ainsi la crédibilité et la confiance des consommateurs.
4. Promouvoir le développement des points de vente et espaces dédiés à la commercialisation des produits agroécologiques. Ceci pourrait prendre en compte l'établissement des zones spécifiques aux produits agroécologiques dans les marchés locaux, régionaux et urbains, incluant des étals réservés ou des marchés hebdomadaires spécifiques. Il pourrait aussi être envisagé de développer des plateformes numériques reliant directement les producteurs agroécologiques aux consommateurs et acheteurs institutionnels (hôtels, écoles, entreprises).

Mécanismes de certification et sensibilisation

5. Mettre en place et/ou renforcer des systèmes de certification. Il s'agit d'une part, de promouvoir les systèmes de certification soutenus par des normes de production et des processus de contrôles réguliers, et, d'autre part, de communiquer sur ces systèmes pour sensibiliser le public à la valeur des produits agroécologiques.

6. Initier des campagnes d'information et de sensibilisation à l'endroit des consommateurs sur les avantages des produits agroécologiques pour la santé, l'environnement et l'économie locale ; organiser des événements tels que des foires agricoles, des dégustations ou des ateliers éducatifs pour promouvoir les produits agroécologiques

Mesures politiques complémentaires

7. Renforcer le soutien politique et institutionnel autour de la promotion et la mise en marché des produits agroécologiques. La politique nationale peut favoriser les produits agroécologiques, notamment à travers des incitations fiscales ou des subventions pour les producteurs engagés dans ces pratiques. Il importe également d'impliquer les collectivités locales pour qu'elles soutiennent les marchés dédiés aux produits agroécologiques.
8. Faciliter l'intégration des produits agroécologiques dans les menus scolaires. Il s'agit d'encourager les porteurs des initiatives d'alimentation scolaires à inclure des produits agroécologiques en offrant des subventions ou des incitations pour l'achat de ces produits, tout en sensibilisant les élèves et le personnel éducatif aux bienfaits de l'agroécologie.

IV- Formation professionnelle et insertion des jeunes dans les systèmes agroécologiques

4.1. Introduction

La formation professionnelle joue un rôle clé dans la préparation des jeunes et des agriculteurs à s'engager dans des pratiques agricoles innovantes et respectueuses de l'environnement. L'accès des agriculteurs et des jeunes à de la formation initiale et continue de qualité est donc nécessaire pour assurer la transition agroécologique.

L'analyse des offres de formation en agroécologie dans la région a été faite dans le cadre du en d'une étude dans le cadre du Programme Agroécologie en Afrique de l'Ouest (PAE) pour identifier des lacunes qui subsistent. Une telle analyse permet d'apprécier les stratégies de conception des programmes de formation en agroécologie, le niveau d'intégration de l'agroécologie dans les offres de formation actuelle, les thèmes abordés dans les formations offertes en agroécologie, les méthodes pédagogiques et d'encadrement et les mécanismes d'accompagnement des jeunes pour leur insertion dans les systèmes agroécologiques. Ce faisant, cette analyse explore les moyens de renforcer la formation professionnelle des jeunes et de faciliter leur insertion dans les systèmes de production agroécologiques.

Dans le cadre du PAE, 13 centres de formation publics comme privés des pays membres de la CEDEAO ont été identifiés et accompagnés en vue de l'amélioration de leurs offres de formation en agroécologie. Les améliorations visées sont souvent relatives au renforcement des ressources humaines, à l'adaptation des curricula et à la réhabilitation ou la mise en place d'infrastructures. De telles expériences méritent d'être analysées, des leçons tirées pour éclairer les politiques et les pratiques d'appui aux centres et établissements de formation pour l'intégration de l'agroécologie dans les formations.

La question qui a guidé l'analyse est comment améliorer l'offre de formation diplômante et non diplômante en agroécologie et l'insertion des jeunes dans des systèmes de production agroécologiques. L'analyse s'appuie sur les enseignements issus de la phase 2 de l'étude de capitalisation (rapport de la phase préparatoire) et sur les expériences suivantes étudiées dans le cadre des études-pays :

1. au Bénin, le centre de formation Charm Fora ;
2. en Côte d'Ivoire, le centre de formation de Gagnoa-Lakota de l'ANADER ;
3. au Ghana, le centre de formation KITA (Kumasi Institute of Tropical Agriculture) ;
4. au Nigeria, le centre de formation ARMTI (Agricultural and Rural Management Training Institute) ;
5. au Sénégal, le centre de formation de la ferme des 4 chemins.

4.2. Synthèse des expériences

a) Caractérisation des centres de formation

➢ **Brève présentation des centres**

Les centres de formation soutenus par le PAE sont des centres publics (cas du centre de formation de Gagnoa-Lakota en Côte d'Ivoire et l'Institut de formation à la gestion agricole et rurale au Nigéria) ou privés (centre des 4 Chemins, centre de formation Tcharm Fora, Kumassi Institute of Tropical Agriculture au Ghana). Certains sont autonomes alors que d'autres relèvent d'une structure publique nationale. C'est le cas du Centre de Formation Gagnoa-Lakota de l'Agence Nationale d'Appui au Développement Rural (ANADER). Ils ont généralement pour mission la formation du personnel d'encadrement des producteurs d'organismes publics comme privés, des groupements formels comme informels et des exploitants agricoles incluant aussi bien des jeunes que des femmes. Alors que les uns offrent des formations couvrant une large gamme de spéculations, d'autres orientent leurs interventions vers des spéculations précises comme le café et le cacao. En offrant des formations spécifiques en agroécologie ces centres de positionnent comme des acteurs importants de la transition agroécologique dans leur pays. Tous les centres visités offrent des formations qualifiantes initiales. Mais les formations continues sont les plus fréquences. Toutes ces formations donnent droit à des attestations de formation. Le centre KITA propose en plus des formations diplômantes pour des apprenants souhaitant obtenir un diplôme dans des domaines liés à l'agriculture et à l'agroécologie. Les formations données dont la durée peut aller de 2 jours à 6 mois permettent aux participants d'acquérir des compétences techniques et professionnelles en agroécologie. Les améliorations visées par les soutiens du PAE sont souvent relatives au renforcement des ressources humaines, à l'adaptation des curricula pour y intégrer l'agroécologie et à la réhabilitation ou la mise en place d'infrastructures pédagogiques ainsi que de matériels pédagogiques.

➢ **Intégration de l'agroécologie dans le contenu de la formation**

L'agroécologie semble être perçue différemment dans les centres. Les centres comme celui de Gagnoa-Lakota, Tcharm-Fora et ARMTI n'utilisent pas du tout de produits chimiques de synthèse alors que le centre KITA par exemple est plus orienté vers l'agriculture durable. Dans des centres comme Tcharm-Fora, la totalité de la formation offerte depuis sa création concerne l'agroécologie. D'autres ont toujours intégré l'agroécologie dès leur installation dans leur formation (ex : ferme des 4 chemins). Cependant, des centres comme ARMTI et KITA tous anglophones offraient des formations en agriculture incluant des bonnes pratiques agricoles ou des pratiques agroécologiques. Mais il a fallu l'avènement du PAE pour voir se mettre en place un programme entier de formation en agroécologie. Cependant, bien que l'agroécologie soit présente dans la plupart des formations, certains modules techniques orientés vers des approches conventionnelles sont toujours maintenus.

➢ **Principaux thèmes abordés dans les formations offertes en agroécologie**

Le centre de Gagnoa-Lakota est très orienté sur l'agroécologie. Aucun engrais ou de pesticide chimique n'y est utilisé depuis plus de dix ans. L'agroécologie est enseignée dans le module « Bonnes pratiques agricoles et environnementales en cacaoculture et caféiculture durable et entrepreneuriat » incluant diverses pratiques AE, avec notamment l'agroforesterie, l'intégration agriculture-élevage, la lutte biologique, la fertilisation, l'alimentation des animaux, plantes fertilisantes) et dans le module « Préservation de l'environnement et de la biodiversité ». Le PAE a

permis d'intégrer la gestion de l'élevage (intégration agriculture/élevage) et la gestion de l'environnement ainsi que l'entrepreneuriat agricole. Les thématiques abordées dans chaque formation à la ferme des 4 chemins se regroupent en six modules à savoir l'ensemencement de la conscience, l'aménagement et la fertilisation (ex : fabrication et gestion du compost et de biofertilisants), les itinéraires techniques (ex : biopesticides et leurs utilisation), la production de semences, la commercialisation et l'élevage.

Les formations du Centre Tcharm abordent des thèmes variés en fonction du type et de la durée de formation. Les formations continues ont pour principaux thèmes l'agriculture écologique, l'agroforesterie, la permaculture, la gestion des ressources naturelles, les techniques agricoles adaptées aux changements climatiques, la transformation et la commercialisation des produits agricoles. Les thèmes traités sont abordés en formations initiales des jeunes ou de nouveaux entrants dans l'agriculture. Ils couvrent souvent les bases de l'agriculture durable, les principes de l'agroécologie et leurs applications. Les modules sont l'introduction à l'agroécologie, des techniques de production agroécologique et la gestion durable des sols et des ressources en eau. Les formations de formateurs incluent la méthodologie de formation participative, le suivi et évaluation des pratiques agroécologiques et des ateliers pratiques et stages sur le terrain. Les principaux thèmes traités lors des formations au ARMTI sont relatives aux principes et pratiques de l'agroécologie, la production en pépinière, l'agroforesterie, la production de cultures biologiques, la multiplication des semences, l'élevage et l'aviculture extensive. Les pratiques agroécologiques promues incluent, l'intégration de l'agriculture-élevage (pisciculture et maraîchage), l'agroforesterie, la lutte biologique, la rotation des cultures et le paillage. A KITA, les formations non-diplômantes se concentrent sur la conception et la gestion des systèmes de production intégrés (aviculture-pisciculture), l'utilisation durable des ressources locales (ex. : valorisation du moringa pour l'alimentation animale), et des pratiques agroécologiques pour la régénération des sols. Les formations diplômantes quant à elle incluent des cours structurés sur l'agronomie, la gestion des sols, les techniques agroécologiques, la pisciculture, et l'élevage intégré. Dans certains centres comme les centres ARMTI et KITA, des modules relatifs à l'entreprenariat, la commercialisation des produits agroécologiques, les mécanismes de financement pour les exploitations durables, et l'utilisation des technologies numériques manquent dans les formations en agroécologie. En somme, les cours proposent des solutions techniques variées en fonction des spécificités des centres de formation mais toujours avec l'objectif de rendre plus durables les systèmes de production agricole. Selon que le centre soit spécialisé dans la production de certaines cultures ou non, il offre seulement des formations qualifiantes ou non, totalement dédié à l'agroécologie ou non, engagé dans l'agroécologie dès sa création ou non, on va retrouver plus ou moins dans les formations offertes des modules spécifiques à l'agroécologie.

- **Élaboration des programmes de formation en agroécologie**

Les programmes de formation sont définis par la structure de tutelle dans les centres de formation publics, le responsable de la ferme ou les membres expérimentés de l'organisation paysanne qui portent les centres de formation dans le secteur privé. Ainsi par exemple, les programmes de formation mis en œuvre dans le centre de Gagnoa-Lakota sont définis par la Direction de la formation et de la documentation de l'ANADER en Côte d'Ivoire car doivent être applicables là où c'est possible au niveau national avec parfois des adaptations au moment de la mise en œuvre. Dans le centre KITA au Ghana, c'est une équipe pédagogique composée de formateurs spécialisés, de techniciens et de praticiens locaux qui élaborent le contenu des formations. Les programmes sont développés dans les centres (i) soit en tenant compte des préoccupations et difficultés rencontrées

par les différentes cibles, recueillies et remontées vers le haut par les agents de terrain qui sont directement au contact des producteurs, (ii) soit en s'appuyant sur des connaissances endogènes et les savoirs locaux des communautés, (iii) soit en valorisant des résultats de recherche, et (iv) les expériences acquises lors des formations antérieures. L'identification des besoins, enjeux pratiques et défis spécifiques des producteurs et des professionnels se fait dans les champs écoles paysans, les parcelles de démonstration et lors des visites d'exploitations agricoles. Les constats de l'application des pratiques révèlent les besoins qui sont ensuite priorisés et traduits en modules.

- **Formation des formateurs en agroécologie**

Les centres de formation emploient des formateurs internes choisis parmi les meilleurs élèves et stagiaires. Les formateurs internes reçoivent des renforcements de capacités continus dès leur recrutement soit dans le centre où dans des centres spécialisés en agroécologie comme le centre Songhaï. Il n'existe souvent pas de plan bien défini de renforcement de capacités. Cependant, des formations sont parfois ou de temps en temps organisées à leur intention. Par exemple, les formateurs du centre de Gagnoa-Lakota sont souvent formés par des spécialistes de l'ANADER. Les centres ont également recours à des personnes ressources externes opérant comme des prestataires pour donner des formations demandant une fine expertise. Les formations dans la ferme des 4 chemins du Sénégal ont par exemple récemment bénéficié d'une formation sur l'agriculture urbaine, en particulier sur l'agriculture en hauteur et en table, dispensée par un formateur externe. Les formateurs des centres sont formés de manière à acquérir des connaissances théoriques et pratiques en agroécologie mais aussi en compétences pédagogiques et andragogiques adaptées aux producteurs d'une part et aux techniciens d'autre part. Au centre de Tcharm Fora par exemple, les formateurs participent régulièrement à des (i) sessions de formation continue sur la rotation des cultures, la gestion de la biodiversité, ou la fertilisation organique pour se tenir informés des dernières recherches, techniques et innovations en agroécologie ou (ii) immersions dans des environnements agricoles réels pour observer des pratiques agroécologiques. Les formateurs sont encouragés à mettre en œuvre des méthodes pédagogiques interactives, en expérimentant eux-mêmes les techniques agroécologiques avant de les enseigner.

- **Adéquation des contenus de formation avec les besoins du secteur agricole ou du développement de l'agroécologie**

Les responsables des centres de formation pensent que les contenus des formations offertes répondent bien aux besoins du secteur agricole. Pendant que les uns fondent leurs appréciations sur des facteurs de performance technique et managériale propres aux bénéficiaires (bonne tenue des outils de gestion, sens de planification, bonne gestion des ressources, etc.), les autres se basent plutôt plus sur les possibilités offertes de développer de réponses pertinentes aux défis de durabilité des systèmes de production agricoles (dégradation des sols, baisse de la biodiversité, changement climatique, forte dépendance aux intrants chimiques, etc.). D'autres encore mettent en avant la pertinente des formations par rapport aux tendances politiques mondiales et nationales vers l'agroécologie.

- **Thèmes et compétences manquants ou superflus dans les formations offertes**

En fonction des spécificités des centres en termes de position géographique, d'orientation vers des cultures spécifiques, d'expérience en agroécologie, les centres identifient des besoins d'ajouter des nouveaux modules en complément ou en renfort de ceux déjà dispensés. Ainsi certains centres proposent l'introduction (i) de nouvelles activités productives comme la transformation de résidus de récolte et la valorisation des sous-produits (cacao au centre de Gagnoa-Lakota, pisciculture,

transformation et conditionnement des produits au centre des 4 chemins), (ii) de nouvelles compétences techniques (gestion de la santé animale au centre des 4 chemins, mécanisation agricole et maîtrise de l'eau au centre Tcharm Fora, production de bio-intrants au centre ARMTI), (iii) des compétences entrepreneuriales (entreprenariat en agroécologie au centre ARMTI, commercialisation des produits agroécologiques) surtout dans les formations initiales diplômantes et (iv) des compétences beaucoup plus transversales comme l'intégration des outils numériques pour la gestion des exploitations et la gestion des conflits fonciers en milieu rural. Aucun thème ou modules n'a été jugé superflu par les gestionnaires ou apprenants des centres de formation.

b) Méthodes pédagogiques et d'encadrement dans les centres

- **Méthodes d'enseignement appliquées dans les formations offertes en agroécologie**

Les formations offertes dans les centres visités comportent 20 à 30% de théorie et 70 à 80% de pratique dans les fermes des établissements. Les méthodes de formation varient en fonction du type de formation (diplômante ou qualifiante), de l'objet de l'apprentissage (théorie ou pratique) et des groupes cibles (niveau d'expérience). Même pour la théorie, les supports varient en fonction des cibles. Pour les personnes instruites surtout en formation diplômante, des présentations PowerPoint et des documents de support sont utilisés. Par exemple, dans le centre KITA, les apprenants reçoivent des cours magistraux sur les principes de l'agroécologie, la biologie des sols, la gestion des ressources naturelles, et les impacts environnementaux. Pour les personnes moins instruites, notamment les agriculteurs, des support visuels comme des images sont privilégiés. L'apprentissage pratique se fait par l'expérience, les démonstrations, l'animation d'ateliers pratiques, des études collectives de cas, des visites de terrain, et le suivi personnalisé. Pour les jeunes agriculteurs en formation initiale, une méthode pratique et participative basée sur l'apprentissage par l'expérience est privilégiée. Dans certains centres, comme celui de Gagnoa-Lakota, la formation semble assez classique, avec une formation intégralement assurée par le formateur facilitant cependant l'analyse collective des témoignages des participants ou virtuelle via WhatsApp pour les femmes vulnérables ayant des difficultés d'accès aux centres. Dans d'autres cas comme au centre des 4 chemins, l'apprentissage commence par la pratique ou des mises en situation pour permettre aux apprenants de découvrir par eux-mêmes, d'identifier leurs faiblesses, et de mieux orienter les enseignements.

- **Utilisation des TIC pour la facilitation de l'apprentissage en agroécologie**

Les Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) généralement utilisées dans les formations sont des vidéos, des vidéo projecteurs et des ordinateurs portatifs lors des cours, les radios locales pour diffuser des informations liées à la formation, et des outils de collaboration pour faciliter les échanges. Les outils de collaboration comme des groupes WhatsApp sont mis en place par exemple aux centres des 4 chemins et Tcharm Fora pour faciliter le suivi pendant la formation mais aussi le suivi post-formation des apprenants. Actuellement, les centres de formation ne sont pas au même niveau dans l'utilisation des TIC qui reste limitée par exemple dans les formations aux centres KITA et Tcharm Fora en raison de l'accès difficile à internet et à l'énergie électrique. Certains centres font également le choix de privilégier une « approche active et humaine » pour garantir une meilleure appropriation des connaissances plutôt qu'une grande intégration des TIC dans la formation (ex : ferme des 4 chemins).

- **Soutien aux apprenants dans le parcours de formation et d'insertion dans l'agroécologie**

Les formations en agroécologie demandent beaucoup plus de temps en raison de leur complexité et de la nécessité de tenir compte des spécificités de chaque apprenant. Pendant le parcours de formation, les apprenants participent souvent activement à des projets réels de production agroécologique, acquérant ainsi une expérience précieuse et de compétences techniques et pratiques directement applicables. Certains centres comme KITA, et la ferme 4 chemins offrent des opportunités de stage dans des exploitations agroécologiques et auprès de partenaires locaux permettant ainsi aux apprenants de se familiariser déjà pendant leur formation avec le milieu professionnel.

Les centres rencontrent des difficultés financières et logistiques à assurer un suivi post formation surtout à ceux qui ne sont pas implanté à proximité quand les contrats de formation ne prévoient pas une telle activité. Cela est noté à travers les plaintes des formés qui regrettent par exemple l'inexistence de mécanismes leur permettant de se rencontrer et d'échanger des expériences. La pratique la plus courante est la création d'un groupe WhatsApp mettant ensemble formateurs et formés pour faciliter les échanges entre les participants de chaque promotion. Ensuite, les centres développent diverses pratiques en fonction des facilités disponibles. Après une visite post-formation organisée aux nouveaux formés par le centre de Gagnoa-Lakota par exemple, l'ANADER la structure nationale de tutelle prend le relai en fournissant le conseil agricole dont elle a le mandat dans tout le pays, mais il n'y a donc pas de suivi spécifique par rapport à ce qui a été enseigné dans le centre. La ferme des 4 chemins propose différents types d'accompagnement pour soutenir les jeunes selon leurs besoins. Il s'agit d'un (i) accompagnement technique pour les jeunes disposant de champs afin d'améliorer leurs pratiques et leur productivité agricole, (ii) d'une mise en relation professionnelle avec des ONG, des entreprises, et des structures partenaires pour faciliter l'accès à l'emploi, et (iii) l'appui à la création de coopératives d'anciens apprenants possédant des fermes avec comme objectif à terme de structurer des clusters et faciliter la vente directe des produits agricoles aux consommateurs. Au centre KITA, un appui entrepreneurial est proposé pour encourager les jeunes à créer leurs propres unités de production, avec des conseils techniques et des plans d'affaires adaptés. KITA facilite également les relations avec des organisations paysannes élargissant ainsi les opportunités professionnelles des jeunes. Pour appuyer l'insertion, des kits de départ (outils, semences...) peuvent mis à disposition des formés. En plus, une sensibilisation des autorités peut s'avérer dans certains cas nécessaires pour faciliter l'accès des jeunes à la terre.

c) Encouragement de l'entrepreneuriat

➢ Inclusion des modules d'entrepreneuriat dans les programmes de formation

La question de l'entreprenariat est diversement traitée dans les centres. La plupart propose de nouvelles activités lucratives comme l'apiculture, le maraîchage et la transformation de produits agricoles pour inciter à l'entreprenariat en agroécologie. Certains centres de formation comme Charm Fora (aspects gestion de l'exploitation) et KITA (presque pas du tout dans la formation en agroécologie alors que le centre offre des cursus de formation en entreprenariat) et 4 chemins (module ensemencement) n'abordent l'entreprenariat que globalement ou sommairement dans la formation, celui de Gagnoa-Lakota par exemple en fait une composante importante. Dans ces centres, des modules relatifs à l'entrepreneuriat, la commercialisation des produits agroécologiques et les mécanismes de financement y sont introduits.

➢ Principales mesures d'incitation des jeunes à entreprendre en agroécologie

Les évidences provenant des jeunes qui ont participé au PAE d'ARMTI ont montré que si les jeunes sont conscients des opportunités dans l'agroécologie, s'ils ont un environnement commercial

favorable et les compétences nécessaires en AE, ils développeront un intérêt pour ce domaine. Les mesures éducatives, financières, et de soutien pratique dont la combinaison encourage les jeunes à entreprendre dans le domaine de l'agroécologie incluent la formation continue et suivi post formation des formés en agroécologie, l'amélioration de l'attractivité de l'agroécologie, la facilitation de l'accès aux ressources, aux services et aux marchés surtout aux femmes et aux jeunes et la promotion de l'agroécologie comme une opportunité commerciale.

d) Evaluation de l'efficacité des formations

- **Critères d'évaluation de l'efficacité des programmes de formation en agroécologie**

Certains centres de formation semblent avoir des critères bien élaborés pour mesurer l'efficacité interne et externes des formations alors d'autres non. Au centre Tcharm Fora, l'évaluation de l'efficacité des programmes de formation en agroécologie repose sur une démarche d'auto-évaluation, qui prend en compte plusieurs critères clés. Une analyse tout d'abord de l'intérêt des apprenants pour la formation ainsi que leur niveau de satisfaction, afin de mesurer l'adéquation entre les contenus enseignés et leurs attentes. Ensuite, un suivi post-formation est effectué même si ce n'est pas systématique chez tous les apprenants pour vérifier si les connaissances acquises sont effectivement mises en pratique sur le terrain. Ce suivi permet de recueillir des retours sur les difficultés rencontrées, d'évaluer l'impact des formations et de garantir que les compétences développées répondent aux besoins du marché. Les résultats de cette évaluation sont essentiels pour améliorer continuellement les prestations et adapter les programmes aux évolutions du secteur. L'efficacité des programmes de formation en agroécologie au centre KITA est évaluée à travers des critères internes (engagement et progression des apprenants, qualité des projets des apprenants, etc.) et des critères externes (taux de réussite des apprenants à intégrer ou à créer des exploitations agroécologiques pour les formations initiales, satisfaction des agriculteurs formés concernant l'applicabilité des connaissances acquises pour les formations qualifiantes).

4.3. Enseignements et conclusion

4.2.1. Effets positifs, négatifs / insuffisance d'effets

- **Impacts du renforcement des dispositifs de formation**

L'intervention du PAE a permis d'augmenter la capacité de formation des centres en termes de disponibilité d'infrastructures ou d'ateliers pédagogiques, de ressources pédagogiques (curricula, modules de formation), de formateurs qualifiés en agroécologie, et de diversification des sources de revenus. Des effets ayant résulté du renforcement des dispositifs de formation par le PAE sont d'abord d'ordre économique (génération des revenus des bénéficiaires des formations), écologique (durabilité des systèmes de production) et sanitaire (produits locaux sains). Par exemple, le renforcement du dispositif de formation du centre Tcharm Fora a conduit, à la suite d'un meilleur accès des femmes à la formation (35%), à une mise en application des pratiques agroécologiques sur leur lopin de terre. Certaines sont plus autonomes aujourd'hui avec une meilleure amélioration générale des conditions de vie dans les communautés rurales. Il a été rapporté que 90% des formés sont effectivement des producteurs actifs mettant en application ce qu'ils ont appris. Actuellement, environ 200 producteurs dont 35% de femmes ont été formées. Au centre ARMTI, au total, 523 producteurs dont 40% de femmes ont été formés. Cependant, il a été signalé que 50% des femmes et 50 % des hommes formés ont mis en pratique les connaissances acquises.

- **Principaux défis rencontrés dans le renforcement des dispositifs avec l'appui du PAE**

Les principales difficultés rencontrées par les centres de formation et ayant limité les effets positifs incluent le temps très court par rapport aux objectifs des projets, ce qui limite leur mise en œuvre optimale, ainsi que les retards dans le financement, qui entravent la planification et l'exécution des activités. De plus, l'absence de budget prévu pour les ressources humaines impliquées dans le projet a également été identifiée, une lacune qui n'a été comprise qu'au cours de la phase de mise en œuvre. Les défis rencontrés ont significativement impacté les objectifs du projet. Par exemple, au lieu d'atteindre 100 % des résultats prévus, seulement 75 % des participants ont pu être formés par la ferme des 4 chemins. De plus, la durée du projet, qui devait s'étendre sur 24 mois, a été réduite à une seule année, compromettant la réalisation complète des activités planifiées. L'absence de budget alloué aux ressources humaines des centres a également pesé lourdement, affectant la motivation du personnel et engendrant des coûts supplémentaires, notamment un Responsable Administratif et Financier (RAF) pris en charge par le centre. Certains centres comme Tcharm Fora ont essayé de préfinancer la formation afin de respecter les délais de mise en œuvre du projet. Mais cela n'a pas empêché le ralentissement des activités.

4.2.2. Conditions de mise en œuvre et de succès

- **Quelques leçons apprises de l'expérience de renforcement des dispositifs par le PAE**

Des expériences de renforcement des dispositifs de formation avec le PAE, les acteurs retiennent que les le PAE est arrivé au moment opportun pour accompagner les centres à faire progresser leur dispositif de formation en agroécologie (ferme expérimentale, infrastructure d'élevage, intégration agriculture élevage, valorisation de sous-produits, salle de formation, etc.). La courte durée d'intervention du PAE a permis la réalisation d'investissements. Cependant, l'obtention d'effets tangibles demande du temps. L'accompagnement des formés dans leur installation à travers un suivi régulier, la fourniture de conseil et des soutiens, qui doit se faire dans la durée, est par exemple crucial pour une bonne valorisation des acquis des formation. La collaboration avec les institutions de microfinance et plus largement les institutions de services agricoles (intrants, conseil agricole, recherche agricole, marchés, etc.) permet de fournir un appui systémique aux jeunes et aux femmes dans la mise en œuvre de leurs projets d'installation en agroécologie. La prise en compte des réalités socio-économiques et culturelles, l'implication des bénéficiaires dans la définition des programmes de formation, l'intégration ou la valorisation des ressources locales sont nécessaires et permettent d'assurer l'acceptabilité ou l'adaptation des pratiques agroécologiques par les producteurs. Les formations pratiques, centrées sur des modèles de production intégrée dans des unités de production permettant des démonstrations, sont essentielles pour garantir l'applicabilité des compétences acquises. Des formateurs bien formés et régulièrement mis à jour sont indispensables pour maintenir la qualité des programmes. L'intégration des pratiques agroécologiques dans les habitudes des communautés locales doit être un aboutissement important des efforts des centres.

Une meilleure gestion des parcours de formation et d'apprentissage pourrait réduire les besoins post-formation. Pour cela, il serait utile de prévoir plus de temps de formation surtout au profit des jeunes en formation initiale. L'accompagnement des formés dans leur installation à travers un suivi régulier, la fourniture de conseil et des soutiens, qui doit se faire dans la durée, est crucial pour une bonne valorisation des acquis des formations. Pour assurer un suivi post formation continue, structuré et régulier, les centres ont besoin de plus de moyens humains, financiers et logistiques pour organiser des visites dans les exploitations tenues par les formés. Ces ressources permettraient aux centres (i) d'élaborer des programmes de suivi pour fournir une assistance technique continue, des ressources et un mentorat, (ii) de faciliter l'accès aux intrants agricoles (proposer des semences biologiques, des biofertilisants et d'autres outils essentiels à une agriculture durable, et (iii) de

développer des programmes de mentorat en jumelant des jeunes stagiaires avec des agriculteurs expérimentés pour les guider. Les contrats de formation liant les centres de formation à d'autres organisations pourraient intégrer le suivi post formation surtout pour les femmes et jeunes.

Pour assurer le succès de l'intégration de l'agroécologie dans leur formation, il faudrait :

- l'engagement des communautés sur la base des avantages des pratiques agroécologiques ;
- l'existence d'une composante commerciale de l'agroécologie ;
- un financement stable à travers par exemple la mise en place un mécanisme financier durable pour soutenir les activités des centres ;
- un accompagner des centres dans leur fonctionnement pour assurer la bonne mise en œuvre du projet.
- une adéquation entre les objectifs, la durée du projet et les ressources disponibles ;
- un suivi post-formation en développant des systèmes d'accompagnement pour garantir la réussite des diplômés.
- des ajustements au besoin des projets en fonction des besoins émergents.

4.2.3. Conditions d'effets positifs pour les femmes

Les centres de formation ont généralement pour mission de former des exploitants agricoles incluant aussi bien des jeunes que des femmes. Il y a des centres qui n'offrent pas de formations spécifiques pour les femmes mais réservent un quota de 30% aux femmes. Il y en a également qui organisent des formations spécifiques pour groupes de femmes en plus de réserver un quota pour les femmes (ex : centres de Gagnoa-Lakota et de KITA). Ces centres ont plus de chance de toucher plus les femmes en leur permettant d'améliorer leurs compétences et d'augmenter leurs opportunités d'insertion dans les chaînes agroécologiques. Le renforcement des dispositifs de formation a conduit à un meilleur accès des femmes à la formation, à une à mise en application des pratiques agroécologiques dans leurs exploitations. Certaines sont devenues plus autonomes aujourd'hui avec une meilleure amélioration générale des conditions de vie dans les communautés rurales. Mais il faut noter que les impacts du renforcement de capacité sur les femmes sont souvent limités par rapport aux hommes à cause des contraintes de la force de travail (temps de travail et pénibilité). Dans la collaboration avec les institutions de services agricoles fournissant des intrants, du conseil agricole, d'accès au financement et aux marchés une attention particulière doit être accordée aux femmes dans la mise en œuvre de leurs projets d'exploitation ou d'installation en agroécologie. Compte tenu des difficultés à obtenir des données, il est nécessaire d'inclure des indicateurs sensibles au genre tels que la participation des femmes et leur progression vers des rôles de leadership ou d'entrepreneuriat dans l'évaluation des formations.

4.2.4. Conditions d'effets positifs pour les jeunes

Les jeunes sont souvent plus concernés par les formations initiales pour y apprendre les bases de l'agriculture durable, les principes de l'agroécologie et leur application. Pour ces jeunes agriculteurs, des méthodes participatives basées sur l'apprentissage par l'expérience sont privilégiées. Malgré les efforts faits, des défis importants subsistent pour les jeunes. Peu de jeunes parviennent à mettre en place des exploitations agroécologiques rentables après leur formation. Le principal obstacle est l'accès limité aux ressources financières et foncières nécessaires pour lancer de projets. En outre, les opportunités d'emploi formel dans le domaine de l'agroécologie restent limitées, ce qui complique l'insertion professionnelle des diplômés. De nombreux jeunes se retrouvent confrontés à un manque de suivi personnalisé après la formation, ce qui entrave la

réussite de leurs initiatives. Pour encourager les jeunes à entreprendre dans le domaine de l'agroécologie, il est crucial de mettre en place une combinaison de mesures éducatives, financières, et de soutien pratique. Ces mesures incluent l'amélioration de l'attractivité de l'agroécologie, la facilitation de l'accès aux ressources, aux services et aux marchés et la promotion de l'agroécologie comme une opportunité commerciale. Des accompagnements techniques des jeunes afin d'améliorer leurs pratiques et leurs productivités agricoles, leur mise en relation professionnelle avec des ONG, des entreprises pour faciliter l'accès à l'emploi, et l'appui à la création de coopératives d'anciens apprenants pour mutualiser les efforts permettent d'impacter plus les jeunes. Ils ont également besoin d'un appui entrepreneurial pour créer leurs propres unités de production. Du fait de la complexité de l'agroécologie, un bon parcours de formation pourrait réduire les besoins post-formation des jeunes. Beaucoup plus de temps doit alors être accordée à leur formation initiale. Pour assurer un bon suivi post formation continue des jeunes, il convient d'élaborer des programmes d'assistance technique continue, de facilitation d'accès aux ressources comme la terre et un mentorat.

4.2.5. Conditions de durabilité

Les initiatives de formation ont été développées dans une logique de durabilité. Cela se reflète par l'intégration de l'agroécologie dans le programme des centres, la disponibilité d'un budget statutaire pour le financer, l'augmentation des capacités techniques des formateurs en agroécologie et la reconnaissance progressive par les parties prenantes de l'expertise et des programmes de formation de certains centres comme la ferme des 4 chemins en agroécologie. En plus de cela, les ressources disponibles telles que les fermes de démonstration, l'emplacement du centre, la gestion dédiée et le personnel formé à l'agroécologie sont un avantage supplémentaire pour assurer la durabilité des programmes.

La durabilité des offres de formation en agroécologie repose largement sur le financement et la qualité des formations proposées. Plusieurs facteurs se sont révélés décisifs de durabilité :

- Pertinence par rapport au contexte local : les formations doivent répondre aux besoins, aux défis et aux opportunités spécifiques du public cible pour améliorer le développement de pratiques et systèmes agroécologiques et les impacts à long terme.
- Disponibilité des formateurs : L'existence de formateurs déjà formés est un atout majeur pour assurer la pérennité des formations, garantissant ainsi une expertise continuelle Par ailleurs, la sélection des bons participants/stagiaires permettant d'identifier et d'inclure les participants passionnés et prêts à appliquer les connaissances du programme de formation.
- Existence d'infrastructures et d'équipement : des supports pédagogiques diversifiés, adaptés aux différents domaines de l'agroécologie (unités de production avec une diversité de culture, élevage, banque de semences, ainsi que la pisciculture) : permettent de diversifier l'approche pédagogique et de répondre aux besoins variés des apprenants. L'existence d'hébergement et permet d'accueillir régulièrement des apprenants sur une longue période ;
- Viabilité financière : Les centres doivent développer des modèles de financement durable, que ce soit par le biais d'un soutien gouvernemental, d'un mécanisme d'autofinancement ou de parrainages privés. Ainsi, la diversification des activités et donc des sources de revenus des centres avec le développement par exemple du maraîchage, de l'élevage et de l'apiculture, de la transformation, de la valorisation des sous-produits permet de maintenir les centres en activité.

- Partenariat : les centres doivent continuer de développer des partenariats avec les parties prenantes concernées y compris les producteurs, dont les activités et les ressources peuvent compléter le programme d'agroécologie. Ces partenariats également faciliter la mobilité des enseignants et formateurs pour des échanges et partages d'expériences. La mobilisation des partenariats permet d'assurer l'articulation de la formation avec d'autres services agricoles tels que la recherche, l'approvisionnement en intrants, le conseil agricole et le financement.

4.2.6. Conditions de mise à l'échelle

La mise à l'échelle des expériences de formation à l'agroécologie implique un certain nombre de conditions. Dans la mise à échelle des formations, il est important de revoir les programmes et les activités agricoles mises en œuvre par les centres et de former les formateurs à l'agroécologie.

Pour faciliter l'appropriation, il convient de développer une large gamme de possibilités d'intégration de l'agroécologie de façon à donner des possibilités de choix aux centres de formation en fonction de leurs particularités. Les centres peuvent être par exemple accompagnés pour la mise en œuvre d'offres de formations spécifiques dans des maillons des chaînes de valeurs agroécologiques de leur choix. Leurs capacités d'adaptation doivent être aussi renforcées pour qu'ils soient en mesure de servir des publics plus larges, plus diversifiés avec des besoins changeants.

La facilitation de l'accès et de la sécurisation foncière est nécessaire pour attirer plus de jeunes et de femmes dans les formations à l'agroécologie. L'établissement de partenariats avec des OPA des filières, des dispositifs de conseil agricole est également une condition pour que les centres de formation puissent disposer de ressources financières.

4.4. Conclusions relatives aux politiques publiques

Diverses recommandations peuvent être formulées concernant les mesures, cadres et dispositifs d'accompagnement incitatifs pouvant être mis en œuvre par les pouvoirs publics nationaux, locaux et régionaux, pour favoriser la durabilité et la mise à l'échelle des formations en agroécologie. La mise en œuvre de ces recommandations permettra d'attirer les jeunes et les producteurs dans les centres de formation et à ces derniers d'améliorer leurs offres et leurs pratiques d'enseignement et d'accompagnement.

Pour l'amélioration des formations :

1. Développer un programme d'appuis techniques, matériels et financiers aux centres de formations engagés ou désireux de s'engager dans l'actualisation et/ou le développement d'offres nouvelles de formation dans tous les maillons des chaînes de valeurs agroécologiques.
2. Sensibiliser les jeunes à l'importance de l'agroécologie, non seulement comme une source de revenus, mais aussi comme un secteur clé pour la durabilité et l'avenir de notre société. Cela peut se faire entre autres par l'utilisation des médias sociaux et dans les écoles et assurera aux centres de formation une clientèle.
3. Améliorer l'attractivité de l'agroécologie en facilitant l'accès aux intrants agroécologiques et aux services mécanisés pour réduire la pénibilité du travail et la création d'un fonds de soutien pour les jeunes entrepreneurs en agroécologie. Il s'agit de permettre aux jeunes de surmonter les obstacles financiers et de faciliter l'accès fiable à des ressources essentielles comme l'électricité et l'eau. L'organisation de

concours peut contribuer à aiguiser davantage l'intérêt des jeunes pour les formations en agroécologie.

4. Soutenir la mise en place de formations en création et gestion d'entreprise, y compris la valorisation des produits et sous-produits agricoles comme opportunité d'affaires, le marketing pour faciliter l'accès aux chaînes de valeur en agroécologie.
5. Promouvoir la mise en réseau des centres de formation publics comme privés en vue de promouvoir la mutualisation des ressources et le partage des expériences en matière d'approches de formation, de financement de la formation et l'insertion professionnelle.

Pour l'amélioration de l'insertion professionnelle :

1. Encourager la collaboration entre les centres de formation et les institutions de services agricoles (financement, intrants, conseil, marchés, foncier, etc.) en vue d'assurer un appui systémique aux formés dans la valorisation des connaissances acquises ou la mise en œuvre de leurs projets d'installation en agroécologie.
2. Accompagner la mise en place d'un système de suivi-évaluation dans les centres de formation : conception des questionnaires pour recueillir régulièrement les retours des apprenants et des parties prenantes sur l'efficacité des programmes avec des indicateurs pertinents et variés (croissance des revenus, participation au marché, taux d'emploi et d'entrepreneuriat, participation des femmes et leur progression vers des rôles de leadership, autonomisation des jeunes et des femmes, etc.).
3. Faciliter la mise en place d'un système de suivi post-formation au niveau des centres de formation : un suivi des diplômés sur une période de 2 à 5 ans permettrait de faire de la formation continue, un accompagnement sur mesure et de mesurer l'impact à long terme de la formation sur leur parcours professionnel. Cela inclut aussi le soutien aux programmes de mentorat pour accompagner les jeunes entrepreneurs.
4. Créer un observatoire de l'emploi en agroécologie : cet outil pourrait fournir des informations sur les débouchés professionnels, permettre d'identifier les compétences les plus demandées en vue d'orienter les contenus de formation. Il pourrait être relié à l'observatoire de l'employabilité des jeunes dans le secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique.

V- Cadres de concertation multi-acteurs pour l'inclusion de l'agroécologie dans les politiques publiques

5.1. Introduction

La mise en place d'un Cadre de concertation national multi-acteurs (CCN) dans chacun des pays de la région constitue un élément de la composante ECP (Echanges, capitalisation et contribution à l'élaboration de politiques publiques d'intensification agroécologique) du Programme Agroécologie (PAE) de la Cedeao. Les cadres de concertation nationaux, mis en place à l'initiative des correspondants nationaux (CN) du PAE doivent notamment déboucher sur des actions de plaidoyer et des recommandations pour les décideurs. Les cadres de concertation nationaux sont donc censés jouer un rôle essentiel en matière d'échanges entre les acteurs de l'agroécologie au niveau national et de formulation de propositions de politiques publiques. Il est donc pertinent d'intégrer leur analyse dans le cadre de la capitalisation transversale du PAE.

Le PAE apporte par ailleurs un appui à l'Alliance pour l'Agroécologie en Afrique de l'Ouest (3AO), dont la présidence est assurée par le ROPPA, pour organiser les échanges, concertations, mobilisations et plaidoyers à l'échelle régionale en faveur de l'agroécologie et de l'agriculture durable.

La thématique « Cadres de concertation multi-acteurs pour l'inclusion de l'agroécologie dans les politiques publiques » vise donc :

- d'une part à faire le point sur les cadres de concertations nationaux, à tirer des enseignements et conclusions relative à leur mise en place, à leur fonctionnement et à leur rôle en matière d'élaboration de politiques publiques et à tirer des conclusions en vue de leur renforcement, leur efficacité en matière de plaidoyer sur les politiques publiques et leur pérennité ;
- d'autre part à faire le point sur l'alliance 3AO, à tirer des enseignements et conclusions relatives à son rôle en matière d'élaboration de politiques publiques et à tirer des conclusions en vue de son renforcement, son efficacité en matière de plaidoyer sur les politiques publiques et sa pérennité.

L'analyse s'appuie sur les enseignements issus de la phase 2 de l'étude de capitalisation (rapport de la phase préparatoire), sur les entretiens avec les correspondants nationaux et divers acteurs clés de l'agroécologie dans les six pays visités (Bénin, Côte d'Ivoire, Ghana, Nigeria, Sénégal, Togo) et sur la révision du compte-rendu provisoire du forum d'Abuja d'octobre 2024 organisé conjointement avec le *West African Organic Network* (Wafronet). Cependant, il n'a pas été possible de discuter des conclusions provisoires de la capitalisation avec ces deux-réseaux.

5.2. La mise en place des cadres de concertation nationaux multi-acteurs (CCN)

Pour les six pays où une visite a été réalisée dans le cadre de l'étude, il est possible de dresser un bilan assez précis de l'établissement et du fonctionnement du cadre de concertation national multi-

acteurs mis en place avec le soutien du PAE. L'analyse présentée à la suite porte essentiellement sur ces six pays, même s'il a également été tenu compte des informations apportées sur les autres pays par les rapport annuels 2023 et 2024 du PAE, par les rapports des correspondants nationaux et par le biais d'entretiens généraux.

5.2.1. Synthèse des expériences

Contexte

La mise en place des cadres de concertation nationaux multi-acteurs pour l'agroécologie s'inscrit dans des contextes divers selon les pays, en termes de place pré-existante de l'agroécologie dans les politiques agricoles, d'organisation des acteurs de l'agroécologie et d'existence ou non de dispositifs de concertation sur le sujet.

Concernant la place pré-existante de l'agroécologie dans les politiques agricoles, elle était au début des années 2000 souvent très faible voire marginale, même si certaines approches (agriculture durable, agriculture intelligente face au climat, etc.) et certaines problématiques (déforestation, vulnérabilité au changement climatique) ont commencé à être présentes dans les politiques agricoles des vingt dernières années. L'intégration de l'agroécologie se fait souvent au moyen de projets spécifiques, sans être au cœur des stratégies et réglementations. Cependant, il existe différents pays où l'agriculture biologique et l'agroécologie avaient commencé à être prises en compte en tant que telles dans les politiques.

Concernant l'organisation des acteurs de l'agroécologie, les différences entre pays sont là aussi importantes, avec des pays comme le Sénégal, le Togo, le Nigeria ou le Bénin où les acteurs sont organisés dans des plateformes et fédérations spécifiques à l'agroécologie ou à l'agriculture biologique (PNAEB au Sénégal, RéNAAT et ANABIO au Togo, NOAN au Nigeria, FAEB au Bénin) et actives depuis plusieurs années et d'autres pays comme la Côte d'Ivoire où il n'existait pas à proprement parler de structure nationale représentative des acteurs de l'agroécologie.

Enfin, pour ce qui est de la concertation entre les pouvoirs publics et les acteurs de l'agroécologie, elle était déjà bien formalisée dans un pays comme le Sénégal, avec la Plateforme nationale de l'agriculture écologique et biologique (PNAEB), alors que, dans la plupart des autres pays, elle était pratiquement absente.

Situation quant à la mise en place du CCN

Dans les différents pays visités, le CCN a été mis en place, même si le niveau d'avancement et d'activité dépend du pays concerné. Si l'on considère l'ensemble de la sous-région ouest-africaine, neuf cadres de concertation avaient été mis en place à la fin 2024, c'est-à-dire dans l'ensemble des pays, à l'exception de la Guinée-Bissau, du Libéria, du Mali et du Niger, les documents (charte de fonctionnement et plan d'action) n'ayant pas encore été validés au Cap Vert et au Togo[6].

En règle générale, le CCN ne s'est pas appuyé sur un cadre de concertation pré-existant, à l'exception du Sénégal où le CCN s'est calqué sur la Plateforme nationale de l'agriculture écologique et

[6] PAE, *Rapport annuel 2024 et PTBA 2025*.

biologique (PNAEB) préexistante. Au Ghana, le CCN a intégré la plateforme « Climate Change, Agriculture and Food Security Platform » (Ghana-CCAFS), même si celle-ci fonctionnait à un rythme ralenti. Ainsi, le CCN a généralement été créé sous l'impulsion et dans le cadre du PAE, à l'exception du Sénégal, mais aussi du Togo où la création du CCN n'est pas liée spécifiquement à ce-dernier puisqu'il s'inscrit dans le cadre d'une stratégie nationale de développement de l'agroécologie et de l'agriculture biologique au Togo pour la période 2021-2030.

Un travail d'identification des acteurs a généralement été réalisé, et une charte de fonctionnement et un plan d'action élaborés et validés récemment (entre 2022 et 2024), sauf dans le cas du Sénégal où la PNAEB disposait déjà de tels documents. Au-delà de ces étapes initiales, le CCN met en œuvre dans certains pays un certain nombre d'activités, alors qu'il est peu actif dans d'autres pays. Au Nigeria, le comité de pilotage et l'Assemblée générale ne se sont par exemple pas réunis tout au long de l'année 2024.

Représentativité du CCN

En règle générale, le CCN semble assez représentatif et intègre les principaux acteurs de l'agroécologie, que ce soit les Ministères, les institutions de recherche et de formation et conseil agricole, les organisations professionnelles agricoles, les ONG et autres acteurs de la société civile et, lorsqu'elles existent, les plateformes d'acteurs de l'agroécologie. Dans certains cas, le CCN inclut également des acteurs économiques des filières autres que les producteurs (cas de la Côte d'Ivoire, mais aussi du Nigeria avec les fabricants d'intrants agroécologiques) ou des partenaires techniques et financiers (Bénin). Cependant, certains acteurs semblent ne pas être représentés à ce stade, comme au Bénin et en Côte d'Ivoire (acteurs de la société civile CI-BIOV et PANAFCI).

Concernant les ministères et les institutions publiques, le CCN peut également constituer un cadre de dialogue intersectoriel dans la mesure où plusieurs ministères y sont représentés (et notamment les Ministères de l'agriculture et de l'environnement). Il semblerait cependant que ce lieu, où les échanges se font à la vue de tous les acteurs, ne soit pas un lieu privilégié pour un tel dialogue intersectoriel.

Liens avec d'autres cadres et plateforme représentatifs des acteurs de l'agroécologie. Risques de doublon ou concurrence

D'une façon générale, il n'existe pas de cadre multi-acteurs qui pourrait entrer en concurrence avec le CCN. Dans les pays où un tel cadre pré-existait, il a soit servi de cadre pour le CCN (PNAEB au Sénégal) soit il s'est fondu dans le nouveau CCN (CCAFS au Ghana). Dans les pays où il existe des fédérations ou plateformes d'acteurs de l'agroécologie, celles-ci sont membres du CCN, sans risque apparent de doublon ou de concurrence, le CCN ayant la particularité d'intégrer les pouvoirs publics à la différence des fédérations et plateformes.

Cependant, il existe souvent des cadres de concertation *adhoc* mis en place par des projets, y compris à des niveaux locaux et cette multiplicité de cadres génère une certaine confusion dans certains pays comme au Burkina Faso. Par ailleurs, il peut exister un risque de doublon ou de concurrence *de facto* (notamment pour l'accès à des financements) lorsque les fédérations ou plateformes jouent un rôle important, comme par exemple RéNAAT et ANABIO au Togo. De même au Sénégal, la Dytaes, dont les ministères ne sont pas membres (mais où l'Etat est tout de même

présent à travers notamment la recherche publique), joue depuis plusieurs années un rôle très actif en termes de plaidoyer, de sensibilisation et de formulation de propositions issus des acteurs de terrain. La PNAEB, en tant que CCN, constitue le cadre institutionnalisé de dialogue intersectoriel avec mission d'articulation efficace entre l'Etat et la société civile et de cohérence inter-sectorielle au sein du gouvernement (par exemple agriculture vs environnement). La PNAEB, grâce à son ancrage institutionnel, peut jouer un rôle clé dans la formalisation des politiques publiques, tandis que la Dytaes, avec son approche participative et locale, peut enrichir ces politiques en apportant des retours d'expériences communautaires et des initiatives de terrain. Les rôles semblent donc bien distincts, mais il semblerait que le dynamisme de la Dytaes et sa capacité d'interpeller directement les pouvoirs publics ait comme conséquence que les principaux acteurs s'y investissent davantage et attachent moins d'importance à leur engagement dans la PNAEB.

Gouvernance

En règle générale, la gouvernance du CCN est formalisée avec deux instances principales (qui peuvent prendre des appellations différentes selon le pays) : l'assemblée des membres et le comité de pilotage ou de direction.

Il existe cependant des différences réelles quant à l'effectivité du fonctionnement de cette gouvernance et quant au rôle respectif du Ministère de l'agriculture et des autres membres.

Ainsi, dans certains pays, le pilotage semble être essentiellement assuré par le Ministère de l'agriculture. C'est le cas du Togo et de la Côte d'Ivoire où, malgré l'existence d'un comité directeur dans la charte de fonctionnement, les membres ont, pour l'instant, préféré confier l'intégralité de cette mission au Ministère de l'agriculture, même si cette instance devrait finalement être mise en place à l'avenir. Dans d'autres pays, cette instance fonctionne et la gouvernance multi-partite est effective (Ghana, Nigeria, Sénégal). Au Sénégal, la présidence est assurée par la direction de la protection des végétaux du ministère de l'agriculture alors que le secrétariat général est assuré par une organisation paysanne, le CNCR.
Dans certains pays, il est envisagé la création de cadres de concertation multi-acteurs à un niveau infra-régional (par grande région agricole en Côte d'Ivoire ou part Etat au Nigeria).

Le degré de participation des Ministères autres que le Ministère de l'agriculture semble être inégal selon les pays. Dans le cas du Nigeria, le Ministère de l'environnement est d'emblée au cœur du dispositif puisqu'il assure la vice-présidence alors que le Ministère de l'agriculture assure la présidence.

La question est également posée de la formalisation du statut juridique du CCN, enjeu important en termes de reconnaissance et d'accès à des financements (internes au moyen de cotisations ou externes).

Fonctionnement et mode de décision

La plupart du temps, la charte de fonctionnement du CCN prévoit des décisions au consensus, et, la majorité simple en cas de désaccord. Cependant, il semble que cette question n'ait pas été abordée et décidée dans le cas du Togo et du Bénin, ce qui peut amener dans ce pays à des décisions unilatérales contestées. Dans le cas du Bénin, la charte est cependant en cours de révision.

Missions et activités réalisées

Le CCN est habituellement conçu comme un cadre d'échanges, de formation, de coordination des acteurs (y compris, en Côte d'Ivoire et au Togo, pour développer des relations d'affaires et des filières agroécologiques), mais également de dialogue politique en vue de contribuer aux politiques publiques en faveur de l'agroécologie. En Côte d'Ivoire, la contribution à l'élaboration de politiques publiques n'est pas mentionnée comme objectif du CCN, qui semble avoir davantage été conçu comme un cadre d'échanges et de sensibilisation à l'agroécologie. Cependant, dans la pratique, l'intégration de l'agroécologie dans les politiques publiques apparait bien comme un objectif escompté. Dans le même pays, un atelier national a également été consacré au financement de l'agroécologie. En matière de sensibilisation, au Bénin et au Sénégal, le CCN organise des journées de l'agroécologie (Bénin) ou de l'agriculture biologique et écologique (Sénégal).

Activités relatives aux politiques publiques

Parmi les activités relatives aux politiques publiques, plusieurs CCN ont organisé des consultations et ateliers de concertation nationale portant sur les politiques publiques et l'agroécologie. C'est le cas au Sénégal (conférence nationale sur l'agriculture écologique et biologique), au Ghana (quatre consultations nationales et réunions de dialogue politique sur la transition agroécologique), au Nigeria (atelier portant sur le Plan d'action national pour l'agroécologie) et en Côte d'Ivoire où diverses recommandations ont été faites (intégration de l'agroécologie dans les textes réglementaires, mise en place d'une plateforme numérique pour la commercialisation des produits issus de l'agroécologie, création d'une banque agricole publique avec une forte dimension agroécologique, facilitation de la délivrance de titres de propriété foncière, renforcement de l'intégration de l'agroécologie dans le conseil agricole, subvention des intrants bio et des matériels liés à l'agroécologie, exonération douanière sur le matériel utilisé pour la promotion de pratiques agroécologiques, financement de la mise en réseau des acteurs, mise en place d'un système de garantie afin d'accroître le financement à crédit des innovations agroécologiques).

Le CCN a également prévu dans certains pays de travailler à l'élaboration d'une stratégie nationale de développement de l'agroécologie (Côte d'Ivoire, Nigeria) ou de lignes directrices / guide stratégique pour faciliter intégration de l'AE dans la politique agricole (Ghana). C'est également le cas au Sénégal où la PNAEB a élaboré une note d'orientation stratégique et prospective pour une politique agricole favorable à l'agriculture écologique biologique au Sénégal.

Ce type d'activités semble ne pas avoir eu lieu pour l'instant au Togo. Au Bénin, une position a été élaborée au sein du CCN contre la création d'une agence de gestion des semences agricoles qui risquait de faire disparaitre les semences paysannes, mais la motion n'a pas été mise à disposition des autorités politiques.

Effets/impacts

Il est encore tôt pour apprécier les effets et impacts de la mise en place des CCN, même si, dans un certain nombre de pays où les acteurs n'avaient pas l'habitude de se rencontrer régulièrement (entre acteurs de l'agroécologie d'une part, et entre acteurs de l'agroécologie et pouvoirs publics d'autre part), on peut noter un premier effet en matière d'organisation des acteurs de l'agroécologie (Bénin) et de dialogue politique (Côte d'Ivoire, Ghana).

Au-delà de ces premiers effets, l'action du CCN a permis d'intégrer l'élevage dans la réflexion nationale sur l'agroécologie. Au Sénégal, l'expérience de la PNAEB a constitué une source d'inspiration pour la dynamique de la Dytaes, laquelle a abouti au déclenchement d'un processus d'élaboration d'une stratégie nationale sur l'agroécologie. Elle a également obtenu a obtenu la création d'une subvention pour les intrants organiques (10%), et pour l'aflasafe. En revanche, au Bénin, le CCN semble ne pas avoir été associé à la Stratégie Nationale de Développement de l'Agriculture Ecologique et Biologique. Un suivi des effets est prévu dans certains pays au moyen de plans d'actions annuels et de rapports d'activités (Côte d'Ivoire, Ghana, Sénégal).

Le financement du CCN

Si le PAE apparait comme une source de financement essentielle du CCN, certains gouvernements apportent des financements complémentaires sur fonds propres ou en mobilisant des projets financés par la coopération internationale. C'est le cas de la Côte d'Ivoire et du Nigeria. Dans ce pays, le Ministère de l'agriculture (FAMFS) a intégré un programme agroécologie dans le budget national, même si certains membres du CCN considèrent qu'une veille permanente est nécessaire pour s'assurer que le FMAFS libère bien les fonds. Des fonds complémentaires d'agences de coopération contribuent parfois au financement du CCN (Bénin, Togo).

Au Sénégal, il existe une contribution financière des membres sous forme de cotisation. Cet auto-financement n'apparait cependant pas suffisant pour garantir un fonctionnement effectif dans la durée.

L'absence de formalisation juridique peut représenter une limitation pour recevoir des financements extérieurs de façon autonome.

La durabilité du CCN au-delà du financement du PAE

La question de la durabilité du CCN au-delà des financements du PAE constitue une question essentielle dans la plupart des pays. De ce point de vue, la question du financement est essentielle et plusieurs éléments apparaissent déterminants :

- la poursuite de financements de la CEDEAO, à l'issue du PAE ;
- l'institutionnalisation du CCN et son inclusion dans une stratégie nationale de développement de l'agroécologie, lui permettant de recevoir des fonds du budget national, comme c'est le cas au Nigeria et au Sénégal (PNAEB) et comme ce devrait être le cas au Togo. Ceci pose la question de la volonté politique de l'Etat ;
- l'apport de cotisations internes, comme c'est le cas au Sénégal, ce qui implique à la fois une formalisation juridique de la structure et une volonté politique des membres ;
- la définition et la mise en place d'une stratégie de financement de long terme, en compléments d'éventuels apports du budget national et des cotisations des membres (agences de coopération, Etats dans le cas du Nigeria, financement par les filières ou certains acteurs économiques au moyen de taxations), ce qui pose la question de l'implication de l'ensemble des membres (Etat et acteurs non-étatiques) et d'un fonctionnement effectif du CCN. L'apport d'un financement régulier des pouvoirs publics et des membres eux-mêmes peut constituer un atout pour la recherche de financements complémentaires.

Au-delà de la question financière, la durabilité du CCN, mais surtout le caractère durable de ses actions, dépend aussi largement de la volonté des pouvoirs publics et de celle de ses membres.

5.2.2. Enseignements et conclusions

Dans un contexte où, en règle générale, l'agroécologie n'est pas au cœur des politiques agricoles même si des inflexions peuvent être observées depuis une dizaine d'années dans certains pays de la sous-région ouest-africaine, la création de cadres de concertation multi-acteurs pour l'agroécologie contribue à une plus grande implication des pouvoirs publics dans le développement de l'agroécologie. Elle constitue, dans les cas où de tels espaces ne pré-existaient pas, également une opportunité pour les acteurs de l'agroécologie de disposer d'un cadre de rencontre et de développer une identité collective. Enfin, là où un tel cadre ne préexistait pas, la création d'un CCN sous l'égide du Ministère de l'agriculture permet d'engager un dialogue politique sur l'agroécologie entre les différents acteurs et les pouvoirs publics. Potentiellement, le CCN pourrait être aussi un lieu d'établissement du dialogue inter-sectoriel sur l'agroécologie. La dimension multi-acteurs et inter-sectorielle peut contribuer, comme on l'observe déjà au Sénégal, à donner une légitimité et une reconnaissance de ce cadre.

A l'exception du Sénégal, la mise en place des CCN est cependant encore très récente pour en évaluer les effets et impacts et la durabilité. Un certain nombre de difficultés peuvent cependant être d'ores et déjà identifiées, qui se traduisent souvent par un niveau d'activité relativement réduit et posent des questions quant à la pérennité de ces cadres de concertation et de leurs activités.

a) La participation des membres

Dans certains pays, la participation des membres apparait relativement modérée. Ceci peut être dû à un manque de moyens humains, à un manque de conviction que ce type de cadre traduit l'existence d'une véritable volonté politique pour promouvoir l'agroécologie, à la concurrence de fait avec d'autres plateformes ou dynamiques, à une gouvernance où les membres ne sont pas suffisamment associés, à un manque de vision partagée de l'agroécologie, à un besoin de renforcement des capacités des membres en termes de participation à l'élaboration de politiques publiques et de plaidoyer. En complément, lorsque la question financière limite les activités du CCN, ceci joue également sur la mobilisation des membres. Ainsi en Côte d'Ivoire, les membres n'ont-ils pour l'instant pas créé de comité de pilotage et s'en remettent au Ministère de l'agriculture ; au Ghana, de nombreux membres sont absents au moment des prises de décision et il existe des visions divergentes sur l'agroécologie ; au Nigeria, le comité de pilotage ne s'est pas réuni en 2024 et les membres semblent peu engagés dans la mise en œuvre du plan d'action au moyen d'actions concrètes, y compris les appuis aux producteurs, les formations et le financement de recherche. Au Sénégal, les acteurs non étatiques qui promeuvent l'agroécologie sont plus impliqués dans la Dytaes. Au Bénin, les acteurs semblent manquer d'une vision partagée de l'agroécologie et d'un mode de gouvernance du CCN suffisamment inclusif.

b) Le financement

La question du financement constitue une limitation au développement des activités. Le financement du PAE est nécessairement limité et il n'existe souvent pas de financements complémentaires (budget de l'Etat, agences de coopération, cotisations des membres). Au Nigeria, l'inclusion dans le budget du FMAFS donne une garantie pour l'avenir, mais ceci n'est pas suffisant pour élargir les actions. Ceci renvoie à la question de l'implication des membres du comité de

pilotage. Même au Sénégal où la PNAEB bénéficie de contributions de ses membres (qui dépendent eux-mêmes de financement externes), celle-ci souffre d'un manque de financement stable et suffisant. Au Bénin, il n'existe pas de stratégie de mobilisation des ressources.

Nous avons mentionné que la question du financement était pour partie liée à l'engagement à venir de la CEDEAO, à l'existence d'un engagement public dans la durée (inscription au budget de l'Etat), à la possibilité (reconnaissance juridique) et à la volonté d'apporter des cotisations internes et mettre en œuvre une stratégie de financements complémentaires. Les retards dans le versement des fonds du PAE constituent également un frein.

c) La volonté politique

Lorsque la politique agricole s'inscrit fondamentalement dans la promotion des solutions issues de la révolution verte et que les actions en faveur d'une agriculture durable ou de l'agroécologie apparaissent marginales, il existe un certain doute quant à la volonté politique de l'Etat au-delà des actions permises par le financement du PAE, ce qui peut freiner l'engagement de certains acteurs. D'un autre côté, l'existence du CCN peut constituer une vraie opportunité pour faire évoluer la vision des décideurs et les politiques publiques en faveur de l'agroécologie. La question est cependant de savoir si l'existence du CCN sera suffisante pour faire évoluer les politiques agricoles du modèle dominant vers l'agroécologie. La question de la cohérence des différentes politiques est posée, le soutien à l'agroécologie pouvant être très faible en termes de moyens par rapport aux moyens dégagés pour promouvoir un modèle basé sur la révolution verte (voire sur la déforestation), comme c'est le cas dans beaucoup de pays de la région. La compartimentation des actions peut aussi poser des problèmes de cohérence et de manque d'efficacité. Par exemple, en Côte d'Ivoire, la question est posée de l'articulation de la future stratégie nationale pour l'agroécologie avec la stratégie nationale de lutte contre la déforestation/reforestation qui dépend d'un autre Ministère, alors que l'agroforesterie constitue une composante essentielle de l'agroécologie pour des cultures comme le cacao. La séparation dans plusieurs pays des Ministère de l'agriculture et de l'élevage peut aussi poser problème, tant l'intégration agriculture-élevage est souvent au cœur de la transition agroécologique.

Le changements politiques génèrent quant à eux des incertitudes et parfois des inflexions quant à l'engagement de l'Etat et matière d'agroécologie

La volonté politique porte également sur la conception du CCN : simple outil de transmission pour sensibiliser, former les acteurs et mettre en œuvre les orientations de l'Etat ou véritable espace de dialogue politique pour la co-élaboration de politiques publiques et pour faciliter la responsabilisation des acteurs eux-mêmes, et notamment des organisations professionnelles agricoles, dans la mise en œuvre des orientations politiques ? Ces conceptions ont des incidences sur la gouvernance du CCN. De ce point de vue, si le rattachement du CCN au Ministère de l'agriculture peut générer une certaine confiance quant à l'engagement de l'Etat dans la durée, elle peut aussi constituer une limitation à une gouvernance mieux partagée. Le cas du Sénégal où le secrétariat de la PNAEB est assuré par une organisation paysanne le CNCR et la présidence par la direction de la protection des végétaux du Ministère de l'agriculture apparait de ce point de vue intéressant.

5.2.3. Conclusions relatives aux politiques publiques

La pérennité, la consolidation et la montée en puissance des cadres de concertations nationaux multi-acteurs peuvent constituer un atout majeur pour la transition agroécologique dans les différents pays de la région, dans la mesure où leurs activités peuvent contribuer :

- d'une part à renforcer les acteurs eux-mêmes, ainsi que leurs activités et leur coopération ;
- d'autre part à impulser des politiques publiques en faveur de l'agroécologie qui soient le plus pertinentes et efficientes possibles.

Nous pouvons pour cela formuler diverses recommandations.

1) Mettre en place des mécanismes de financement durables des CCN leur permettant de jouer un rôle effectif en termes de capitalisation d'expériences, concertation des acteurs, dialogue politique, participation à l'élaboration et suivi des politiques publiques, formation, établissement de partenariats pour le développement de l'agroécologie, au moyen de ressources budgétaires stables et de la mise en place de stratégies de recherche de financements complémentaires (agences de coopération, taxation permettant la participation de certaines filières, cotisations des membres, fonds de réserve alimenter par les membres pour atténuer les retards de financement, etc.)

2) Donner un statut juridique au CCN et lui donner une place formelle dans la stratégie nationale de développement de l'agroécologie.

3) Encourager la déclinaison CCN dans des cadres de concertation au niveau infra-national (régions, Etats).

4) Assurer l'équilibre entre familles d'acteurs dans la composition des CCN.

5) Lorsque cela est nécessaire, organiser un débat sur les différentes visions de l'agroécologie et sensibiliser les acteurs sur la vision systémique de l'agroécologie et les principes définis au sein de la FAO.

6) Mettre en place, lorsque cela est nécessaire, un mode de gouvernance clarifié et permettant une participation effective des membres, incluant à la fois les acteurs publics et les acteurs non gouvernementaux et notamment les organisations professionnelles agricoles.

7) Renforcer les capacités des acteurs en matière de contribution à la formulation de politiques publiques, de suivi de ces-dernières et de plaidoyer.

8) Veiller à la participation des jeunes et des femmes dans les différentes actions.

9) Favoriser les échanges entre membres du CCN de différents pays de la région.

Concernant la CEDEAO, compte tenu de l'intérêt des CCN mais aussi des incertitudes pouvant exister quant à leur pérennité dans certains pays, nous recommandons qu'elle poursuive son appui aux CCN à l'issue du PAE, à la fois au niveau financier et technique. Le principe d'un cofinancement de la part de la CEDEAO pourrait encourager les Etats et les membres des CCN à à renforcer et opérationnaliser la stratégie nationale inclusive d'agroécologie. Il importe que les financements

soient versés selon les échéances prévues de façon à ne pas affecter les dynamiques en cours. Au niveau technique, la CEDEAO pourrait, en lien avec 3AO, jouer un rôle en matière de partages d'expériences entre les différents CCN de la région sur les avancées et les difficultés. Cela permettrait de faire bénéficier les autres pays des expériences des pays les plus avancés en termes de fonctionnement du CCN et de stimuler la participation des membres. Une première rencontre régionale sur le sujet, incluant des représentants des différentes familles d'acteurs des CCN pourrait permettre d'initier une dynamique de ce type. Des modalités complémentaires d'échanges à distance pourraient aussi être envisagées. La CEDEAO pourrait également contribuer au renforcement de l'engagement des divers Etats et faciliter des échanges sur le sujet au niveau ministériel.

5.3. L'Alliance régionale 3AO

Au niveau régional, la capitalisation porte sur l'Alliance pour l'agroécologie en Afrique de l'Ouest(3AO), en considérant son récent rapprochement avec Wafronet, sous l'impulsion de la CEDEAO avec l'organisation conjointe du forum d'octobre 2024 organisé à Abuja.

5.3.1. Synthèse relative aux activités et au fonctionnement

L'Alliance pour l'Agroécologie en Afrique de l'Ouest (3AO) est une plateforme de coordination et de relai d'information composée d'organisations paysannes, d'instituts de recherche/universités, d'ONG internationales et de mouvements sociaux. Elle a pour objectif de promouvoir et d'accompagner une transition agroécologique en Afrique de l'Ouest pour garantir des moyens d'existence résilients, durables et adaptés aux nouveaux enjeux agricoles ouest-africains. À travers une série d'actions concrètes et concertées, 3AO vise à renforcer les synergies entre différents organismes et échelles d'action pour accentuer la force du plaidoyer, la visibilité du mouvement, et l'impact des initiatives agroécologiques.

Les activités de l'Alliance s'organisent autour d'un plan d'action évolutif et d'un espace collaboratif en ligne, qui favorisent le partage de bonnes pratiques, d'expériences et d'expertise, tout en augmentant la visibilité du travail des membres et en limitant le risque de duplication des efforts vers la poursuite d'objectifs communs.

Il a été envisagé à la création de l'alliance 3AO que chaque initiative listée dans le plan d'action de 3AO soit portée par une organisation dite « responsable ». Celle-ci bénéficie de l'appui, de l'expertise et de l'expérience des organisations faisant parties du « groupe de soutien » de cette initiative. Cette mutualisation des savoirs et savoir-faire tend à valoriser l'interconnaissance, l'échange de bonnes pratiques, et à augmenter la visibilité des initiatives, tout en évitant le risque de duplication des efforts vers la poursuite d'objectifs communs. Les résultats des initiatives seront partagés avec l'ensemble de l'alliance, et peuvent ensuite être repris par différents groupes.

Le comité de pilotage de 3AO assure la coordination et le suivi des initiatives. Il comprend des représentants du ROPPA, d'IPES-Food, de l'AFSA, d'Enda Pronat, du CIRAD, et d'Action Contre la Faim. Le secrétariat de l'Alliance est assuré par le ROPPA.

L'Alliance 3AO à travers le Mémorandum of Undestanding (MoU) signé avec l'ARAA en 2021, participe à la mise en œuvre du PAE, à travers principalement :

- la formation de jeunes sur l'agroécologie ;
- la mise en place avec le CIRAD de la plateforme 3AO Hub, dans le cadre du PAE et du Programme Fair Sahel. Il s'agit d'une Plateforme collaborative de mise en contact des acteurs engagés dans la transition agroécologique en Afrique de l'Ouest, de partage des savoirs et des solutions entre ces acteurs et d'appui méthodologique à la mise à l'échelle de l'agroécologie en Afrique de l'Ouest. Elle intègre une cartographie des membres de 3AO et d'autres acteurs clés de l'agroécologie et une base de données des connaissances sur l'agroécologie ;
- l'organisation d'un séminaire en 2021 sur la formation des producteurs et productrices ;
- l'organisation d'un forum régional sur l'agroécologie de décembre 2022 à Bissau qui a regroupé 180 participant.es provenant de 19 pays d'Afrique, d'Europe et d'Amérique, membres d'organisations paysannes, de la société civile, représentants des services publics des Etats membres de la CEDEAO et partenaires techniques et financiers engagés dans la transition agroécologique ;
- l'organisation d'un second forum régional sur l'agroécologie et l'agriculture biologique en Afrique de l'Ouest à Abuja en octobre 2024, conjointement avec le réseau Wafronet, sur le thème « *Financer la transformation des systèmes alimentaires et nutritionnels durables pour la souveraineté alimentaire en Afrique de l'Ouest à travers l'agroécologie et l'agriculture biologique : quels politiques, mécanismes et instruments ?* », avec 357 participants de divers réseaux et chaines de valeur, d'organisations paysannes, d'institutions publiques, d'organisations de la société civile, de chercheurs, de décideurs politiques et d'acteurs du secteur privé ;
- le soutien à quatre initiatives de plaidoyer en faveur de la transition agroécologique, au niveau régional, au Burkina Faso et au Sénégal.

La contribution de 3AO aux politiques publiques, en complément des autres types d'activités (voir ci-dessus), a principalement reposé sur :

- l'organisation des deux forums régionaux qui ont tous les deux permis la formulation de recommandations pour la promotion de l'agroécologie en Afrique de l'Ouest.. Ces recommandations s'adressent aux organisations internationales et régionales (CEDEAO), aux Etats, ainsi qu'aux organisations paysannes et aux collectivités locales ;
- le soutien aux initiatives de plaidoyer au niveau régional, du Burkina Faso et du Sénégal.

5.3.2. Enseignements et conclusions

Au niveau régional, l'Alliance 3AO constitue un acteur central de structuration des acteurs de l'agroécologie. Les recommandations formulées à l'issue des forums régionaux permettent d'envisager un ensemble structuré d'interventions publiques régionales, nationales et locales en faveur de l'agroécologie. Dans le cadre du plaidoyer mené au Sénégal et au Burkina Faso, des propositions précises ont également été formulées dans le cadre d'une stratégie globale de plaidoyer en faveur de l'agroécologie. Concernant la plateforme 3 AO Hub, elle contient déjà un certain nombre de ressources relatives aux politiques publiques sur lesquels les acteurs de la région peuvent s'appuyer pour formuler des politiques publiques, y compris sur des thèmes particuliers. Il apparait utile que les ressources puissent être complétées d'autres expériences, documents de

position et proposition sur des aspects spécifiques. Le rapprochement avec Wafronet apparait cohérent dans la mesure où l'agriculture biologique peut être considérée comme une approche spécifique de l'agroécologie, que les problématiques rencontrées pour le développement de l'agroécologie et de l'agriculture biologique sont souvent similaires et qu'il y a tout intérêt à concevoir des politiques publiques intégrant l'une et l'autre.

Les difficultés pour la mise en œuvre des activités semblent porter sur les points suivants.

- L'animation et notamment l'animation des initiatives thématiques. Le bilan du fonctionnement par initiative sous la responsabilité d'organisations « responsables » a été limité par une trop faible implication des acteurs qui peut renvoyer au manque d'outils informatiques pour permettre une animation thématique efficace, mais aussi au manque de moyens au niveau de 3AO pour animer l'ensemble et aider chaque organisation « responsable » dans son rôle d'animation. La mise en ligne de la plateforme 3AO Hub devrait contribuer à l'animation globale, mais ne résout pas la question des moyens humains nécessaires à celle-ci. Il est également important que l'animation thématique puisse s'inscrire dans un calendrier rythmé par des échéances qui permettent aux acteurs de se rencontrer, de faire le point et de partager leurs réflexions et propositions plus largement. De ce point de vue l'organisation rythmée forums régionaux valorisant ces travaux peut constituer un précieux atout.
- La durabilité, dans la mesure où le dispositif repose sur des financements externes limités dans le temps. Des mécanismes de financement plus durables pourraient être envisagés.
- L'articulation de la dynamique régionale avec les dynamiques nationales. Elle semble hétérogène selon les pays concernés, ce qui renvoie là aussi à une question de moyens et d'animation. L'Alliance 3AO pourrait jouer un rôle pour rendre plus opérationnels et pérennes les cadres de concertations nationaux en organisant conjointement avec la CEDEAO des partages d'expériences à ce sujet entre les différents pays.

5.3.3. Recommandations relatives aux politiques publiques

L'Alliance 3AO constituant un espace essentiel de structuration et de renforcement des acteurs de l'agroécologie au niveau régional, nous recommandons que la CEDEAO contribue :

- **à la mise en place de mécanismes de financement plus durables.** Il est souhaitable qu'un financement régional puisse s'inscrire dans la durée, en complément d'une stratégie de recherche de financements additionnels ;
- **au rapprochement avec le réseau Wafronet et à la collaboration avec le réseau RESCAR-AOC** ;
- **à des initiatives de partage d'expériences entre pays.** Des actions conjointes pourraient être envisagées entre la CEDEAO et l'Alliance 3AO, notamment en matière de partages d'expériences entre les divers cadres de concertation nationaux, portant aussi bien sur les politiques publiques en faveur de l'agroécologie que sur le fonctionnement même des CCN.

VI- Recherche participative, dispositifs d'appui-conseil, co-création de connaissances et d'innovations agroécologiques adaptées aux besoins des producteurs

6.1. Introduction

La recherche participative, l'appui conseil et l'innovation adaptés aux besoins des producteurs sont essentielles pour promouvoir des pratiques agroécologiques qui répondent aux défis locaux. Des acteurs provenant de diverses institutions publiques comme privées (chercheurs, vulgarisateurs, producteurs et autres acteurs) se concerter pour identifier et mettre en œuvre des activités de diagnostic, d'identification, d'expérimentation et de mise à échelle de solutions pertinentes. La recherche participative, l'appui-conseil, la co créations de connaissances et d'innovations agroécologiques adaptées aux besoins des producteurs sont l'objet principal des partenariats soutenus dans le cadre du Programme Agroécologie en Afrique de l'Ouest (PAE) de la CEDEAO.

La problématique centrale est donc ici comment promouvoir la recherche participative pour développer des innovations agroécologiques adaptées aux besoins des producteurs. Cette problématique renvoie aux dispositifs de recherche, d'appui-conseil et de la cocréation de connaissances et d'innovations agroécologiques pertinentes au regard du contexte et des besoins des producteurs.

L'analyse s'appuie sur les enseignements tirés de la phase préparatoire de l'étude de capitalisation dont une revue de littérature et sur les expériences suivantes étudiées dans le cadre des études-pays :

- au Bénin : partenariat Fédération des Unions des Producteurs du Bénin (FUPRO-Bénin), le Cabinet Sol Consult Africa (SolCA) et l'Institut National des Recherches Agricoles du Bénin (INRAB) ;
- en Côte d'Ivoire : partenariat AGRINNOV, la Coopérative des producteurs d'igname de Kouassi-Kouassikro, Laoudi Bâ, Dabakala et Tieningboué et le Centre Suisse de Recherche Scientifique (CSRS) ; élargi un peu à la plateforme d'innovation sur l'igname incluant plus d'acteurs ;
- au Ghana : partenariat entre Award Winners' Association - CIR-CSIR (Crop Research Institute of Council for Scientific and Industrial Research - CNTA (Centre for No-Till Agriculture) ;
- au Nigeria : partenariat entre l'Institut de recherche agricole (IAR), l'Université Ahmadu Bello, Zaria (Leader), les Services nationaux de liaison pour la recherche agricole et la vulgarisation (NAERLS) de l'Université Ahmadu Bello, Zaria et l'Association du sorgho et du mil du Nigéria (SMAN) ;
- au Sénégal : partenariat CNCR (Conseil National de Concertation et de Coopération des Ruraux), la DPV (Direction de la Protection des Végétaux) et l'ISRA (Institut Sénégalais de Recherches Agricoles) ;
- au Togo : partenariat Centre pour l'Écologie et le Développement (CED), le Mouvement Alliance Paysanne du Togo (MAPTO) et la Coopération pour l'Appui au Développement Intégral du Togo (CADI - Togo) - projet PEFARD.

6.2. Synthèse des expériences

6.2.1. Description des dispositifs de recherche, d'appui-conseil et d'innovations agroécologiques

➢ **Acteurs et objets**

La promotion de dispositifs de recherche, d'appui-conseil, de co-création de connaissances et d'innovations agroécologiques dans le cadre du PAE s'est appuyé sur (i) le développement de partenariats entre les parties prenantes ; (ii) le renforcement des capacités des agents des systèmes nationaux de vulgarisation agricole, et (iii) le renforcement des plateformes d'échanges sur le conseil agricole pour une diffusion des innovations. La recherche participative, l'identification ou la co-construction de solutions adaptées aux besoins des petits producteurs d'une part, et d'autre part l'appui conseil et la diffusion de ces solutions à travers diverses plateformes d'acteurs ont fait l'objet de projets de partenariats. Ces partenariats mettent en consortium des organisations de professionnels agricoles, des centres de recherche, des établissements de formation ou des organismes d'appui-conseil.

De façon générale, les recherches participatives soutenues par le PAE sur le terrain ont visé le développement de cultures comme le manioc, le maïs, le soja, le riz, le sorgho, le maraîchage et/ou la pisciculture, importantes pour l'amélioration de la sécurité alimentaire. Elles ont contribué à la promotion de l'agriculture de conservation et de l'agriculture biologique, et en particulier l'usage de plantes améliorantes de la fertilité des sols, de nouvelles variétés résistantes à la sécheresse et/ou des biopesticides et des engrais organiques.

➢ **Dispositifs et démarche globale**

Un schéma général des dispositifs de recherche se dégage des expériences, mais avec des variantes :

- **Choix d'une entrée** : à l'origine, c'est souvent un problème ressenti par les producteurs.
- **Identification des besoins des agriculteurs** : un diagnostic participatif impliquant producteurs, organisme d'appui-conseil et centre de recherche pour mieux comprendre le problème. La répartition des rôles de collecte et d'analyse d'information, d'identification de solutions possibles entre acteurs varie d'un dispositif (consortium, centre de formation) à un autre. Par exemple, les enquêtes sont réalisées dans certains cas par l'organisme d'appui-conseil (AGRINNOV en Côte d'Ivoire), par l'organisation de producteurs (NAFFAWAG au Ghana) et dans d'autres encore par les centres de recherche agricole. Plusieurs approches méthodologiques sont mises en œuvre pour identifier les besoins des producteurs. Ces méthodes reposent souvent sur une logique participative et intègrent divers outils tels que les réunions communautaires, les diagnostics approfondis, la cartographie participative (19).
- **Expérimentation de nouvelles solutions** : c'est généralement le centre de recherche qui propose des solutions techniques qui sont ensuite expérimentées soit dans les champs écoles paysans (CEP) soit sur des parcelles pilotes (de démonstration) et parfois en même temps dans les exploitations agricoles avec l'appui de l'organisme d'appui-conseil. Les résultats obtenus sont mis en discussion. Un processus impliquant tous les acteurs, et piloté habituellement par le centre de recherche est ainsi engagé. Cependant, beaucoup de projets se contentent de simples démonstrations de pratiques agroécologiques en vue de leur mise à échelle. Ceci peut s'expliquer par l'insuffisance de temps et de ressources pour engager

une véritable co-construction d'innovations, mais aussi par la prééminence d'approches traditionnelles de recherche-développement et par le manque d'expérience des acteurs en matière de co-construction de connaissances et d'innovations. Mais parfois certaines innovations sont réinventées par les producteurs pour élargir leur utilité, c'est le cas des plantes de services qui sont utilisées pour fertiliser les sols et accroître le rendement des champs d'ignames dans le cadre du partenariat FUPRO-INRAB-SolCA au centre du Bénin.

- **Validation des innovations** : les innovations développées ont été validées dans certains cas à travers des ateliers de restitution organisés. Dans d'autres cas, un concours permettant d'identifier et de récompenser le meilleur champ-école et le meilleur producteur est organisé pour motiver les producteurs à appliquer des bonnes pratiques. Des instances comme les comités d'évaluation participative sont parfois installés, mais manquent souvent d'outils formels pour une validation et un partage efficace des connaissances (81).
- **Vulgarisation et appui conseil** : des **démonstrations pratiques** sont ensuite réalisées par la structure du conseil pour accompagner les producteurs dans la mise en œuvre des nouvelles techniques (CNTA cas du Ghana) ou alors des visites d'échanges entre producteurs sont organisées par le centre de recherche (CSRS en Côte d'Ivoire) pour promouvoir le partage d'expériences et de connaissances. Pour améliorer l'efficacité du conseil agricole la formation des agents des systèmes nationaux de vulgarisation sur l'agroécologie est souvent assurée par des consultants recrutés pour élaborer des modules de formation et animer des sessions sur le conseil agricole, l'agroécologie ou le conseil en agroécologie sous la gestion du Correspondant National du PAE. Cette dernière approche présente bien d'intérêt car développant un conseil agricole adapté à l'agroécologie, c'est-à-dire qui tienne compte des spécificités des contextes et des exploitations des producteurs. Des efforts sont fournis pour créer de la synergie entre les actions de conseil en agroécologie à l'échelle régionale à travers l'organisation de webinaires internationaux et la rédaction de notes aux décideurs sur les leviers stratégiques sur lesquels on peut s'appuyer pour développer le conseil an agroécologie en Afrique de l'Ouest (74).
- **Mise à l'échelle des innovations** au niveau territorial : pour assurer la diffusion des innovations développées à grande échelle, l'organisme d'appui-conseil met en place des formations destinées à d'autres producteurs appuyés par des visites d'échange organisées par les organisations des producteurs ou autres structures. Les émissions radios sur les pratiques agroécologiques y contribuent également. Le centre de formation publie des guides techniques et des fiches pratiques pour accompagner l'appropriation des nouvelles méthodes. Toujours pour la diffusion des innovations, des vidéos de vulgarisation en langues locales sont aussi réalisées et partagées avec les producteurs. La mise à l'échelle des innovations se fait aussi parfois à travers les échanges entre différents champs écoles (19), la mise en place de plateformes d'échange et de formation continue (24) et de dispositifs de diffusion en cascade reposant sur des paysans-relais.
- **Mise à l'échelle des connaissances aux niveaux national et régional** : Des efforts sont fournis pour créer de la synergie entre les actions de conseil en agroécologie à l'échelle régionale, avec notamment le Réseau des Services de Conseil Agricole et Rural d'Afrique de l'Ouest et du Centre (RESCAR-AOC) à travers l'organisation de webinaires internationaux et la rédaction de notes aux décideurs sur les leviers stratégiques sur lesquels on peut s'appuyer pour développer le conseil en agroécologie en Afrique de l'Ouest.

6.2.2. Participation des agriculteurs, co-construction, diffusion et appropriation des innovations

- **Niveaux de participation des producteurs**

Le niveau de participation des producteurs aux processus de co-construction des innovations semble varier selon les expériences. Dans certains cas, la participation semble assez poussée (ex. Nigéria, Bénin, Côte d'Ivoire). Des diagnostics participatifs sont mis en œuvre pour identifier les besoins des producteurs qui peuvent exprimer leurs préoccupations concernant la fertilité des sols, la gestion de l'eau, les maladies des cultures, ou encore la rentabilité de leurs activités. À travers des échanges, les producteurs peuvent ainsi identifier les principales priorités en matière d'amélioration des systèmes de production, mais également participer à l'élaboration de propositions d'alternatives à expérimenter ou encore pouvoir sélectionner les pratiques à tester dans le cadre d'un champ collectif (champ école par exemple) ou dans leur propre exploitation. Dans ce cas, les champs école sont des espaces où les producteurs expérimentent directement les nouvelles pratiques pour voir par eux-mêmes les résultats concrets des pratiques proposées en vue de les mettre ensuite en œuvre dans leur propre exploitation. De plus, des sessions de formation comme sur la gestion des plantes fertilisantes, la rotation des cultures, la fertilisation organique, et la gestion de l'eau sont organisées. Les producteurs reçoivent un appui technique pour surmonter les difficultés rencontrées et ajuster leurs pratiques en fonction des résultats observés. Le suivi régulier permet de corriger les pratiques, d'optimiser les rendements et de renforcer la durabilité des systèmes. Cette approche a permis une co-construction des solutions, avec une plus ou moins forte implication des producteurs à chaque étape.

Dans certains cas en revanche, la participation des producteurs dans les processus d'innovation et de recherche semble moins importante. Leur participation peut être limitée à la phase de diagnostic et à celle de validation et non à celle d'élaboration de propositions d'innovations faisant appel à leurs propres connaissances et savoir-faire, ou encore à la phase d'expérimentation en tant que telle. Bien qu'encouragée, leur participation serait restée souvent limitée à la phase de validation : « Lors des diagnostics menés dans le cadre du programme d'agroécologie au Ghana avec NAFFAWAG, CIR-CSIR et CNTA, nous avons constaté que seuls les producteurs membres d'associations agricoles participent activement aux discussions ». Les champs école sont alors conçus comme des champs de démonstration, utilisés pour permettre aux producteurs de se rencontrer sur le terrain, d'observer les pratiques agroécologiques et de discuter des résultats obtenus

Au nombre des facteurs limitant la participation des producteurs, la prééminence d'approches traditionnelles en matière de recherche-développement où la recherche est seule en charge de proposer les innovations destinées à être mises en œuvre par la suite par les producteurs, le manque d'accès à l'information, la faible représentation des petits producteurs et les barrières socioculturelles sont souvent cités.

- **Méthodes d'intégration de connaissance, co-construction et diffusion des innovations**

L'intégration des connaissances traditionnelles et locales des agriculteurs dans le processus d'innovation est essentielle pour développer des solutions agroécologiques adaptées aux contextes locaux. Cela passe par une gestion collective des terroirs et des ressources naturelles, permettant ainsi de valoriser les savoirs locaux dans le processus d'innovation. Le Champ École est l'une des principales approches d'intégration de connaissances identifiées car il combine une approche participative avec une démarche scientifique pour tester et valider des innovations au regard des

contraintes agroécologiques et socio-économiques des producteurs (32, 35). Les champs écoles sont des espaces où les producteurs expérimentent directement les nouvelles pratiques pour voir par eux-mêmes les résultats concrets des pratiques proposées en vue de les mettre en œuvre. Ainsi, les producteurs, en utilisant les ressources locales dans la mise en œuvre des pratiques agroécologiques testées les enrichissent avec les connaissances traditionnelles (24). Les champs de démonstration sont en revanche utilisés pour permettre aux producteurs de se rencontrer sur le terrain, d'observer les pratiques agroécologiques en action et de discuter des résultats obtenus. Ces deux méthodes de co-innovation utilisent des mécanismes facilitant l'intégration des connaissances endogènes et scientifiques à travers des essais d'adaptation des technologies en tenant compte des réalités locales (ressources naturelles, savoirs locaux, etc.). Le système Gicci au Ghana par exemple est une amélioration du système endogène de gestion de l'eau et du sol pour la conservation de l'humidité. Beaucoup de techniques d'utilisation d'engrais organiques ou du travail minimum du sol ont été également développées en intégrant diverses connaissances pour tenir compte de la diversité des réalités environnementales. Il faut noter que dans beaucoup de cas, le temps et les ressources disponibles n'ont pas permis la mise en place de véritables co-constructions de solutions.

Les méthodes de diffusion des innovations agroécologiques utilisées pour atteindre un large public au-delà des producteurs ayant participé aux projets incluent (i) les canaux et médias communautaires (réunion de sensibilisation communautaire, radio locale, jour/place de marché), (ii) les canaux et supports numériques (vidéos, SMS, plateformes digitales ou d'assistance en ligne pour diffuser des informations simples et pratiques sur les innovations agroécologiques), et (iii) les leaders communautaires et paysans-relais comme des relais de partage de connaissances avec leurs pairs. De plus, la mise en place de plateformes multi-acteurs, comme Raya Karkara au Niger, a favorisé le partage d'expériences entre producteurs et chercheurs (19).

- **Appropriation des innovations par les agriculteurs**

L'implication des agriculteurs dans les projets de recherche participative, d'appui-conseil et de mise à échelle des connaissances permet déjà de lever quelque peu les obstacles liés à l'accès limité aux technologies et aux formations nécessaires pour mettre en œuvre les innovations (24). Le dialogue au sein de groupes de pairs est un élément fondamental qui favorise l'échange d'idées et d'expériences. La qualité et la fréquence de ces dialogues sont essentielles pour intensifier les processus de changement de pratiques agricoles. Plus les interactions sont fréquentes et diversifiées, plus elles sont susceptibles d'engendrer des transformations significatives dans les pratiques agricoles (35). Des exemples concrets d'innovations réussies sont la valorisation fourragère des arbres et des haies qui ont montré leur potentiel pour améliorer la productivité agricole tout en respectant les principes agroécologiques (24). De plus, des initiatives collectives telles que la production de biopesticides et de compost illustrent comment les agriculteurs peuvent collaborer pour développer des solutions durables. Les adaptations des innovations ne se limitent pas à des ajustements marginaux ; elles peuvent modifier fondamentalement les processus de production en remplaçant des pratiques non durables par des alternatives respectueuses de l'environnement. Par exemple, une réduction significative de l'utilisation de pesticides conventionnels a été observée grâce à ces adaptations (32). Les producteurs prennent conscience des limites liées aux intrants chimiques, ce qui les incite à explorer des méthodes plus durables (79).

En revanche, l'accès limité des agriculteurs aux ressources nécessaires pour développer de nouvelles pratiques agroécologiques constituent un obstacle important pour la mise en œuvre des innovations agroécologiques. Des agriculteurs, bien que motivés, se heurtent souvent à des

contraintes financières et matérielles, comme l'absence de matériel requis ou des pertes de bétail dues au vol (35). En outre, l'accès au marché représente un enjeu majeur pour la mise en œuvre des innovations (32).

6.3. Enseignements et conclusion

6.3.1. Effets positifs, négatifs / insuffisance d'effets

Les effets des dispositifs de recherche et d'appui-conseil en agroécologie dépendent pour partie de l'adéquation des innovations proposées à la situation des producteurs, à leurs objectifs et à leurs contraintes. Par exemple, bien que certaines associations de cultures puissent être bénéfiques pour la productivité, elles peuvent ne pas répondre aux besoins d'autoconsommation des ménages, ce qui souligne l'importance d'évaluer les innovations selon les critères définis par les agriculteurs eux-mêmes (32). L'impact peut être mesuré à travers divers indicateurs de performance tels que la productivité, la biodiversité et la résilience des systèmes agricoles (24). Des indicateurs supplémentaires incluent le bien-être des agriculteurs, la sécurité alimentaire, la qualité de l'eau, ainsi que la durabilité économique et environnementale.

Ainsi, les effets positifs notés à la suite de la mise en œuvre des recherches participatives et de l'appui-conseil incluent selon les technologies introduites (nouvelles variétés à cycle court ou résistantes à la sécheresse, plantes fertilisantes, etc.), le renforcement de capacité des producteurs, la mise en œuvre de pratiques agroécologiques (80-90% signalé par exemple au Nigéria) et la réduction de l'utilisation des produits chimiques, une meilleure gestion des ressources naturelles, une amélioration de la fertilité des sols, une amélioration des rendements et productions agricoles (par exemple deux récoltes au lieu d'une avec des variétés à cycle court), une sécurisation des revenus et/ou une plus grande résilience des systèmes agricoles face aux aléas climatiques. Les producteurs d'Atwima Nwabiagya South au Ghana faisaient face à la dégradation des sols et l'érosion qui réduisaient leurs rendements agricoles. Le diagnostic participatif a révélé une non-maîtrise des techniques d'agriculture de conservation, notamment le semis direct et l'utilisation de couvertures végétales. À la suite de l'intervention, les agriculteurs ayant mis en application le semis direct et l'utilisation de couvertures végétales ont enregistré une augmentation de 20% de leurs rendements et une réduction de l'érosion des sols. Aucun effet négatif n'a été vraiment rapporté.

Les principales difficultés ayant limité les effets des dispositifs de recherche participative et d'appui-conseil sont en partie liées aux modalités traditionnelles de la recherche et de l'appui-conseil dans lesquelles le caractère participatif n'est pas au cœur de la démarche, aux contraintes financières et matérielles pour soutenir les projets à long terme, à la non-adéquation de certaines innovations à la situation des producteurs ou aux difficultés de communication entre chercheurs et producteurs (exemple du Ghana). A cela peut s'ajouter des situations exceptionnelles comme la destruction de fermes de démonstration et des champs de certains producteurs lors d'attaques et la perturbation de la participation des producteurs du fait des affrontements communautaires (ex. du Nigéria). Ces difficultés ont souvent freiné l'atteinte des objectifs en limitant la participation active des producteurs, en ralentissant le processus d'appropriation des innovations et en limitant l'ampleur de la diffusion des pratiques agroécologiques. Par exemple le manque/retard de ressources a restreint la portée des programmes de formation.

6.3.2. Conditions de mise en œuvre et de succès

- **Innovation**

Le caractère innovant de la conception d'une recherche et d'un appui-conseil et notamment le caractère réellement participatif ont joué un rôle essentiel dans le développement de pratiques agroécologiques.

- **Partenariat**

L'existence d'un partenariat multi-institutionnel comportant des expertises complémentaires a contribué à la réussite des expériences de recherche participative, avec notamment l'intervention de participants partageant des principes de confiance mutuelle, d'égalité ou d'équité de même que des objectifs communs.

- **Intérêts pour les parties prenantes**

Pour qu'une recherche participative fonctionne, il faut que toutes les parties prenantes y trouvent un intérêt : un problème à résoudre pour les producteurs (ex. dégradation des terres, rendements très faibles, existence de débouchés/marchés, etc.), des données empiriques pour les chercheurs, des opportunités de service ou d'affaire pour les structures d'appui. La définition de l'objet de la recherche partenariale revêt alors une importance capitale.
Par exemple selon Fakunle Aremu (participant aux ateliers régionaux, Nigeria), il faut « *inclure l'approche des marchés dans les programmes agroécologiques. Cela pourra aider à un financement durable. Au Nigeria, on a mis en œuvre plusieurs projets avec l'approche systémique des marchés. Les acteurs ont formalisé les affaires, comme il y a des profits, les acteurs privés s'intéressent*. »

- **Communication**

Une bonne communication bi/multidirectionnelle entre les chercheurs et les producteurs constitue un autre facteur de succès. C'est le cas lorsque les producteurs peuvent donner leur avis, poser des questions et partager leurs retours d'expérience sur les innovations proposées. Ceci implique que les chercheurs établissent un climat de confiance avec les producteurs pour encourager leur engagement. La question de la langue peut constituer également une contrainte forte lorsque les techniciens ne maîtrisent pas la langue des producteurs ou qu'il existe une diversité de langues. Enfin, la diffusion des résultats doit se faire dans un langage accessible pour garantir que toutes les parties prenantes comprennent et puissent appliquer les connaissances générées.

- **Co-construction**

Les producteurs sont plus ou moins impliqués dans la définition des objectifs, des méthodes et des critères de succès, du début du processus à la fin de la recherche. Une forte implication des producteurs garantit que la recherche réponde aux besoins réels du terrain. Des consultations régulières et des échanges à travers des ateliers participatifs, des forums de discussion et des champs-écoles où les producteurs partagent leurs expériences, leurs défis et apprendre les uns des autres. Cependant, « *la recherche participative pour la co-construction souffre dans beaucoup de projets qui se contente de faire de la mise à échelle de technologies existantes à travers des champs écoles de démonstration. Les méthodes de co-construction doivent être le diagnostic suivi d'expérimentations chez les agriculteurs pour ensuite leur permettre de résoudre leurs problèmes* » (Alain Yaoitcha, participant ateliers régionaux).

- **Prise en compte des savoirs locaux**

La prise en compte des connaissances et savoir-faire des agriculteurs est essentielle. « *On a vu comment les paysans adopter plus facilement des pratiques nouvelles dès lors que leurs connaissances sont prises en compte. Dans la conception verticale [de l'appui-conseil], l'agriculteur reste dans son coin, il ne s'approprie pas [les pratiques promues]* » (Propos d'un chercheur). L'appui-conseil fonctionne à condition que le producteur soit réellement impliqué du début à la fin du processus et que les échanges prennent en compte les besoins de tous les acteurs. »

- **Durée**

La durée est aussi un facteur essentiel de succès. Par exemple en Côte d'ivoire, le projet YAMSIS a duré 6-7 ans, donnant ainsi le temps de véritablement coconstruire et d'expérimenter des solutions avec les producteurs. « *Dans les projets qui ne durent que deux ans, on est obligé d'avoir une vision verticale de l'appui-conseil* ».

- **Ressources**

Les ressources mises à la disposition des consortia, aussi faibles soient-elles et en dépit des difficultés de décaissement, a joué un grand rôle dans le succès des projets de recherche participative. Le déploiement des ressources aux moments opportuns pour des activités critiques comme les expérimentations, les ateliers d'apprentissage, les visites d'échanges et de diffusion est considéré comme une utilisation judicieuse des ressources. Il convient par ailleurs de « *renforcer les capacités en matière de mobilisation des ressources des acteurs au-delà du PAE. La plupart des acteurs n'ont pas les connaissances et savoir-faire pour mobiliser des ressources* » Fakunle Aremu (participant aux ateliers régionaux, Nigeria)

- **Accès aux services**

Un autre aspect important est la mise en relation des producteurs avec d'autres institutions de services nécessaires pour mettre en œuvre des pratiques agroécologiques. Il s'agit selon les cas d'institutions de microfinance, d'approvisionnement en équipement et intrants agricoles, de conseil technique spécialisé, de commercialisation des produits agroécologiques, etc. Au Togo par exemple, l'accès au crédit intrants agricoles a été essentiel pour le développement des pratiques agroécologiques promues dans le cadre du projet PEFARD.

6.3.3. Conditions de durabilité

- **Durée**

L'accompagnement des actions de recherche participative dans la durée permet aux équipes de recherche de se consolider en renforçant mutuellement leur capacité à travailler ensemble autour d'enjeux de recherche communs en agroécologie. Cela passe par la connaissance et l'acceptation de l'autre, le développement d'une compréhension partagée des démarches et outils de collaboration et d'intervention, le développement des relations de confiance entre acteurs et le renforcement de la confiance en soi de toutes les parties prenantes et des producteurs en particulier. Par ailleurs, la mise en œuvre des méthodes participatives et de co-construction demande du temps pour produire des résultats tangibles.

- **Financement durable**

Il est aussi essentiel de garantir des mécanismes de financement durable de la recherche participative et du conseil agricole pour prendre en charge les activités critiques de la recherche participative et la co-construction des innovations agroécologiques.

- **Capacité d'innovation et d'adaptation**

L'environnement, les besoins et les intérêts des acteurs sont changeants. Les organismes de recherche, d'appui-conseil et les organisations paysannes doivent avoir la capacité à renouveler leurs offres partenariales pour maintenir l'engagement des parties prenantes et pouvoir saisir de nouvelles opportunités. Des mécanismes doivent être mis en œuvre pour renouveler constamment les objets et les méthodes de recherche pour couvrir aussi des besoins d'autres catégories de producteurs, y compris les femmes et les jeunes. Pareillement, les dispositifs et méthodes de recherche participative et d'appui conseil statique ne savent pas toujours faire face efficacement à de nouvelles attentes. Ils doivent pouvoir évoluer en fonction des situations pour répondre à de nouveaux défis. L'inclusion des connaissances locales dans le développement des innovations, ainsi que la formation continue des producteurs sur la recherche partenariale doivent être renforcées.

- **Partenariat dynamique**

Au besoin, les partenariats peuvent être dynamiques dans leur composition et dans le fonctionnement en y intégrant de nouveaux acteurs ayant de nouveaux besoins ou pouvant apporter de nouvelles expertises.

6.3.4. Conditions de mise à l'échelle

Les défis nécessitant de la recherche participative et de l'appui conseil sont nombreux car plusieurs innovations agroécologiques locales existent et pourraient être améliorées par la recherche. Les producteurs ont encore besoin d'innovations adaptées à leur contexte, notamment par exemple en agriculture de conservation, en gestion des eaux et des sols, en compostage et fertilisation organique ou encore en lutte biologique ou agroécologique contre les ravageurs dont les taux de mise en œuvre restent encore insatisfaisants. Il serait utile que la recherche s'intéresse davantage à ces pratiques pour les améliorer en vue de les rendre plus efficaces et accessibles à un plus grand nombre de producteurs. « L'agroécologie ne va pas diffuser seule, car elle est beaucoup trop exigeante en connaissances » (propos d'un chercheur). Ces besoins expliquent l'importance de la mise à échelle de la recherche participative en agroécologie. La mise à échelle de recherche participative et l'appui conseil en agroécologie requiert :

- la disponibilité des ressources financières stable pour faciliter la mise en place et le fonctionnement de consortia de recherche participative et d'appui conseil sur une certaine durée ;
- le renforcement de la culture partenariale et de la capacité de collaboration des organismes de développement : des expériences montrent que certains organismes sont parfois réticents à collaborer avec d'autres parce qu'ils n'y trouvent sans doute pas un intérêt. Cela pourrait limiter leur participation aux recherches participatives alors que leurs expertises peuvent être utiles aux autres tout comme celles des autres peuvent leur être utiles ;
- la mise en place de systèmes ou mécanismes de partage des informations sur les opportunités de collaboration en valorisant les technologies numériques ;
- la flexibilité dans les modalités de constitution des consortia (objets de partenariats, nombres d'institutions, types d'institution, etc.) pour permettre la contextualisation et l'émergence de modèles innovants de partenariats.

6.4. Conclusions relatives aux politiques publiques

Il s'agit dans cette partie d'identifier les conclusions relatives aux mesures, cadres et dispositifs d'accompagnement incitatifs pouvant être mis en œuvre par les pouvoirs publics nationaux, locaux et régionaux, notamment pour favoriser durabilité et mise à l'échelle.

1. Faciliter la mise en place de plateformes multi-acteurs offrant des espaces d'échange d'informations, de connaissances et de résultats de recherche. Cela inclut l'appui à l'organisation d'évènements qui stimulent de développement de l'agroécologie : ateliers nationaux et locaux sur les questions essentielles de la transition agroécologique, échanges entre producteurs, en veillant à donner la parole aux producteurs.
2. Favoriser les approches collaboratives et participatives en encourageant les interactions entre chercheurs, vulgarisateurs et producteurs impliqués dans l'agroécologie. Cela implique non seulement un engagement des centres de recherche mais aussi une volonté politique d'intégrer l'agroécologie dans les programmes éducatifs et les pratiques agricoles. En mettant l'accent sur la collaboration entre tous les acteurs impliqués, y compris les organisations paysannes et les centres de formation, il est possible de créer un environnement propice à l'innovation durable.
3. Développer et mettre en œuvre une politique de valorisation des connaissances locales dans le processus de recherche et de développement de l'agroécologie. Un renforcement de capacités des parties prenantes sur la question peut aider à promouvoir davantage l'intégration des connaissances locales dans la recherche.
4. Développer et mettre en œuvre des programmes nationaux d'appui à la recherche participative et partenariale d'une certaine durée autour d'enjeux spécifiques de l'agroécologie pour ainsi encourager un dialogue continu entre chercheurs, organismes d'appui-conseil, producteurs et décideurs politiques pouvant faciliter une mise en œuvre plus large et efficace des innovations agroécologiques. Dans ces programmes, un rôle central devrait être donné aux organisations professionnelles agricoles dont il faut alors renforcer la position en tant que voix des producteurs.
5. Soutenir techniquement et financièrement la recherche participative par le développement des ressources humaines (intégration de l'agroécologie dans les curricula de formation), le financement des infrastructures de recherche, des dispositifs d'expérimentation, le renforcement de capacités institutionnelles et organisationnelles des parties prenantes (recherche, appui-conseil, OP, etc.).

VII- Systèmes d'élevage agroécologiques

7.1. Introduction

La transition agroécologique implique la mise en œuvre de changements techniques, notamment au niveau des systèmes d'élevage. Certains de ces changements techniques portent sur des pratiques d'élevage non liées à l'alimentation des animaux (approvisionnement en eau, santé animale, amélioration génétique, amélioration du bien-être animal, limitation des externalités négatives pour l'environnement). Cependant, beaucoup des changements portent sur l'alimentation des animaux, celle-ci constituant en effet une limitation majeure à la productivité et à la régularité de la production animale dans la région.

Pour ce qui est des élevages de ruminants, cela peut passer par une amélioration de la gestion des espaces pâturés consacrés exclusivement à l'élevage, certains élevages s'appuyant principalement ou une partie importante de l'année sur ce type de ressources fourragères. Mais, bien souvent les changements sont constitués d'un renforcement de l'intégration des activités de production agricole et des activités d'élevage, impliquant des changements plus globaux au niveau du système de production agricole. Ce renforcement de l'intégration agriculture-élevage est positif non seulement pour l'élevage mais également pour les activités de production végétale (voir thématique 2. Innovations pour des systèmes de culture agroécologiques).

Pour ce qui est des autres élevages (volailles, porcins, aquaculture), l'amélioration de l'alimentation est liée au renforcement de l'intégration agriculture-élevage à l'échelle de l'exploitation ou du territoire, même si l'élevage peut aussi s'appuyer sur des aliments plus ou moins agroécologiques produits en dehors du territoire (sous-produits industriels notamment).

Compte tenu de l'importance des activités d'élevage dans l'agriculture ouest-africaine, il est apparu nécessaire d'intégrer spécifiquement la question des systèmes d'élevage agroécologiques dans ce travail de capitalisation sur l'agroécologie en Afrique de l'Ouest.

La thématique « Systèmes d'élevage agroécologiques » vise donc à faire le point sur les divers changements techniques relatifs à l'élevage mis en œuvre dans le cadre des expériences appuyées par le PAE, à tirer des enseignements et conclusions relatives au développement des systèmes d'élevage agroécologiques[7], à la durabilité et au changement d'échelle des pratiques agroécologiques et à tirer des conclusions relatives aux politiques publiques susceptibles de favoriser ces différents aspects. La thématique intègre la production de fourrages, laquelle constitue un élément central de l'intégration agriculture-élevage, mais également d'autres aspects permettant notamment une meilleure protection l'environnement et la santé et le bien-être animal. La production et la valorisation agricole des déjections animales, ou encore l'utilisation de l'énergie animale pour le travail du sol et le transport, sont par contre traitées dans la thématique 2. Innovations pour des systèmes de culture agroécologiques.

[7] On entend par développement des pratiques et systèmes agroécologiques l'ensemble des processus d'expérimentation, d'adaptation et d'expansion de pratiques et de systèmes agroécologiques, à différentes échelles, c'est-à-dire de la parcelle ou de l'unité d'élevage à l'exploitation agricole dans son ensemble, jusqu'au territoire.

L'analyse s'appuie sur les enseignements issus de la phase 2 de l'étude de capitalisation (rapport de la phase préparatoire) et sur les expériences suivantes étudiées dans le cadre des études-pays :

- au Bénin, le centre de formation Tcharm-Fora de Tossaou-Barienou-Djougou,
- en Côte d'Ivoire, le centre de formation ANADER de Gagnoa-Lakota,
- au Ghana, le centre de formation Kumasi Institute of Agriculture (KITA)
- au Nigeria, le centre de formation ARMTI,
- au Sénégal, le centre de formation de la ferme des 4 chemins et le projet PAREFA.

7.2. Synthèse des expériences

C'est bien souvent leur intégration aux activités agricoles qui peut rendre les systèmes d'élevage agroécologiques, en augmentant la productivité des systèmes de production agricole sur la base d'un recyclage des éléments (matière organique et éléments minéraux) et en améliorant ainsi leur autonomie (autonomie fourragère d'une part, autonomie minérale pour la fertilisation des cultures d'autre part). Ainsi, les systèmes d'élevage agroécologiques sont fréquemment basés sur la production de matière organique végétale, sa valorisation sous forme de fourrages et son recyclage, ainsi que celui des éléments minéraux qu'elle contient, sous forme de déjections animales, en vue d'améliorer la fertilité des sols et donc les rendements agricoles (ces derniers aspects sont traités dans la thématique 2. Innovations pour les systèmes de culture agroécologiques.)

Dans les **espaces agricoles où il existe déjà un élevage ruminant sédentarisé ou semi-sédentarisé** (transhumance d'une partie seulement du troupeau une partie de l'année), on trouve donc des pratiques visant à intégrer des plantes fourragères dans les rotations culturales (ainsi que les pratiques de régénération naturelle assistée – RNA, permettant la régénération d'arbres fourragers) et les valoriser soit au moyen de leur coupe, conservation et leur stockage et de l'affouragement des animaux en saison sèche, soit au moyen de pratiques de pâturage. Les plantes fourragères peuvent être cultivées en plein champ en cultures pures ou associées, elles peuvent aussi être issues de haies ou d'arbres fourragers présents dans les champs. Dans le cas des périmètres bocagers promus par les associations Terre verte et AZN au Burkina Faso, il n'y a souvent pas de cultures fourragères à proprement parler, mais une utilisation plus intensive de la jachère incluse dans les rotations culturales, avec un pâturage rotationnel (appelé également « pâturage rationnel ») permettant d'optimiser la production d'herbe, tant du point de vue quantitatif que qualitatif. Le principe du pâturage rotationnel (ou de coupes espacées dans le temps) peut également être appliqué sur les prairies cultivées. Dans tous les cas, il implique l'acquisition et l'utilisation de clôtures électriques. Ainsi, comme le mentionne Bio Goura Soulé, « *L'intégration agriculture-élevage peut passer par des concentrations d'animaux à petite échelle. Celles-ci, bien structurées et bien réparties au niveau des pays peuvent aider à préserver l'environnement par la fumure, une meilleure valorisation des résidus de récolte et des agro-industries (les tourteaux, les sons, les drèches). Cela [nécessite] des systèmes de production qui impliquent une rotation ou association de cultures vivrières et cultures fourragères. Mais pour le moment ces expériences sont embryonnaires et pas encore suffisamment structurées (…/…)* ».

Les pratiques traditionnelles que constituent l'intégration de jachère dans les rotations (à laquelle s'ajoute le pâturage des chaumes après les récoltes, lequel permet un transfert de fertilité des pâturages vers les champs lors du pacage nocturne des animaux dans les champs) et la régénération naturelle des arbres peuvent également être considérées comme agroécologiques. Sur ces deux questions, il existe des débats :

- la production fourragère maximale et la rentabilité maximale (compte tenu des coûts de production et du temps de travail nécessaire) sont-elles obtenues au moyen de jachère naturelle ou de production de fourrage ? ;
- la régénération naturelle assistée (RNA), y compris dans des espaces pâturés une partie du temps, n'est-elle pas plutôt à privilégier par rapport à la plantation d'arbres qui implique du travail, des ressources spécifiques et qui est souvent un échec compte tenu de la fragilité des arbres replantés ? Dans ce cas, se pose la question des pratiques agricoles qui permettent d'éviter une destruction des jeunes pousses (travail du sol manuel, travail du sol en traction animale mais avec attention spécifique aux jeunes pousses).

Dans les élevages ruminants qui dépendent exclusivement ou pour une large part de la **valorisation de pâturages permanents**, qui constituent la majeure partie des élevages de ruminants en Afrique de l'Ouest, l'amélioration de l'alimentation animale sur la base de principes agroécologiques ne passe cependant pas nécessairement par le renforcement de l'intégration entre production agricole non exclusivement fourragère et activités d'élevage. Tout d'abord, signalons que les systèmes pastoraux peuvent eux-mêmes être considérés comme agro-écologiques. En effet :

- il s'agit de systèmes basés essentiellement sur la valorisation de ressources naturelles. Les élevages transhumants constituent la seule manière d'exploiter les pâturages naturels au Sahel, dans des zones ou l'intensification n'est pas possible à cause de la faiblesse et de l'irrégularité des précipitations. Il s'agit en règle générale de communs. La restauration des corridors de transhumance est basée sur la régénération des sols, la repousse de pâturages et d'arbres (RNA) et la réhabilitation des ressources en eau pour les animaux ;
- jusqu'à une certaine densité de bétail, ces systèmes permettent une régénération des ressources ;
- ils sont en règle générale partiellement intégrés à l'agriculture (pâture des chaumes avec apport des déjections animales, achat de fourrages) ;
- ils sont potentiellement neutres du point de vue climatique[8].

Même si nous n'avons pas identifié d'expériences de ce type dans le cadre du PAE, le renforcement du caractère agroécologique des élevages sur ces territoires de pâturages permanents peut passer par des pratiques d'amélioration de la gestion des espaces pâturés : pâturages rotatifs, y compris avec des clôtures électriques, qui permettent à la fois une meilleure utilisation des ressources fourragères (y compris d'espèces moins appétées) et la régénération des zones broutées, fertilisées par les déjections puis mises en défends ; régénération naturelle assistée – RNA permettant le renouvellement ou le rétablissement d'arbres fourragers utiles notamment durant la saison sèche). Ainsi, sans être à proprement parler cultivés, les pâturages peuvent être gérés de façon à accroître la productivité, protéger les sols et garantir la durabilité de la ressource fourragère.

L'intégration agriculture-élevage concerne également les **élevages non ruminants** (valorisation de productions agricoles ou de sous-produits, utilisation des déjections pour la fertilisation). Le libre pâturage de volailles dans les champs ou dans les plantations (par exemple de cacao) peut également avoir une fonction de lutte biologique (consommation de parasites par les volailles). L'élevage de poissons associé à la riziculture irriguée constitue un autre exemple d'intégration agriculture-élevage. De même, dans le cas particulier de l'intégration de la culture de légumes à la pisciculture (centre de formation ARMTI au Nigeria), l'eau de la pisciculture est utilisée comme

[8] Mohamed-Habibou Assouma, Pierre Hiernaux, Philippe Lecomte, Alexandre Ickowicz, Martial Bernoux, et al.. Contrasted seasonal balances in a Sahelian pastoral ecosystem result in a neutral annual carbon balance. Journal of Arid Environments, 2019, 162, pp.62-73. ff10.1016/j.jaridenv.2018.11.013ff. ffhal-02618241f

engrais pour la culture des légumes, tandis que les déchets végétaux sont utilisés comme compost/engrais organique pour la pisciculture. L'élevage de volailles peut également s'appuyer sur l'élevage de termites en tant que source d'alimentation. Il s'agit d'une pratique traditionnelle qui était notamment présente au Burkina Faso.

Les systèmes d'élevage agroécologiques peuvent aussi avoir recours à des sous-produits issus d'exploitations agricoles voisines (avec y compris des exploitations orientées vers la production de fourrages) ou d'agro-industries locale, le recyclage de la matière organique s'effectuant alors à un niveau territorial plus large que celui de l'exploitation agricole. On trouve également des méthodes destinées à formuler des aliments pour bétail équilibrés (centre de formation ARMTI au Nigéria) ou encore à élever des termites et asticots pour alimenter les poussins (centre de formation de Tcharm Fora au Bénin).

S'il ne s'agit pas de pratiques à proprement parler agricoles ou d'élevage, les foyers améliorés peuvent permettre de réduire la pression sur le couvert arboré dans les situations où les arbres fourragers servent également de bois de chauffe, et favoriser ainsi la durabilité des systèmes d'élevage agroécologiques.

Certaines pratiques visent à renforcer l'intégration agriculture-élevage en élevant des animaux en vue de leur **utilisation dans le transport et de la traction animale** (bœufs, ânes).

Certaines pratiques portent également sur la **santé animale et la réduction du recours aux intrants**, comme par exemple l'utilisation de probiotiques et produits naturels qui limitent l'utilisation d'antibiotiques et de substances de synthèse. Mamadou Ballo, coordonnateur de 3AO, souligne qu'il existait dans le temps de nombreuses recettes naturelles pour soigner les volailles (à base par exemple d'aubergines sauvages). La qualité de l'alimentation, l'absence d'utilisation d'hormones de croissance et le logement peuvent également faire partie intégrante d'expériences, certaines de ces pratiques pouvant contribuer à la prévention des maladies et du parasitisme. Il existe dans certains cas une préoccupation de santé globale (approche One Health), incluant de bonnes pratiques de soin et de gestion des déchets vétérinaires et le recours à des alternatives naturelles, ainsi que des pratiques de mode de gestion des troupeaux et des pâturages. Plusieurs de ces pratiques peuvent aussi contribuer à améliorer le bien-être animal.

La promotion de systèmes d'élevage agroécologiques peut également intégrer une composante **d'amélioration génétique** visant à promouvoir le maintien, la valorisation et l'amélioration des **races locales**, avec un objectif de plus grande résilience

L'utilisation d'intrants de qualité et la gestion des effluents issues des systèmes d'élevage peuvent également être intégrée dans les démarches visant à promouvoir l'agroécologie, en vue de diminuer les pollutions et les émissions de gaz à effet de serre.

Dans la mesure où l'élevage contribue à l'amélioration des possibilités d'intégration agriculture-élevage (accroissement de la production de fumier) et à l'accroissement des rendements agricoles et des revenus, certaines interventions concernant des **pratiques de développement de l'élevage** non directement agroécologiques (appui à la création d'activités piscicoles ou d'élevage de volailles, appui à la capitalisation sous forme d'animaux, appui à l'amélioration génétique avec croisement de races y compris via l'insémination artificielle, appui à la transformation de produits animaux) sont par extension considérées comme des pratiques agroécologiques par les acteurs.

7.3. Enseignements et conclusion

7.3.1. Effets positifs, négatifs / insuffisance d'effets

Plusieurs travaux mettent en avant l'effet des cultures fourragères sur la capacité de charge animale, la limitation de la perte de poids des animaux ou le maintien d'une production laitière pendant la saison sèche, la production de fumure animale (et donc les rendements agricoles). L'existence d'une production fourragère permet dans certains systèmes qu'une partie du troupeau reste sur place (au lieu de transhumer) pendant la saison sèche, ce qui accroît la capacité d'embouche et la production laitière pouvant être valorisée localement. La bonne alimentation des bœufs permet aussi que ceux-ci soient dans de meilleures conditions physiologiques pour la réalisation du travail du sol, d'accroître leur capacité de travail et donc de pouvoir réaliser les semis plus tôt et de mieux valoriser les premières pluies. La régénération naturelle assistée (RNA) permet en outre le maintien et le retour d'espèces végétales importantes comme dans le cas du projet PAREFA au Sénégal (régions de Kaolack et Kaffrine)

Plusieurs de ces éléments contribuent à une meilleure résilience des éleveurs aux changements climatiques.

Lorsque la culture de légumes est intégrée à la pisciculture (exemple du centre de formation ARMTI au Nigeria), l'eau de la pisciculture est alors utilisée comme engrais pour la culture des légumes, tandis que les déchets végétaux aliments pour la pisciculture ce qui permet de réduire les coûts d'alimentation.

L'appréciation des effets de systèmes agroécologiques basés sur une présence accrue d'animaux et une intégration renforcée entre agriculture et élevage implique de s'intéresser aux performances globales des systèmes (en tenant compte à la fois des effets sur la production végétale et sur la production animale) selon des degrés d'intégration entre agriculture et élevage plus ou moins forts. Deux études s'appuyant sur des études de cas approfondies d'exploitations agricoles mettent en évidence que les systèmes basés sur une forte intégration entre agriculture et élevage permettent d'accroitre significativement la valeur ajoutée et les revenus agricoles, grâce à une augmentation de la production d'élevage, mais également grâce à une augmentation des rendements agricoles résultant d'un usage beaucoup plus intensif de fumier pour fertiliser les cultures[9]. Au Sénégal, dans le cadre du projet PAREFA (régions de Kaolack et Kaffrine), la mise en place de poulaillers a également permis de diversifier et d'augmenter les revenus.

Comme nous l'avons mentionné, le libre pâturage de volailles dans les champs ou dans les plantations (par exemple de cacao) peut également constituer un outil de lutte biologique (consommation de parasites par les volailles), et donc une augmentation des rendements des cultures et le moindre recours à des intrants chimiques. C'est par exemple le cas avec les pratiques

[9] Levard Laurent et Mathieu Bertrand, Agroécologie : Capitalisation d'expériences en Afrique de l'Ouest - Facteurs favorables et limitants au développement de pratiques agroécologiques - Évaluation des effets socio-économiques et agro-environnementaux, projet CALAO, 2018. Ouedraogo Manéré et Levard Laurent, Évaluation de l'agroécologie dans les villages de Guiè et Douré (région du Plateau-Central, Burkina Faso) : Effets économiques et sociaux et conditions de développement des pratiques et systèmes agroécologiques à l'intérieur et à l'extérieur des bocages sahéliens, Gret, Projet BSP, 2022.

d'élevage de volailles intégré à la cacaoculture en agroforesterie expérimentées et promues par le centre de formation de Gagnoa-Lakota en Côte d'Ivoire.

Les pratiques agroécologiques de gestion des effluents dans les systèmes d'élevage intensifs, notamment en milieu péri-urbain et urbain, contribuent à diminuer la pollution des eaux de surface et des nappes phréatiques. L'amélioration des pratiques de gestion des effluents peut également contribuer à diminuer les émissions de gaz à effet de serre.

Par ailleurs, nous avons mentionné que l'élevage pastoral, son articulation avec des ateliers d'élevage sédentaires et son association ou intégration avec l'agriculture, répond largement aux principes de l'agroécologie. Dans ces systèmes, un certain nombre de règles régulent traditionnellement les relations entre agriculteurs et éleveurs, avec notamment le droit de vaine pâture qui permet aux animaux de pâturer les terres entre deux cycles agricoles. Les éleveurs bénéficient ainsi des résidus de culture laissés sur place. Lorsqu'une partie des terres est laissée en jachère une ou plusieurs années, les éleveurs bénéficient de la végétation spontanée qui y pousse. En contrepartie, les déjections des animaux contribuent au recyclage de la matière organique. Or, certaines pratiques d'intensification agroécologique peuvent remettre en cause ces relations. C'est notamment le cas lorsque les agriculteurs enclosent leurs parcelles pour les protéger de la vaine pâture afin de pouvoir y planter des arbres, protéger des dispositifs de protection des sols, réaliser des cultures de contre-saison, se donner la possibilité de semer au plus tôt dans la saison des pluies de façon à profiter des premières pluies, ou encore remplacer les jachères par des cultures fourragères pour leur propre usage. Les éleveurs peuvent alors être les « perdants » de la transition agroécologique. Ainsi, l'étude « Quels scénarii d'évolution pour les systèmes d'élevage mobiles à l'horizon 2040 ? Note de synthèse sur la prospective élevage en Afrique de l'Ouest » réalisée dans le cadre du programme PEPISAO souligne que *« le développement de l'élevage au sein même des systèmes agricoles bouleverse la donne. Les agriculteurs valorisent avec leur propre cheptel leurs résidus de culture, limitant ainsi l'accès aux transhumants. On assiste aussi à une monétarisation de l'accès à ces résidus ainsi qu'à l'eau. (…/…) Il s'agit d'une pratique croissante, cohérente avec le développement de systèmes de production durables (agroécologie) (…/…)* ».

7.3.2. Conditions de mise en œuvre et conditions de succès

Les conditions identifiées de mise en œuvre de systèmes d'élevage agroécologiques sont présentées à la suite.

- L'existence **d'une faible concurrence de la production fourragère avec la production alimentaire** (usage du sol, eau, temps de travail). Ainsi, les systèmes basés sur l'intégration d'une année de production fourragère (et *a fortiori* d'une simple année de jachère) dans les rotations culturales peut être difficilement envisageable dans les petites exploitations qui consacrent chaque année la totalité de leurs terres à des usages alimentaires. Pour celles qui peuvent se permettre de libérer une partie des terres à usage alimentaire pour de la production fourragère ou de la jachère, il convient que l'accroissement des rendements et de la production animale résultant de l'intégration agriculture-élevage soit suffisamment important pour compenser le fait de laisser une partie des terres sans production alimentaire. Pour éviter la concurrence avec la production alimentaire, il importe souvent pour les agriculteurs que la production fourragère introduite soit à double usage incluant un

usage alimentaire (par exemple niébé, sorgho, certains arbres), qu'elle soit réalisée en association avec une autre culture ou qu'elle n'occupe qu'une place réduite de l'espace (haies). Même ainsi, si le risque de pénurie alimentaire est trop élevé, l'engagement des agriculteurs dans des cultures fourragères peut être difficile dès qu'il existe la moindre concurrence avec la production alimentaire (rendements des productions alimentaires plus faible, espace occupé par les haies), et même si les cultures fourragères peuvent contribuer à la fertilité du sol (notamment les arbres des haies). Un appui initial pour engager une transition permettant un accroissement de production de biomasse, de l'activité d'élevage et par la suite des rendements agricoles eux-mêmes apparaît alors nécessaire. L'accroissement de la quantité et de la qualité des résidus de culture, conjointement à l'agroforesterie, peuvent apparaître dans ces cas-là comme une alternative aux cultures fourragères. Quoi qu'il en soit, il convient comme le mentionne Fabèkouré Cédric Kambiré de l'IRSAT/CNRST (Burkina Faso) d'arriver à « *des compromis durables* » pour l'usage des ressources.

- **L'accès à l'eau** pour l'irrigation de cultures fourragères et augmenter les disponibilités fourragères et la plus grande régularité de cette-dernière tout au long de l'année, ou encore pour construire des puits pastoraux et mieux mettre en valeur les espaces de pâturages permanents.

- **La disponibilité et le coût des intrants**. Ceci concerne notamment les semences fourragères et les aliments achetés lorsque ces-derniers ne sont pas produits sur l'exploitation. Au Sénégal, dans le cadre du projet PAREFA (régions de Kaolack et Kaffrine), le coût des aliments a découragé de nombreux éleveurs de volailles et les a amené à abandonner cette activité. L'existence de clôtures électriques pour le pâturage rotationnel pose la question de la disponibilité en énergie électrique. La situation a cependant beaucoup évolué avec la diffusion et le faible prix des panneaux solaires.

- Le niveau de **capitalisation initiale**, notamment en animaux. Certaines exploitations décapitalisées en bétail ne peuvent amorcer un processus de plus forte intégration entre l'agriculture et l'élevage. La capitalisation nécessaire peut aussi être sous forme d'infrastructures (poulaillers, clôtures électriques, infrastructures nécessaires au stockage de fourrages ou à la pisciculture). Le recours à des matériaux locaux peut permettre de réduire les coûts d'investissements, mais leur durabilité peut être moindre que les matériaux achetés, comme c'est le cas pour les bassins piscicoles ou les poulaillers au Ghana avec les systèmes d'élevage intégrés à l'agriculture promus par le centre de formation KITA.

- L'intégration d'un **volet santé animale**, préventive et curative, dans les interventions consistant à appuyer la mise en place ou le développement d'activités d'élevage. Au Sénégal, dans le cadre du projet PAREFA, la santé animale n'a pas été intégrée aux activités du projet d'appui au développement de poulaillers avec des races croisées. La mortalité a été importante (introduction de poules pendant la saison la plus chaude de l'année, maladie de Newcastle) et ceci a considérablement limité les effets des efforts pour développer l'élevage agricole, beaucoup d'éleveurs ayant perdu leurs animaux.

- Le **caractère systémique des interventions**. Ainsi, les dispositifs d'intervention qui se focalisent sur certains aspects de la production animale sans prendre en compte l'ensemble des composantes (alimentation, santé, logement, commercialisation, gestion de la reproduction) se traduisent souvent par des résultats décevants et non durables. Une expérience de soutien à l'aviculture au Sénégal (projet ASPRODEB) met en évidence différents aspects qui conditionnent la mise en œuvre de pratiques agroécologiques : coût des couveuses, amélioration de l'habitat, suivi sanitaire, prophylaxie, veille ratio métissage, formation aux pratiques d'élevage.

- **L'adéquation des innovations proposées au contexte agro-environnemental et socio-économique**. La non adaptation des races importées aux conditions locales est un classique de nombreux projets de développement agricole, se traduisant par une fragilité et une mortalité des animaux élevée par et une rapide disparition du paysage des races en question. Ce type de situation peut aussi se rencontrer dans des projets de promotion de l'agroécologie. Par ailleurs, dans un contexte de faible disponibilité en eau, le choix de l'agroforesterie, avec des arbres contribuant à la fois à l'amélioration de la fertilité des sols et à l'affouragement des animaux, est souvent plus pertinent que celui de cultures fourragères souvent exigeantes en eau.

- La **disponibilité de la force de travail**. Ceci joue notamment lorsqu'il existe une concurrence avec la production alimentaire (voir ci-dessus). Dans le cadre du projet PAREFA au Sénégal, beaucoup d'agriculteurs ne mettent pas en œuvre les cultures fourragères du fait de la charge de travail qu'elles représentent, que ce soit pour l'arrosage ou pour la surveillance face aux risques de consommation par les animaux. Ceci rejoint pour partie la question des règles régissant le foncier (systèmes de vaine pâture, voire ci-dessous).

- Les **connaissances / savoir-faire spécifiques**. Ceci est notamment le cas car la production fourragère n'est pas une pratique habituelle dans certains territoires et certaines espèces fourragères ne sont pas connues auparavant. Il en va de même d'activités d'élevage nouvelles, comme la pisciculture, ou encore de la gestion de la santé animale.

- **L'accès au foncier et les règles le régissant** : La culture fourragère en substitution de la jachère ou la plantation d'arbres n'est pas possible dans les systèmes de vaine pâture. Cependant, dans ce cas, la vaine pâture peut être remplacée par des ventes de fourrages aux éleveurs. La même limitation existe jusqu'à un certain point avec le reboisement ou la RNA. Cependant, il semble que la pâture n'empêche pas la RNA à partir du moment où elle n'est pas permanente. Une autre limitation résulte du fait que la possibilité de planter des arbres est souvent impossible lorsque l'agriculteur n'est pas propriétaire de la terre. De même, un accès non sécurisé au foncier ne facilite pas l'investissement dans des arbres. Ces limitations doivent donc être relativisées et dépendent du contexte et notamment de l'établissement ou non de conventions locales (voir ci-dessous durabilité).

- Tout comme pour les innovations concernant les systèmes de culture, l'existence d'une

durée d'intervention suffisante

Une autre question concerne les **conditions d'implication des éleveurs pastoraux dans le développement des systèmes agroécologiques** dans les systèmes agraires où il existe une séparation entre agriculteurs et éleveurs. Nous avons mentionné que les éleveurs transhumants pouvaient dans certains cas être les « perdants » d'une certaine forme d'intensification agroécologique, avec des risques d'accroissement des conflits du fait de cette exclusion ou de dégradations occasionnées par les animaux sur des exploitations engagées dans l'agroécologie. La question des effets de processus de transition agroécologique en zone agropastorale sur les communautés d'éleveurs pastoraux est centrale, dans la mesure où, selon la façon dont elle est réalisée, elle peut exclure ou inclure ces communautés, avec de multiples conséquences en termes de développement économique et social des zones pastorales et agro-pastorales, de dynamiques écologiques, de conflits et de développement des capacités d'indépendance de la région ouest-africaine pour l'approvisionnement en protéines animales. Plusieurs acteurs ont mentionné le caractère central et l'urgence de cette question dans le contexte régional actuel. Lors de l'atelier régional de mise en discussion des résultats provisoire de la capitalisation, l'un des participants a par exemple insisté sur le fait que « *la protection des espaces ne doit pas évacuer les éleveurs* ». Certaines expériences de transition agroécologique basées notamment sur une plus grande intégration entre agriculture et élevage cherchent à associer agriculteurs et éleveurs et à renforcer leurs relations de coopération. Dans le périmètre bocager de Goema-Tankeega promu par les associations Terre verte et AZN au Burkina Faso, les bénéficiaires directs du pâturage rotationnel des jachères sont les éleveurs. Ceux-ci sont donc autorisés à accéder à une partie du périmètre bocager, cette partie étant entourée de clôtures électriques de façon à pouvoir effectuer le pâturage rotationnel et à protéger le reste du périmètre. Dans d'autres expériences, la production fourragère peut être vendue aux éleveurs. Mais, d'autres acteurs considèrent que l'intégration agriculture-élevage doit d'abord être mise en œuvre au sein de chaque exploitation agricole. Fabèkouré Cédric Kambiré de l'IRSAT/CNRST (Burkina Faso) pose ainsi la question « *Comment avoir un système intégré mais qui amène à cohabiter dans des espaces communs si on n'arrive pas à intégrer [la production végétale, l'élevage et les arbres] au sein d'une même exploitation ?* »

Quoiqu'il en soit, il apparait qu'un engagement des éleveurs dans la transition agroécologique des territoires agropastoraux peut supposer une plus ou moins grande sédentarisation des éleveurs (partie des animaux, partie de l'année, partie de la famille). Une sédentarisation même partielle implique un renouvellement des relations avec les agriculteurs, mais aussi la transformation de certains espaces naturels en prairies. Ousseynou Ka du CNCR (Sénégal) souligne que « *la sédentarisation des éleveurs, comme dans le cas du projet Rancho de Goldil au Sénégal, permet de fixer les populations et de réduire les conflits liés à la transhumance* ». Plus généralement, il considère que « *l'intégration agriculture-élevage est une question transversale qui touche à la sécurité alimentaire, à la santé, à la scolarisation des enfants et à la réduction des conflits entre agriculteurs et éleveurs* ».

Cependant, certains acteurs soulignent que l'existence d'une complémentarité au sein même des systèmes d'élevage entre élevage pastoral (naissage des animaux, animaux non en production) et élevage sédentaire (reposant sur une alimentation à base de cultures fourragères) est nécessaire pour assurer la rentabilité du système : alimenter les animaux tout au long de leur vie à base

exclusive de cultures fourragères serait trop coûteux et incompatible avec les modes d'utilisation du territoire où les cultures alimentaires dominent. Ou alors, il s'agit d'intensifier l'élevage à base d'aliments achetés (y compris importés), ce qui nous éloigne fortement des principes de l'agroécologie.

Concernant les **systèmes pastoraux**, Bio Goura Soulé mentionne que « *dans le cadre du pastoralisme, un des enjeux majeurs est d'avoir des systèmes qui permettent un accès équitable aux ressources naturelles (foncier, pâturage et eau). Les éleveurs et leurs troupeaux ont besoin de pouvoir se déplacer, de trouver en temps opportun le bon fourrage, des points d'eau non querellés, des aires de repos, des couloirs de passage aménagés qui n'empiètent pas sur les exploitations agricoles. Cette question de l'accès aux fourrages et à l'eau est centrale (…/…)* »

7.3.3. Effets et conditions de mise en œuvre pour les femmes

Effets

Certaines activités peuvent bénéficier principalement aux femmes lorsque ce sont elles qui en ont la responsabilité. C'est souvent le cas avec les élevages de petits ruminants et de volailles. Ainsi, dans le cadre du projet PAREFA au Sénégal, le développement de l'élevage de volailles a permis de renforcer leur autonomie économique, leur contribution aux dépenses familiales et leur statut social et économique. C'est souvent également le cas avec les activités de transformation laitière.

Le développement d'activités d'élevage peut cependant se traduire par une surcharge de travail pour les femmes sans amélioration nette de leur qualité de vie (cas mentionné au centre de Tcharm Fora au Bénin).

Conditions de mise en œuvre

Les conditions générales de mise en œuvre des pratiques et systèmes agroécologiques s'appliquent aux femmes, notamment pour ce qui est des aspects relatifs au financement et à l'appui technique pour les élevages de volailles dont elles sont souvent la responsabilité.

7.3.4. Effets et conditions de mise en œuvre pour les jeunes

Effets

Le développement de certaines activités d'élevage (aviculture, béliers) contribue à la génération de revenus pour les jeunes et à un effet positif sur leur développement personnel et leur statut social.

Conditions de mise en œuvre

Les jeunes peuvent être confrontés à des difficultés liés à la transition entre des savoirs traditionnels et de nouvelles pratiques agroécologiques, notamment pour l'amélioration de l'intégration agriculture-élevage, ainsi que dans le manque de ressources pour démarrer leur propre projet. La surcharge de travail peut être un élément important pour les éloigner de certaines pratiques agroécologiques.

7.3.5. Conditions de durabilité

Diverses conditions de durabilité des changements techniques agroécologiques peuvent être identifiées.

- **La durée d'intervention des projets.** D'une façon, générale, tout comme pour les innovations concernant les systèmes de culture, l'existence d'une durée d'intervention suffisante constitue un élément important de succès. Il s'agit notamment de permettre aux éleveurs de réellement acquérir des connaissances et savoir-faire nouveaux et expérimenter et adapter les innovations, de tirer profit des investissements agroécologiques à rentabilité différée, de s'organiser de façon durable, de garantir la permanence de conditions favorables à l'agroécologie à l'issue de l'intervention. Par exemple, dans le cas du projet PAREFA au Sénégal, seules quelques initiatives comme la RNA et quelques coqs distribués (ainsi que les fosses compostières adaptées) restent visibles deux ans à la fin du projet. D'une façon générale, les effets des projets de courte duration (deux à trois ans) sont bien souvent de nature non pérenne, sauf s'ils s'inscrivent pleinement dans une stratégie préexistante et de temps long des acteurs locaux qui peuvent alors financer pour partie cette stratégie au moyen de projets successifs. En dehors de ce type de situation, les interventions inférieures à cinq à six ans nous semblent devoir être exclues.

- **Créer les conditions de la durabilité.** La question de la durabilité des innovations n'est pas qu'une question de durée des interventions. Ainsi, d'une façon plus générale, le fait que l'intervention se préoccupe d'emblée, et dès le départ, de garantir la permanence des conditions favorables au développement des pratiques et systèmes d'élevage agroécologiques constitue un élément essentiel de durabilité, ce qui n'est bien souvent pas le cas. Il s'agit notamment de mettre en place des mécanismes durables d'appui, de conseil et d'échanges techniques (et les ressourcés humaines qui vont avec, à savoir les techniciens et les animateurs), d'accès aux intrants, aux équipements et aux services (y compris financiers) et d'accès à des débouchés commerciaux rémunérateurs. Au Sénégal, dans le cadre du projet PAREFA, cela n'a pas été le cas pour le service d'insémination artificielle des brebis, qui elle-même n'était pas très efficace et qui a disparu à la fin du projet. Il s'agit d'un exemple où le niveau de technicité promu apparait en décalage avec ce que les agriculteurs et éleveurs peuvent maîtriser en dehors d'une intervention externe. Il est également nécessaire de prévoir des mécanismes d'entretien et de remplacement des infrastructures et équipements (aspects techniques et financiers), y compris celles et ceux qui de nature collective, ainsi que d'établir des relations partenariales et d'affaires entre agriculteurs, éleveurs et autres types d'acteurs. Cela souligne la nécessité de mieux intégrer les mécanismes de pérennisation dans la conception et la mise en œuvre des projets, en renforçant notamment la capacité des organisations paysannes à maintenir les animateurs et techniciens sur le terrain après la fin du financement externe, ou alors au moyen de la contractualisation entre organisations paysannes et entreprises de conseil agricole. La mise en place de conventions locales formalisant les engagements entre les parties prenantes locales, notamment pour la gestion des ressources naturelles, peut permettre de garantir la continuité des initiatives grâce à un soutien institutionnalisé. Au contraire, on trouve des

projets où de telles conventions sont bien envisagées mais n'aboutissent pas et ne sont pas signées (cas du projet PAREFA au Sénégal).

- **Le renforcement des organisations paysannes.** Le renforcement des capacités des organisations paysannes en matière de formation, de gestion organisationnelle et d'autonomie financière est indispensable pour maintenir et consolider les acquis au-delà de la période de l'intervention. Cela inclut le développement de compétences en mobilisation des ressources, en gestion des infrastructures mises en place, et en adaptation des pratiques aux besoins évolutifs des exploitations.

- **Coordination entre acteurs locaux.** Par ailleurs, il est crucial de renforcer la coordination avec les acteurs locaux, notamment les collectivités territoriales, les services techniques déconcentrés, et les ONGs qui interviennent dans les zones, afin de garantir une appropriation collective des initiatives. Un accompagnement technique soutenu, axé sur un suivi post-projet structuré, pourrait résoudre les problèmes structurels et encourager une mise en œuvre pérenne des innovations. Cette approche collaborative peut contribuer à la diffusion plus large et durable des pratiques agroécologiques.

7.3.6. Conditions de mise à l'échelle

La question des conditions de mise à l'échelle rejoint pour partie celle des conditions de mise en œuvre, avec notamment :

- une concurrence réduite des cultures fourragères avec les productions alimentaires, que ce soit en termes d'utilisation de la terre que du travail ;
- un appui à la capitalisation initiale en animaux et à d'éventuels investissements nécessaires à l'accroissement de la production fourragère ;
- des possibilités de valoriser suffisamment les productions animales (notamment le lait), de façon à ce qu'il existe un véritable encouragement à accroître la production fourragère et d'élevage ;
- l'existence de pratiques complémentaires permettant, en retour, de valoriser pleinement l'accroissement des déjections végétales pour la fertilisation des cultures et obtenir ainsi une augmentation des rendements permettant de compenser les effets de concurrence entre production alimentaire et production fourragère ;
- l'existence de dispositifs visant à faire connaître auprès des agriculteurs et éleveurs les expériences de renforcement de l'intégration agriculture-élevage (appui technique, échanges entre agriculteurs, etc.) ;
- dans les zones d'élevage transhumant, l'existence de règles permettant de garantir une gestion de territoire durable (accords sociaux entre différents groupes d'éleveurs sur la gestion des ouvrages hydrauliques et des ressources associées, accords sociaux entre agriculteurs et éleveurs sur la définition et le balisage des couloirs de transhumance).

Il convient d'ajouter à cette liste la question des règles d'accès au foncier et aux ressources naturelles et des conventions entre agriculteurs et éleveurs. Dans les zones où cohabitent agriculteurs et éleveurs, il s'agit de rendre possible la RNA, la plantation d'arbres, l'installation de haies vives, la mise en place de dispositifs de protection des sols et d'amélioration de leur fertilité. Il s'agit au minimum de s'assurer que les pratiques d'élevage ne remettent pas en cause les pratiques

agroécologiques réalisées par les agriculteurs (respect des couloirs de transhumance), et, si possible, de permettre la participation des éleveurs transhumants aux dynamiques d'intensification agroécologique, comme cela est par exemple le cas dans le périmètre bocager de de Goema-Tankeega promu par les associations Terre verte et AZN au Burkina Faso (voir ci-dessus). Ainsi, la question du changement d'échelle de la transition agroécologique ne peut être pensée indépendamment des dynamiques socio-économiques des communautés d'éleveurs, qui est une question essentielle pour le devenir des zones rurales de la région où cohabitent agriculteurs et éleveurs. Elle amène à poser la question de savoir dans quelle mesure les systèmes d'élevage agroécologiques peuvent aussi constituer une réponse aux difficultés du pastoralisme. Les auteurs de l'étude « Quels scénarii d'évolution pour les systèmes d'élevage mobiles à l'horizon 2040 ? Note de synthèse sur la prospective élevage en Afrique de l'Ouest »[10] identifient trois scénarii possibles d'évolution.

- Le **scénario tendanciel** est caractérisé par « *la réduction de la mobilité pastorale, la fixation et la sédentarisation progressives (ateliers embouche, noyaux laitiers) si accès des éleveurs au foncier, une intensification très partielle de l'alimentation du bétail via la production fourragère, éventuellement irriguée dans certaines zones sahéliennes, la production de fourrage dans les pays côtiers et la complémentation* ». Il y aurait ainsi une « *fixation croissante des communautés pastorales dans leurs territoires d'attache tout en conservant une mobilité des animaux (et partielle de la famille)* ». L'intégration agriculture-élevage agroécologique pourrait donc contribuer à cette évolution, mais des systèmes d'intensification, basés sur l'achat et l'importation de fourrages, aliments et autres intrants, éloignés de l'agroécologie, se développeraient également.
- Le **scénario de rupture** est caractérisé par « *une perte des connexions entre systèmes agropastoraux sédentaires et systèmes pastoraux mobiles (fourniture de jeunes animaux, "logeurs" d'animaux blessés ou malades, renouvellement des troupeaux, confiage pour la commercialisation, contrat de fumure)* », excluant les éleveurs pastoraux de la transition agroécologique des systèmes agropastoraux. Ce scénario de rupture pourrait aussi fortement remettre en cause le caractère agroécologique de la transition dans les systèmes agropastoraux (encouragement de systèmes d'élevage intensifs basés sur l'achat d'aliments).
- Le scénario dit « **scénario accompagné -Vers un système d'élevage régional intégré** » est caractérisé par « *une intégration plus forte des systèmes de production agricole et pastorale, grâce à la mise en place de plans d'aménagements et d'occupation des terres adéquats et consensuels, la mise en place de conditions de fixation temporaires des animaux et transhumants durant une partie des campagnes agricoles* ». Dans ce scénario, « *une alternative aux conflits durant les périodes de récolte consisterait à réduire la mobilité par la stabulation. Le bétail en stabulation (étable ou parc) serait nourri à l'auge de quantités importantes de fourrages collectés et conservés tels que le foin, les fanes des cultures légumineuses (niébé, arachide, voandzou), les chaumes de céréales ou les sous-produits agro-industriels (graines de coton, tourteaux, mélasse, etc.) Ce développement [contribuerait] au renforcement des complémentarités entre agriculture et élevage (transfert horizontal de fertilité, biomasse, fumure), ce qui [permettrait] une amélioration de la productivité de l'élevage comme de l'agriculture* ». Les élevages pastoraux participeraient ainsi plus pleinement à la transition agroécologique, même si celle-ci se heurterait comme nous

[10] PEPISAO, DADR, CEDEAO, 2022.

l'avons mentionné par ailleurs à des problèmes de concurrence (foncier, eau, travail) par rapport aux cultures destinées à l'alimentation humaine.

7.4. Conclusions relatives aux politiques publiques

Il s'agit dans cette partie d'identifier les conclusions relatives aux mesures, cadres et dispositifs d'accompagnement incitatifs pouvant être mis en œuvre par les pouvoirs publics nationaux, locaux et régionaux, notamment pour favoriser durabilité et mise à l'échelle.

Approche globale des politiques et inscription dans le temps long

1. Concevoir et mettre en œuvre conjointement les politiques agricoles portant sur les productions végétales, les politiques d'appui intégral à l'élevage et les politiques liées à l'environnement ou à la reforestation, afin de promouvoir une plus forte intégration entre agriculture, agroforesterie et élevage, en intégrant également la politique hydrique en vue d'accroître la disponibilité en eau (regroupement au sein d'un même ministère au moins de l'agriculture et de l'élevage, instance interministérielle pour la transition agroécologique des territoires).

2. Dans le cas d'interventions en faveur de l'agroécologie limitées dans le temps (programmes et projets), prévoir une durée minimale de six ans ou l'existence de plusieurs phases successives, ainsi que la définition des conditions de durabilité des changements dès la phase de conception.

L'accès au foncier et aux ressources naturelles

3. Encourager des règles d'accès et de gestion du foncier et des ressources naturelles, notamment au moyen de conventions entre agriculteurs et éleveurs, permettant notamment la RNA, la plantation d'arbres, l'installations de haies vives, les dispositifs de protection des sols et d'amélioration de leur fertilité et les autres pratiques agroécologiques, et plus généralement, la participation des éleveurs transhumants aux dynamiques d'intensification agroécologique, avec y compris la mise en place de conditions de fixation temporaires des animaux et transhumants durant une partie des campagnes agricoles, ou encore la réduction de la mobilité par stabulation et affouragement à partir de fourrages collectés permettant de réduire les conflits durant les périodes de récolte.

4. Dans les zones d'élevage transhumant, promouvoir l'élaboration et la mise en œuvre de règles permettant de garantir une gestion de territoire durable : accords sociaux entre différents groupes d'éleveurs sur la gestion des ouvrages hydrauliques et des ressources associées, accords sociaux entre agriculteurs et éleveurs sur la définition et le balisage des couloirs de transhumance.

L'environnement économique

5. Soutenir la mise en place de filières d'approvisionnement en aliments complémentaires, issus notamment de sous-produits d'agro-industries.

6. Mettre en œuvre une politique de soutien aux filières laitières (financement d'investissements, partenariats entre éleveurs, collecteurs et transformateurs) et de régulation et protection commerciale des marchés laitiers pour garantir des débouchés rémunérateurs aux éleveurs et les encourager à accroître la production fourragère (notamment en saison sèche) et la production laitière.

7. Mettre en place en place des programmes d'achats publics pour stimuler la demande en produits d'élevage locaux, et notamment de lait local (restauration scolaire en particulier) (voir également la thématique 3 relative aux marchés locaux agroécologiques).

Formation, recherche et conseil agricole

8. Refondre les programmes des formations agronomiques universitaires et des instituts de formation techniques publics en y mettant au cœur les pratiques agroécologiques et d'intégration agriculture-élevage, en planifiant un programme de mise à niveau des formateurs (voir également la thématique 4 relative à la formation professionnelle).

9. Orienter les travaux de recherche en vue de promouvoir a) une participation plus importante des organisations agricoles à la définition des priorités et thèmes de recherche au service de la transition agroécologique ; b) des travaux d'identification, de capitalisation et d'amélioration de pratiques agroécologiques traditionnelles (comme par exemple les recettes traditionnelles pour le soin des animaux), souvent menacées d'oubli ; c) des travaux de capitalisation d'expériences à succès d'intégration agriculture-élevage et d'association des éleveurs transhumants à la transition agroécologique ; d) des travaux d'évaluation des effets et des conditions de développement de l'agroécologie, de façon notamment à préciser les politiques publiques à mobiliser.

10. Intégrer l'agroécologie et les démarches réellement participatives (choix des thèmes et types d'expérimentation, choix des expérimentations elles-mêmes, échanges et formations entre pairs) comme axe central de l'appui-conseil à l'élevage, notamment en direction des femmes et des jeunes. Mettre en œuvre un dispositif de communication auprès des agriculteurs sur les expériences réussies (concours publics, foires, programmes radios, plateformes numériques, etc.) (voir également thématique 6 relative à la recherche et à l'appui-conseil).

Le financement

11. Mettre en place un dispositif de crédit agricole à destination de l'agriculture familiale, et notamment les femmes et les jeunes, avec une priorité accordée aux investissements dans la transition agroécologique, notamment pour les investissements initiaux en matière d'élevage (animaux, infrastructures de stockage de fourrage, etc.). Il s'agit d'aider les exploitations à amorcer une transition menant à un accroissement de production de biomasse, de l'activité d'élevage et par la suite des rendements agricoles.

12. Encourager (subventions, garanties) la mise en place de dispositifs d'épargne et de crédit villageois.

Annexes

Annexe 1 : Liste des personnes rencontrées dans le cadre des études pays

Bénin

Nom	Position	Initiative concernée
BEDIYE Pierre	Président	CCN
BALOITCHA Lidwine	Membre	
SAGBO Patrice	Rapporteur	
DESSOUASSI Lucas	Secrétaire Général	
AHOSSI Sylvestre	Point focal CNC-PAE	
AGOLIGAN Omer	Directeur	Centre de formation Tcharm-Fora
IBRAHIM SERO Issa	Directeur ORAD/Animateur	
KPOTO Soulémane	Animateur	
MORA Hisham Simin	Elève Lycée Agricole	
ZINZALO Saddat Athur	Agent de la Dana	
GNAMOU Abraham	Agriculteur et ancien bénéficiaire du PAE	
SALAMOU Boni Abdoulaye	Agriculteur et ancien bénéficiaire du PAE	
EFFAM Robert	Elève Lycée Agricole bénéficiaire du PAE	
TOMTOKOU Alexis	Elève Lycée Agricole bénéficiaire du PAE	
OROU Josias	Agriculteur Bénéficiaire PAE	
SAKA Abramane	Agriculteur Bénéficiaire PAE	
N'DAH Fulgence	Agriculteur Bénéficiaire PAE	
SALIFOU Dieudonné	Agriculteur Bénéficiaire PAE	
MIDOU Fassila	Agricultrice Bénéficiaire PAE	
SOULEMANE Falila	Agricultrice Bénéficiaire PAE	
ISSIFOU Barikissou	Jardinière de case Bénéficiaire PAE	
GAOU Barkissou	Productrice Bénéficiaire PAE	
ADAMOU Sadia	Productrice Bénéficiaire PAE	
ASSOUMANOU Mabouba	Productrice Bénéficiaire PAE	
MACONI Baidatou	Productrice Bénéficiaire PAE	
GADO Salima	Productrice Bénéficiaire PAE	
DAOUDA Chérifa	Productrice Bénéficiaire PAE	
BIO Sabdana	Transformatrice Bénéficiaire PAE	
TOKO Samsiath	Productrice/transformatrice Bénéficiaire PAE	
YAOITCHA Alain	INRAB	Partenariat FUPRO-SolCA-INRAB
ABOKI Stanislas	Chargé de projet FUPRO	
AMADJI Firmin	Directeur SolCA	

Côte d'Ivoire

Nom	Position et institution	Initiative concernée
Paul KOKORA	Assistant CN PAE	CCN
Kouassi Eugène N'ZI et Frank-Augustin ESSE	Président et secrétaire excécutif, ANOPACI	CCN
Pauline ZEI	Directrice du bureau national INADES Formation Côte d'Ivoire	CCN
Kouadio KAN	Président PCOPMAYA (OP producteurs maraîchers)	CCN
Jean-Paul SIKELI et Séraphin BIATCHON	Secrétaire exécutif et membre de la COOPAGEN	CCN
Alimata COULIBALY	Présidente RET-PACI (transformatrices)	CCN
Kouakou Celestin NIAMIEN	Chef de division R-D, ANADER	CCN/FOCARCI
Kouadio Leonard KOUAKOU	Directeur centre de formation Gagnoa-Lakota	CF Gagnoa-Lakote
Norbert TAPE	Chargé des formations, centre de formation Gagnoa-Lakote	CF Gagnoa-Lakote
Lucien YOBOUET	Agriculteur	CF Gagnoa-Lakote
Victorine DJEDJE	Agricultrice	CF Gagnoa-Lakote
Boidi KABRAN et Marcel YAOKOUSSI	Directeur et technicien AGRINNOV	Partenariat CF-CR-OPA
Kouamé Valerie HGAZA	Chercheur CSRS	Partenariat CF-CR-OPA / CCN
Siaka TIENE (président), Abou KAMAGATE (secrétaire), Fongbé SEGBE (secrétaire adjoint)	Président et membres du bureau de la coopérative des producteurs d'igname de Kouassi-kouassikro, Laoudi Bâ, Dabakala et Tieningboué (COOBAPAT)	Partenariat CF-CR-OPA / CCN
Groupe de huit femmes agricultrices de Tieningboué		Partenariat CF-CR-OPA / CCN
Groupe de huit agriculteurs de Tieningboué		Partenariat CF-CR-OPA / CCN
Ahoba ASSANDE	Responsable département AE du CNRA	(pm., échange bref)

Ghana

Nom	Position et institution	Initiative concernée
Vincent Ansah Botchway	Chercheur CSIR-Animal Research Institute	CCN
Agyemang Kingsley	CN PAE	CCN
Ellison Owusu Fordjoun	Responsable formation à KITA centre	Kumasi Institute of Agriculture (KITA)

Esther Yeboah	Apprenant à KITA centre	Kumasi Institute of Agriculture (KITA)
Samuel Owusu Takyi	Directeur KITA centre	Kumasi Institute of Agriculture (KITA)
Kwame Yeboa	MOFA-Ministère de l'Agriculture	Partenariat NAFFAWAG- CIR-CSIR-CNTA
Isaac Nyame	Producteur	Partenariat NAFFAWAG- CIR-CSIR-CNTA
Esther Nsiah Asame	Producteur	Partenariat NAFFAWAG- CIR-CSIR-CNTA
Alex Mensah	Producteur	Partenariat NAFFAWAG- CIR-CSIR-CNTA
Frederick Osei	Producteur	Partenariat NAFFAWAG- CIR-CSIR-CNTA
Fepihal Yeboah	SNS -Producteur	Partenariat NAFFAWAG- CIR-CSIR-CNTA
Francis Boa Amponsem	Chercheur CNTR	CCN
Ibrahim Kwame Osei	Producteur	Partenariat NAFFAWAG- CIR-CSIR-CNTA
Prince Amankwah	Producteur	Partenariat NAFFAWAG- CIR-CSIR-CNTA
Gyaboah Jesse	MOFA	Partenariat NAFFAWAG- CIR-CSIR-CNTA

Nigeria

Name	**Position and institution**	**Initiative concerned**
Saidu Yerima	National Contact Person and Assistant to the Director of Agriculture, National Food Security Program	CCN

Olurinde Kingsley Olusola	Project Manager, ARMTI Ilorin	ARMTI, Ilorin
Prof. Aisha Abdulkadir	PI, Institute of Agric. Research (IAR), Ahmadu Bello University, (ABU) Zaria	OPA-CR-FR Partnership
Auwal Bello Adamu	Scientist, IAR-ABU, Zaria	OPA-CR-FR Partnership
Yusuf Adama	President, SMAN	OPA-CR-FR Partnership
Dr Lemuel Musa M.	Scientist, IAR-ABU, Zaria	OPA-CR-FR Partnership
Dr B.D Magaji	Scientist, IAR-ABU, Zaria	OPA-CR-FR Partnership
Prof. M.K Saleh	Assistant PI, IAR-ABU, Zaria	OPA-CR-FR Partnership
Umar Aliyu	H.O.U, NAERLS	OPA-CR-FR Partnership
Dr A. Anamomeh	HOD, Agric Media, NAERLS	OPA-CR-FR Partnership
Prof. AM.M Jaliya	Scientist, NAERLS	OPA-CR-FR Partnership
Shehu Aliyu	Cameran, Media, NAERLS	OPA-CR-FR Partnership

Sénégal

Nom	Position et institution	Initiative concernée

Michael DIEDHIOU	Chargé de programme CNCR	CCN
Ousseynou KA	Chargé de Programme Changement Climatique et Résilience CNCR	Partenariat
DR Saliou NGOM	Directeur de la DPV et correspondant national	CCN
Absa MBODJ	Responsable PMA en Agroécologie Enda Pronat (Dytaes)	CCN-Dytaes
Ibrahima Seck	Coordinateur FENAB	CCN-FENAB
Abdourahim BA	Directeur de la ferme des 4 chemins	Ferme des 4 chemins
Mamadou Faye	Apprenant	Ferme des 4 chemins
Moulaye Pape Ndiaye	Apprenant	Ferme des 4 chemins
Sombéne Diouf	Apprenant	Ferme des 4 chemins
Soccé Ba	Chargé de commercialisation	Ferme des 4 chemins
Louis Cor Faye	Chargé de production	Ferme des 4 chemins
Aïssatou	Adjointe au directeur	Ferme des 4 chemins
Mamour GUEYE	Chef de projet PAREFA	Projet PAREFA
Aly Bodian	Superviseur CNCPS	Projet PAREFA
Awa Cissé	Agricultrice	Projet PAREFA
Omar Cissé	Agriculteur	Projet PAREFA
Aly Mbaye	Agriculteur	Projet PAREFA
Maté Gueye	Agriculteur	Projet PAREFA
Arame Ségnane	Agricultrice	Projet PAREFA
Laye Willane	Agriculteur	Projet PAREFA
Kéba Willane	Agriculteur	Projet PAREFA
Ibrahima Gueye	Agriculteur	Projet PAREFA
Pate Gueye	Agriculteur	Projet PAREFA
Ibrahima Ségnane	Agriculteur	Projet PAREFA
Ablaye willane	Agriculteur	Projet PAREFA
Boye Diop	Agriculteur	Projet PAREFA
Mbigué Sall	Agricultrice	Projet PAREFA
Ndiaga Diop	Agriculteur	Projet PAREFA
Diela Cissé	Agricultrice	Projet PAREFA
Aïssatou	Agricultrice	Projet PAREFA
Moustapha Touré	Animateur Egabi	Projet PAREFA Projet PAREFA

Togo

Nom	Position et institution	Initiative concernée
KPADENOU Anani Kodjogan	CN PAE (Directeur des filières végétales (DFV))	CCN
YODO Kossi M.	Chef Division CRU	CCN
EBOH Gisèle	Assistante Suivi-Évaluation - DFV	CCN
GNOMIRE Nado	Chargé d'étude à la DFV	CCN
Dr ANANI Combé	Président Association Nationale pour l'agriculture biologique au Togo (ANABIO Togo)	CCN
BOKODJIN Koami	Coordinateur Réseau National des Acteurs de l'Agroécologie du Togo (RéNAAT)	CCN
AFANAHIN K. Gael	Chargé d'étude à la direction nationale des semences agricoles	CCN
AHIABA Bright	Direction générale de l'Institut de conseil et d'appui technique (ICAT)	CCN
NONDOW Mazoulé	Direction de l'entrepreneuriat et du financement agricole (DEFA)	CCN
ADANLESSOSSI Komlan	Directeur du Centre pour l'Ecologie et le Développement (C.E.D)	Projet PEFARD
KPAKPABIA Bronkom	Coordonnateur national de MAPTO	Projet PEFARD
AYEBOU Komi	Directeur ONG CADI-Togo	Projet PEFARD
KEDEKPE Mahessasi	Comptable ONG CADI-Togo	Projet PEFARD
ADOGLI Emeline	Chargée de Communication ONG CADI-Togo	Projet PEFARD
ABITOR Komi	Directeur Général ETD	ProCEPA
LAWANI Nasser	Responsable suivi-évaluation ETD	ProCEPA
KANVIDE Noel	Coordonnateur ETD -Région des Plateaux	ProCEPA
BAYODA Hodabalo	Technicien animateur dans la région des plateaux (Est-Mono) – Centrale des producteurs de céréales (CPC)	ProCEPA
BOUGRA Ondema	Productrice - Présidente du Groupement d'Epargne et de Crédit « Femmes unies d'Avakodja »	ProCEPA
TCHA Mewenaxè	Productrice - Secrétaire du Groupement d'Epargne et de Crédit « Femmes unies d'Avakodja »	ProCEPA
HEGLA Assoumanou	Producteur - Président de l'Union Azonliyéyè de Nyamassila	ProCEPA
GAGNAGLO kodje	Producteur - Président du comité de surveillance de l'Union Azonliyéyè de Nyamassila	ProCEPA
SOZOUHOIN Ayayivi	Chargé du projet PMAI-AO	PMAI-AO
Alida Odéé Madona ADJILE	Experte Genre du projet PMAI - AO	PMAI-AO
Sanoka LAMBONI	Chargé de suivi-évaluation et capitalisation du projet PMAI - AO	PMAI-AO

Annexe 2 : Autres personnes consultées dans le cadre de la phase 3 de l'étude de capitalisation

- Bernard Bonnet, Iram
- Henri Girard, Terre verte, Burkina Faso
- Soulé Bio Goura, CEDEAO

Annexe 3 : Ressources documentaires générales utilisées dans le cadre de la phase 3 de la capitalisation (en complément des ressources consultées lors de la phase 2)

- Rapport de la rencontre régionale sur l'agroécologie d'Abuja (novembre 2024) organisée par l'Alliance 3AO et Wafronet.
- Rapport d'activité 2024 du PAE.
- Vidéo traitant notamment de l'implication des éleveurs dans les périmètres bocagers burkinabés https://eauterreverdure.org/download/Conciliation_agropastorale_Sanmatenga_Studio_YAFA_2024.mp3
- AFSA, Agroécologie et marchés - histoires de terrain : Quelle est l'ampleur des retombées agroécologiques ? https://www.inter-reseaux.org/ressource/rapport-agroecologie-et-marches-histoires-de-terrain/
- Rapport de l'atelier de concertations nationales et partenariats autour des transitions agroécologiques, identification des thématiques pouvant alimenter les politiques publiques en Côte d'Ivoire (Mars 2024)

ECOWAS COMMISSION
COMMISSION DE LA CEDEAO
COMISSÃO DA CEDEAO

AFD

COMMISSION DE LA CEDEAO

Agence Régionale pour l'Agriculture et l'Alimentation
4ème et 5ème Étages, Immeuble de la CRBC, Place de la Réconciliation
Cité OUA, Quartier Atchanté
01 BP 4817 Lomé 01 – TOGO

araa@araa.org
+228 22 21 40 03
www.araa.org
araaraaf